

2^{ème} Plan Régional Santé Environnement Poitou-Charentes

Propos introductif

La thématique santé environnement est au cœur de la société. Elle appréhende l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie (expositions liées à l'habitat, aux déplacements ...) ou à la contamination des milieux (eau, air, sol ...).

Ce 2^{ème} nouveau Plan Régional Santé Environnement se décline en 26 actions concrètes, pour 4 années de suivi et d'animation. Succédant au PRSE1 (2006-2008), il prend en compte les conclusions de son évaluation et se base sur le Plan National Santé Environnement 2 adopté en juin 2009. L'élaboration du PRSE2 résulte du travail de 5 groupes thématiques en région Poitou-Charentes. Ces groupes de travail composés de représentant des services de l'Etat, de collectivités territoriales, de professionnels et employeurs, d'associations ont présenté un ensemble de propositions qui a été soumis à une large consultation régionale.

Les actions proposées se veulent concrètes et directement opérationnelles, leurs faisabilités technique et réglementaire ont été vérifiées.

Certains aspects financiers seront précisés lors de la mise en œuvre des actions dans lesquelles l'État prendra toute sa part, le choix ayant été fait de ne pas retenir ce critère financier comme facteur bloquant.

Au-delà de l'élaboration de ce plan et tirant les enseignements du PRSE1, l'enjeu est de le faire vivre sur toute la durée prévue pour sa mise en œuvre : 2011-2014. Pour cela, un dispositif de suivi a été mis en place, avec des réunions régulières du GRSE, qui devient ainsi l'instance de suivi du PRSE2, et de la cellule d'animation qui en prépare les travaux. Ce dispositif s'appuie sur l'action de chaque pilote et co-pilote des sous-actions, clairement identifiés, qui coordonneront et mettront en œuvre les actions dont ils ont la charge, avec l'appui d'acteurs identifiés dans chaque fiche-action.

Le PRSE2 implique l'ensemble des acteurs des 5 collèges du Grenelle, soit dans les instances de suivi, soit dans la mise en œuvre des actions.

L'objectif est de créer une synergie autour de la thématique santé environnement en faisant vivre collégialement le PRSE2 associant toutes les parties prenantes du Grenelle Environnement.

SOMMAIRE

I. Un contexte national d'enjeux renforcés en santé environnement.....	4
1.1 Un cadre législatif : la loi relative à la politique de santé publique.....	4
1.2 Des engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement.....	4
1.3 Le Plan National Santé Environnement 2009-2013 (PNSE2).....	4
II. L'élaboration du PRSE2 en Poitou-Charentes.....	5
2.1 L'organisation et les objectifs du PRSE2.....	5
2.2 Le calendrier de l'élaboration du PRSE2.....	7
2.3 Le pilotage et la gouvernance du PRSE2.....	8
2.4 Les cinq ateliers de travail thématiques.....	9
2.5 Une mission d'assistance confiée à l'IAAT Poitou-Charentes	10
2.6 La participation des acteurs à l'élaboration du PRSE2.....	11
2.7 L'évaluation du PRSE1 : une base structurante pour le PRSE2.....	12
III. Le projet de Plan Régional Santé Environnement 2 Poitou-Charentes.....	12
3.1 Des thématiques retenues pour une stratégie régionale.....	12
3.2 Des actions concrètes fiabilisées quant à leur mise en oeuvre.....	13
3.3 Des objectifs opérationnels prioritaires	14
3.4 La proposition de veille de problématiques	15
3.5 La consultation et la communication sur le PRSE2.....	15
IV. La mise en œuvre du PRSE2.....	16
4.1 Une articulation du PRSE2 avec les plans intervenant en santé environnement.....	16
4.2 Le suivi et l'évaluation du PRSE2.....	16
Les fiches actions du Plan Régional Santé Environnement 2	17
■ THEME 1. AIR EXTERIEUR ET VIVRE DEHORS.....	18
■ THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE.....	31
■ THEME 3. EAU, SOURCE DE VIE.....	53
■ THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS.....	79
■ THEME 5. INFORMATION ET FORMATION : FAIRE VIVRE LE PRSE2.....	103
Annexe 1 : Liste des actions et sous actions opérationnelles du PRSE2.....	111
Annexe 2 : Les actions du PRSE1 proposées à reconduire pour le PRSE2 lors de l'évaluation du PRSE1.....	113
Annexe 3 : Fiches et actions du PNSE2 reprises dans le PRSE2	115
Annexe 4 : Glossaire du PRSE2.....	117

I. UN CONTEXTE NATIONAL D'ENJEUX RENFORCES EN SANTE ENVIRONNEMENT

1.1 UN CADRE LEGISLATIF : LA LOI RELATIVE A LA POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE

La loi n°2004-806 de Santé Publique, adoptée le 9 août 2004, prévoit l'élaboration de plans d'action pour chacune des 5 préoccupations stratégiques de santé publique :

- Plan national de lutte contre le cancer.
- Plan national pour limiter l'impact sur la santé de la violence des comportements à risques et des conduites addictives.
- Plan National Santé Environnement (PNSE).
- Plan national pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques.
- Plan national pour améliorer la prise en charge des maladies rares.

1.2 DES ENGAGEMENTS PRIS LORS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Plan National Santé Environnement 2009-2013 (PNSE2) décline les 21 engagements du Grenelle Environnement en matière de santé environnement inscrits dans la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement du 3 août 2009 dite loi Grenelle I.

1.3 LE PLAN NATIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 2009-2013 (PNSE2)

Le premier Plan National Santé Environnement (2004-2008) a permis de mieux connaître les enjeux de la thématique santé environnement et une sensibilisation de la société à différentes problématiques environnementales susceptibles d'impacter sur la santé de populations. Faisant suite à l'évaluation et au bilan du PNSE1, le PNSE2 engage une deuxième phase d'actions organisées autour de deux grands axes clés :

1. La réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques...)
2. La réduction des inégalités environnementales qu'elles soient liées aux conditions de vie, aux surexpositions professionnelles ou aux différences géographiques dans l'altération de l'environnement.

Le PNSE2, adopté en juin 2009, est décliné en 58 mesures concrètes organisées en 16 fiches thématiques dont il ressort 12 mesures phares.

■ Les 12 mesures phares du PNSE2 à mettre en œuvre

- Mesure 1 : Réduire de 30% les concentrations dans l'air ambiant en particules fines et les émissions dans l'air et dans l'eau de 6 substances toxiques.
- Mesure 2 : Mettre en place un étiquetage sanitaire des produits de construction, de décoration ainsi que des produits les plus émetteurs de substances dans l'air intérieur des bâtiments.
- Mesure 3 : Favoriser les mobilités douces.
- Mesure 4 : Assurer la protection des aires d'alimentation des 500 captages d'eau les plus menacés.
- Mesure 5 : Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments de l'environnement.
- Mesure 6 : Mettre en place dès 2010 un programme de biosurveillance sanitaire de la population.
- Mesure 7 : Expérimenter un dispositif de traçabilité des expositions professionnelles dans 4 régions.
- Mesure 8 : Renforcer le contrôle des substances, préparation et articles mis sur le marché en France, notamment sur les produits destinés aux enfants.
- Mesure 9 : Réduire l'exposition aux substances préoccupantes dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants.
- Mesure 10 : Développer des conseillers « Habitat santé ».
- Mesure 11 : Poursuivre le programme de lutte contre l'habitat indigne.
- Mesure 12 : Identifier et gérer les « points noirs environnementaux », qui sont des zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques.

■ Les 16 fiches thématiques du PNSE2

- Fiche 1 : Plan Particules.
- Fiche 2 : Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau.
- Fiche 3 : Qualité de l'air intérieur.
- Fiche 4 : Réduire l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène mutagène ou reprotoxique (CMR) en milieux de travail.
- Fiche 5 : Santé et transports.
- Fiche 6 : Protéger la santé et l'environnement des enfants.
- Fiche 7 : Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé.
- Fiche 8 : Lutte contre l'habitat indigne.
- Fiche 9 : Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau.
- Fiche 10 : Lutte contre les « points noirs environnementaux ».
- Fiche 11 : Diminuer l'impact du bruit.
- Fiche 12 : Réduire l'exposition au radon et à l'amiante naturellement présents dans l'environnement.
- Fiche 13 : Risques émergents.
- Fiche 14 : Recherche.
- Fiche 15 : Expertise.
- Fiche 16 : Formation et Information.

■ L'élaboration des plans régionaux santé environnement

Une déclinaison régionale du PNSE2 est prévue avec l'élaboration de nouveaux plans régionaux santé environnement pour la période 2009-2013 (PRSE2). Ils sont élaborés d'une part, en tenant compte des conclusions de l'évaluation du PRSE1 et, d'autre part, des actions prévues par le PNSE 2 adaptées aux enjeux du territoire. L'élaboration du PRSE2 associe la gouvernance à 5 du Grenelle, tant dans le comité décisionnel dit Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) que dans les groupes de travail mis en place pour faire des propositions d'actions partagées. Ces groupes sont ainsi composés des représentants des cinq collèges du Grenelle (Etat, collectivités territoriales, associations, organisations syndicales, représentants des employeurs). Une attention particulière est portée à la cohérence entre le niveau régional et national.

II. L'ELABORATION DU PRSE2 EN POITOU-CHARENTES

2.1 L'ORGANISATION ET LES OBJECTIFS DU PRSE2

■ Un Plan Régional Santé Environnement 1 (PRSE1) pour la période 2006-2008

Le PRSE1 a été approuvé par le Préfet de région Poitou-Charentes en octobre 2006. Il visait trois objectifs : garantir un air et une eau de bonne qualité, prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers, mieux informer le public et protéger les populations sensibles (enfants et femmes enceintes). Composé de 22 actions, le PRSE1 a fait l'objet d'une étude d'évaluation par le bureau d'études CAREPS en 2009, avant le lancement des réflexions sur le PRSE2 (rapport n°643 décembre 2009, documents pédagogiques, mai 2010) dont les enseignements et conclusions ont été repris pour l'élaboration du PRSE seconde génération.

■ Une gouvernance régionale dans le cadre de l'élaboration du PRSE2

Une organisation régionale qui instaure un lieu de concertation, de réflexion entre les services administratifs et la société civile sur la problématique santé environnement pour l'élaboration du PRSE2. Elle s'appuie sur le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) et sur le travail d'acteurs organisés en 5 ateliers thématiques. L'objectif était de prendre en compte les spécificités et les problématiques régionales dans l'élaboration du PRSE2 en s'appuyant sur les professionnels santé environnement et leur connaissance des problématiques. La démarche a été pilotée par une cellule d'animation composée de représentants du SGAR, de l'ARS, de la DREAL, de la DRAAF, de la DIRECCTE et de la Région Poitou-Charentes, cellule élargie aux animateurs et services référents de l'Etat des 5 ateliers pour le suivi de la démarche d'élaboration du PRSE2.

■ **Des objectifs définis pour l'élaboration du PRSE2**

Une construction à partir :

- Des actions du PNSE2 adaptées aux contextes locaux et régional.
- Des conclusions de l'évaluation du PRSE1.
- Des actions locales spécifiques identifiées.

Pour un PRSE2 :

- Intégrant des actions partagées et coordonnées entre les parties prenantes.
- Apportant une plus-value aux actions déjà menées.
- Créant une synergie entre les actions et les acteurs avec des actions multipartites.

2.2 LE CALENDRIER DE L'ELABORATION DU PRSE2

Etape 1 Le lancement de la démarche d'élaboration PRSE2

- **GRSE : Groupe Régional Santé Environnement** -----> 04 février 2010
- Réunion de la cellule d'animation n°0 -----> 23 avril 2010
- Réunion des copilotes -----> 25 mai 2010

Etape 2 Les ateliers thématiques

- Réunion de la cellule d'animation n°1 -----> 28 mai 2010
- Réunion de cadrage des ateliers animateurs/services référents Etat -----> 28 mai 2010

Atelier 1 Qualité de l'air, transports et mobilité douce	Atelier 2 Eaux et milieux naturels	Atelier 3 Facteurs (substances- nuisances) pouvant présenter des risques pour la santé	Atelier 4 Air intérieur, habitat dégradé ou insalubre, accueil des enfants	Atelier 5 Information, communication, sensibilisation, éducation et formation
--	---	---	---	---

Pour chacun des 5 ateliers (soit 15 réunions) :

- 1e réunion -----> début juin 2010
- 2e réunion -----> mi-juin 2010
- Réunion à mi-parcours de la cellule d'animation élargie n°2 -----> fin juin 2010
- 3e réunion -----> début juillet 2010

Etape 3 Synthèse et élaboration du projet PRSE2

- Réunion cellule d'animation élargie n°3 : Rapport intermédiaire PRSE2 -----> 31 août 2010
- Réunion cellule d'animation élargie n°4 : Version 1 projet PRSE2 -----> 21 sept. 2010
- **GRSE : Groupe Régional Santé Environnement** -----> 5 octobre 2010

Etape 4 Finalisation du PRSE2

- **Consultation grand public sur le projet PRSE2, Version 2** -----> mi oct. à début nov. (3 semaines)
- Réunion cellule d'animation élargie n°5 : présentation Version 3 PRSE2 -----> 30 novembre 2010
- **GRSE : Groupe Régional Santé Environnement** -----> 9 déc. 2010
- **Version finale du PRSE2** -----> 17 déc. 2010



**MISE EN ŒUVRE PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 2
2011-2014**

2.3 LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DU PRSE2

■ Le Groupe Régional en Santé Environnement (GRSE)

Contexte

Le GRSE a été mis en place dans le cadre de la circulaire du 16 octobre 2008 appliquée par le Préfet de région. Le Groupe Régional en Santé Environnement a été installé le 4 février 2010 en Poitou-Charentes. Il constitue l'instance décisionnelle d'élaboration du second PRSE en cohérence avec les orientations du PNSE2.

Composition

Le GRSE est présidé par le Préfet de région Poitou-Charentes et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

Le GRSE est constitué des 5 collèges du Grenelle, à savoir, « gouvernance à 5 » :

- représentants des services de l'État, de l'Assurance Maladie et d'organismes publics,
- représentants des collectivités territoriales,
- représentants des associations,
- représentants des employeurs et professionnels
- représentants des salariés et syndicats

Et de personnes qualifiées, professionnels de santé et organismes d'assurance maladie.

Rôle

Il coordonne et suit l'élaboration du PRSE2, mobilise les acteurs des parties prenantes autour des enjeux de santé environnement.

Il valide le plan d'actions, les priorités retenues et suit la mise en oeuvre des actions du PRSE2.

Il s'est réuni pour le lancement de la démarche d'élaboration du PRSE, seconde génération, le 4 février 2010.

Une seconde réunion a eu lieu en octobre avant le lancement de la consultation du public. Une troisième réunion, en décembre 2010, a validé le PRSE2 avant sa signature par le préfet de région.

■ La cellule d'animation

Composition

La cellule d'animation est composée de représentants des services de l'Etat (SGAR, ARS, DREAL, DRAAF et DIRECCTE) et de la Région Poitou-Charentes.

Dans la phase d'élaboration du PRSE2, il a été décidé d'élargir cette cellule d'animation à l'ensemble des 7 animateurs et 9 services référents de l'Etat des 5 ateliers, de façon à mieux assurer la coordination nécessaire entre les différentes propositions des ateliers.

Rôle

La cellule d'animation assure le pilotage de l'étude d'assistance à l'élaboration du PRSE2. Elle coordonne et suit les travaux des ateliers, est garante de la cohérence entre le PNSE2 et le PRSE2 et vérifie la prise en compte des conclusions de l'évaluation du PRSE1.

2.4 LES CINQ ATELIERS DE TRAVAIL THEMATIQUES

■ Intitulés des 5 ateliers

1. Qualité de l'air, transports et mobilité douce.
2. Eaux et milieux naturels.
3. Facteurs (substances-nuisances) pouvant présenter des risques pour la santé.
4. Air intérieur, habitat dégradé ou insalubre, accueil des enfants.
5. Information, communication, sensibilisation, éducation et formation.

Composition

Ces groupes de 31 à 44 inscrits se sont constitués sur la base du volontariat, suite à un large appel à participation réalisé par le SGAR en amont du lancement de la démarche d'élaboration du PRSE2 avec 300 invitations adressées. Les inscriptions complémentaires ont été possibles et enregistrées au cours du déroulement des ateliers, soit un total de 138 personnes et 182 inscriptions pour les 5 ateliers de travail.

Chaque atelier a été animé par un ou deux membres de la « gouvernance à 5 », assisté(s) d'une ou deux personnes des services référents de l'Etat (SGAR, ARS, DREAL, DRAAF, DIRECCTE).

Rôle

Les acteurs participant aux ateliers ont proposé des actions à inscrire dans le PRSE2, en précisant les acteurs concernés, la faisabilité de leur mise en oeuvre, les degrés de priorité, les délais de réalisation et des indicateurs de suivi.

En juin et juillet 2010, au total, 15 réunions se sont déroulées pour les ateliers préparés et animés dans le cadre de l'élaboration du PRSE2.

■ Des pistes de réflexion pré-identifiées pour le PRSE 2

(Non exhaustives...) *Source : PRSE 2 en Poitou-Charentes Groupe Régional Santé Environnement, 4 février 2010*

Qualité de l'air extérieur Transports Mobilité douce	Eaux Milieux naturels	Facteurs (substances-nuisances) pouvant présenter des risques pour la santé	Air intérieur Habitat dégradé ou insalubre Accueil des enfants	Information Communication Sensibilisation Education Formation
Plan particules Substances toxiques Rejets	Protections des milieux Protection de captages Recherche Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) Substances toxiques Espèces envahissantes	Plan éco-phyto Eco-produits, Sécurité alimentaire Mode de productions agricoles Risques professionnels Risques Environnement -aux Nuisances sonores	Eco-produits Populations fragiles Saturnisme	
Points noirs environnementaux				
Pathologies à fort impact sur la santé				
Inégalités environnementales				

■ Une transversalité dans les réflexions menées

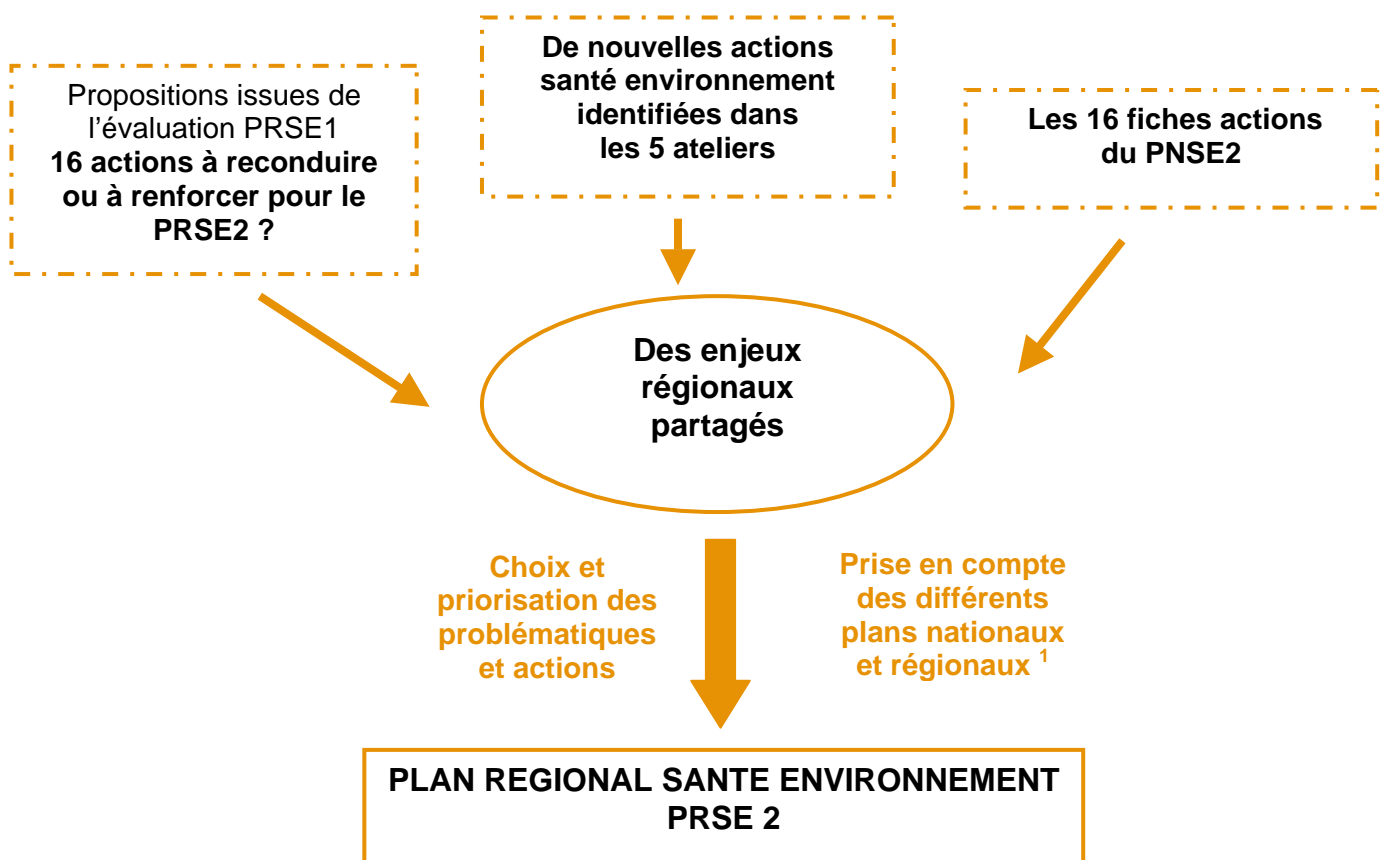
Les points noirs environnementaux, les pathologies à fort impact sur la santé et les inégalités environnementales mises en avant par les acteurs du GRSE du 4 février 2010 ont été prises en compte tout au long des réflexions des ateliers pour la production d'actions étroitement liées à ces problématiques.

■ Une méthodologie de travail commune aux 5 ateliers

Une méthode a été définie pour que les 3 réunions des 5 ateliers se déroulent sur une base de travail commune, à savoir :

- La prise en compte des propositions issues de l'évaluation du PRSE1 et des actions du PNSE2.
- L'identification d'actions nouvelles à mettre en œuvre.
- La vérification du lien avec des enjeux régionaux en santé environnement.
- Le choix et la priorisation des actions à proposer dans le cadre du PRSE2.

Dans chaque atelier, les acteurs se sont impliqués dans l'élaboration du PRSE2, en veillant aux spécificités et compétences respectives, à la cohérence de l'ensemble des actions.



¹ Exemple : Plan particules, Programme Re-Sources, Plan Régional Santé au Travail, Plan Ecophyto 2018...

2.5 UNE MISSION D'ASSISTANCE CONFIEE A L'IAAT POITOU-CHARENTES

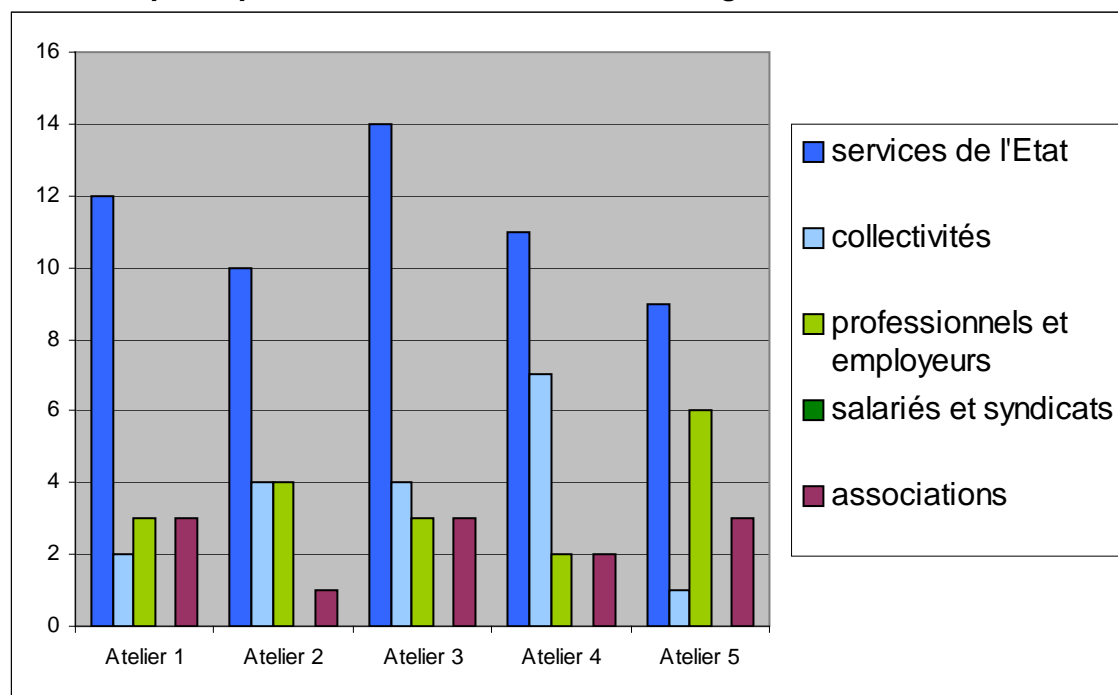
L'IAAT Poitou-Charentes (<http://www.iaat.org>), centre de ressources régional en information territoriale, régie du Conseil Régional Poitou-Charentes a réalisé la mission d'« Assistance à l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement » (marché n° 10-41011-00-223-86-54 notifié le 11 mai 2010) pour un appui logistique et méthodologique, une coordination et rédaction du PRSE2. Objectifs :

- Accompagner les animateurs et les services de l'Etat référents dans les ateliers,
- Favoriser l'appropriation de la démarche et l'implication des acteurs.

Des outils ont été créés spécifiquement pour cette mission, comme la plateforme d'échanges PRSE2 www.iaat.org/prse composée de pages web pour un partage de l'information entre les ateliers de travail et l'animation de la démarche.

2.6 LA PARTICIPATION DES ACTEURS A L'ELABORATION DU PRSE2

Profil des participants aux ateliers selon les 5 collèges du Grenelle

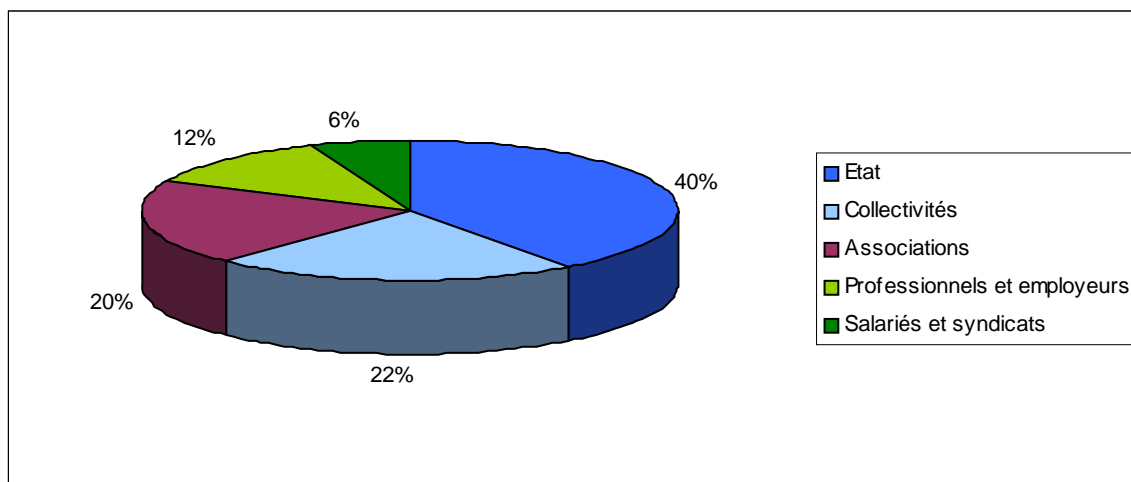


Participants : acteurs ayant participé à une ou plusieurs réunions de l'atelier. Une personne ayant participé à une, deux ou trois rencontres de l'atelier thématique est comptabilisée une fois.

Chacune des 15 réunions des ateliers de travail a rassemblé de 12 à 22 participants soit un taux de participation (nombre de participants par rapport au nombre d'inscrits) de 60 % des inscrits pour les ateliers 1,3,4, 5 et près de 45 % pour l'atelier 2.

Les acteurs issus des services de l'Etat ont été fortement présents lors des ateliers de travail du PRSE2, de part leurs compétences et leurs missions dans ce domaine, la participation des autres collèges de la gouvernance à 5 a permis de favoriser un travail diversifié. Le graphique ci-dessous représente la répartition en nombre de participants, et non en terme de structure, avec ainsi l'inconvénient de « sous-représenter » certains collèges représentés par un seul participant.

Profil des participants au GRSE du 5 octobre 2010 selon les 5 collèges du Grenelle



Le premier GRSE du 5 février 2010 a lancé la démarche d'élaboration du PRSE2 et a abordé les questions de méthodologie.

Le GRSE réuni le 5 octobre 2010, a eu pour objet la présentation du projet de PRSE2 avant la mise en consultation publique. L'ensemble de la gouvernance à 5 était représenté parmi les 50 participants présents.

PRSE2 Poitou-Charentes, 17 décembre 2010

2.7 L'ÉVALUATION DU PRSE1 : UNE BASE STRUCTURANTE POUR LE PRSE2

Les éléments d'organisation pour l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 2 ont été mis en avant lors de l'évaluation du PRSE1 sous forme de recommandations :

- Favoriser la cohérence avec les différents plans existants
- S'appuyer sur une réflexion concertée pour une articulation avec les autres plans et programmes déjà en place en région.
- Permettre une transversalité des plans et des règlements
- Favoriser la lisibilité pour mieux impliquer les autres acteurs potentiels et une meilleure connaissance du PRSE2 Poitou-Charentes.
- Prendre en considération les spécificités et enjeux prioritaires régionaux en veillant aux compétences et connaissances dans le domaine de la santé publique par exemple.
- Développer les moyens de communication et d'échange.

Les recommandations issues de l'évaluation du PRSE1 ont été prises en compte, soit dans l'organisation des réflexions, soit en terme de sujets de réflexion des ateliers, par exemple :

- La mise en œuvre d'une meilleure implication des acteurs à travers la gouvernance à 5 et la consultation finale du public,
- Le développement des moyens de communication dans la mise en place d'un atelier thématique « Information, communication, sensibilisation, éducation et formation ».

Suite à la démarche d'évaluation, 16 actions sur les 22 du PRSE1 ont été proposées « à reconduire » pour le PRSE2 et ont donc été étudiées lors des ateliers de travail. 13 de ces actions sont reprises dans le Plan Régional Santé Environnement 2 [cf. liste en annexe 2].

III. LE PROJET DE PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 2 POITOU-CHARENTES

3.1 DES THEMATIQUES RETENUES POUR UNE STRATEGIE REGIONALE

Le PRSE2 s'organise autour de 5 thématiques :

Thème 1 : Air extérieur et [vivre](#) dehors

Thème 2 : Espaces intérieurs et lieux de [vie](#)

Thème 3 : Eau, source de [vie](#)

Thème 4 : [Vivre](#) mieux : maîtriser des nuisances et pollutions

Thème 5 : Information et formation : faire [vivre](#) le PRSE2

Au total 26 actions sont retenues et déclinées en 53 sous actions sur les problématiques suivantes :

Thème 1 : Déplacements alternatifs, émissions de particules, prévention des allergies.

Thème 2 : Qualité de l'air intérieur, habitat insalubre, intoxication au monoxyde de carbone, exposition radon/amiante, intoxication au plomb, légionellose.

Thème 3 : Qualité des eaux, sécurité sanitaire de l'eau potable, gestion forages privés et eaux pluviales.

Thème 4 : Pesticides, sites et sols potentiellement pollués, nuisances sonores.

Thème 5 : Information/ manifestation/ formation en santé environnement.

3.2 DES ACTIONS CONCRETES FIABILISEES QUANT A LEUR MISE EN OEUVRE

■ Etablies sur la base d'une fiche-type

Une fiche-action rappelant le contexte régional et les objectifs en indiquant les sous-actions opérationnelles

Des fiches sous-actions comprenant :

- L'intitulé avec les objectifs et le descriptif de la sous-action, les pilotes et les acteurs impliqués,
- L'échéancier et l'aspect financier,
- Les critères de suivi.

Ces fiches ont été collégalement renseignées par les participants des ateliers, coordonnées par un pilote membre de ces ateliers.

Elles contiennent les éléments disponibles au moment de leur rédaction (ou rapide à recueillir) qui seront à compléter, affiner voire modifier par le groupe-projet lors de la mise en œuvre de la sous-action.

L'indication "sans objet" précisée dans l'état initial des critères de suivi pour certaines actions opérationnelles, signifie que l'action est initiée dans le cadre du PRSE2, il n'y a pas eu d'action au préalable : il n'y a donc pas lieu de renseigner l'état initial.

La durée du PRSE, étalée sur 4 ans, ne permet pas de renseigner toutes les sources de financements possibles : cet aspect sera ainsi complété, affiné et conditionnera la mise en œuvre de l'action. Pour autant, le choix a été fait de ne pas en faire un facteur bloquant.

Les pilotes veilleront, pour les actions éligibles, à mobiliser les fonds européens.

■ Avec des pilotes désignés pour chaque sous-action

Les acteurs des ateliers se sont attachés à définir des sous-actions pour lesquelles la faisabilité technique et réglementaire était démontrée.

La mise en œuvre de ces sous-actions a été fiabilisée par la désignation de pilotes et co-pilotes qui ont la responsabilité de coordonner et de s'assurer de leur bonne mise en œuvre.

Ils travailleront en collaboration avec des partenaires associés et les opérateurs concernés dans le cadre de « groupe-projet ».

Les pilotes et co-pilotes auront en charge de :

- Etablir ou poursuivre l'état initial,
- Affiner les aspects liés au financement : sources et évaluation,
- Compléter en tant que de besoin la liste des acteurs impliqués,
- Animer le « groupe-projet » de la sous-action sur la durée prévue pour celle-ci et permettant l'appropriation du sujet par les acteurs, lesquels n'ont pas forcément participé aux ateliers,
- Compléter les indicateurs de suivi et de résultats prévus par les fiches et proposer des indicateurs d'impact, lesquels seront regroupés dans le cadre du suivi global de l'action,
- Réaliser le bilan de l'action dans le cadre du suivi du PRSE2 et participer en tant que de besoin aux instances de suivi, notamment la cellule d'animation.
- Veiller à optimiser l'appropriation du PRSE2 par l'ensemble des acteurs publics et privés avec l'organisation d'une information/communication. Les pilotes pourront s'appuyer, le cas échéant, sur des professionnels de l'éducation, de la communication, en identifiant des publics cibles et des relais pédagogiques.

Les services de l'Etat (SGAR, DREAL, ARS) restent à la disposition des pilotes et copilotes pour les assister dans le lancement des actions et la mise en place des rencontres.

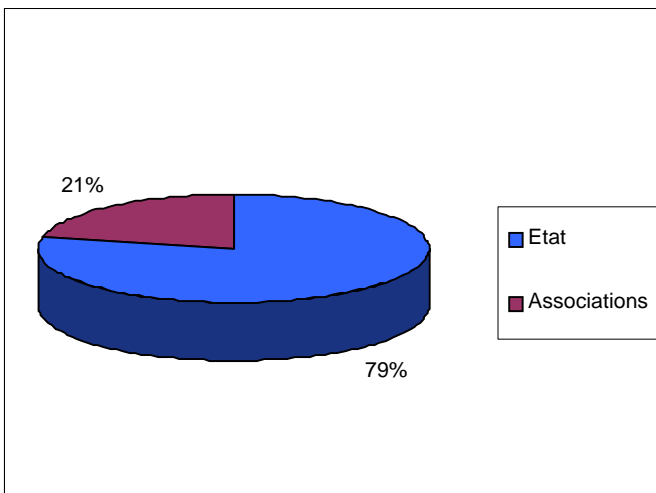
■ Impliquant les acteurs de la gouvernance à 5

Sur les 53 sous actions opérationnelles concrètes, 52 ont un pilote, ou des co-pilotes, identifié(s).

Soit au global, pour les 52 sous actions pilotées ou copilotées :

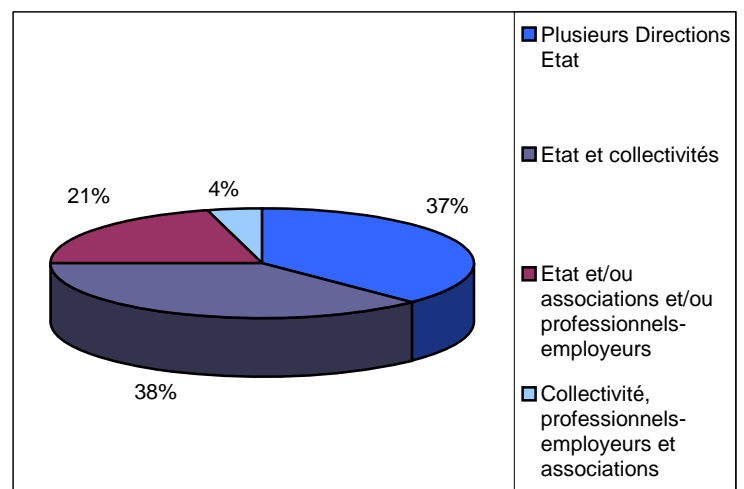
- 60 % des actions sont pilotées par des directions de l'Etat.
- 11 % des actions ont un pilotage par une association.
- 27 % des actions ont un copilotage par l'Etat avec des collectivités territoriales et/ou associations et/ou professionnels et employeurs.
- 2 % des actions ont un copilotage par des collectivités territoriales avec des associations et des professionnels et employeurs.

28 sous actions pilotées



Chacune des 28 actions est pilotée par un seul pilote : une association ou un service de l'Etat

24 sous actions copilotées



Chacune des 24 actions est copilotée par plusieurs pilotes

Une large représentation de la gouvernance à 5 est à noter dans les acteurs impliqués pour la réalisation des actions aux différentes échelles territoriales.

3.3 DES OBJECTIFS OPERATIONNELS PRIORISES

Les acteurs des ateliers de travail ont donné un ordre de priorité pour chacune des sous-actions opérationnelles proposées par une note de 0 (problématique à veiller) à 3 (priorité forte). Malgré la difficulté de l'exercice, les acteurs se sont attachés à prioriser les actions opérationnelles pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale pertinente.

3.4 LA PROPOSITION DE VEILLE DE PROBLEMATIQUES

Des thèmes ou actions ont été identifiés lors de la réflexion des ateliers qui, soit constituent des sujets émergents sur lesquels il convient d'assurer une veille, soit relèvent d'actions nationales non encore précisées, soit relèvent d'autres plans régionaux, soit n'ont pu faire l'objet d'identification de pilote pertinent.

Ces thèmes sont donc mis en « veille » et seront examinés lors du suivi régulier du PRSE2 pour, le cas échéant, les activer. Ces thèmes sont les suivants :

Les nanomatériaux : connaissance et prévention des risques :

Question de la pertinence de l'échelle d'intervention et absence de pilote identifié pertinent lors du travail en atelier. Des précisions sont par ailleurs attendues dans le cadre du Grenelle Environnement.

Les polluants émergents :

Action conditionnée par une étude nationale non connue aujourd'hui.

Sensibiliser les collectivités locales et aménageurs pour réduire les nuisances liées au bruit :

Question de la pertinence de l'échelle d'intervention et absence de pilote identifié pertinent lors du travail en atelier.

Une information sur le contenu et l'avancement des plans régionaux dans le champ santé environnement, notamment :

- le Plan Régional Santé au Travail (PRST) : prévention, pesticides...
- le Plan Ecophyto 2018: information sur les risques liés à l'utilisation des pesticides...

Pour le cas échéant, mettre en place des actions complémentaires dans le cadre du PRSE2.

Sensibilisation du public et des personnes âgées au risque lié au monoxyde de carbone :

dans l'attente de la prise en compte par les Conseils généraux.

En retour de la consultation publique est ressortie la problématique suivante :

Dans une dimension aménagement du territoire, favoriser l'émergence d'une réflexion sur la qualité de l'air et les émissions de particules en lien avec les conditions de circulation des véhicules à moteur (ligne verte...).

3.5 LA CONSULTATION ET LA COMMUNICATION SUR LE PRSE2

Le projet de PRSE2 a été validé par le GRSE du 5 octobre 2010 pour la consultation publique à l'automne 2010 avec la mise en ligne du projet sur les sites de la Préfecture de région Poitou-Charentes, de l'ARS et de la DREAL.

Les contributions reçues lors de la consultation ont :

- soit été intégrées dans les fiches-actions lorsque les propositions formulées pouvaient s'y rattacher,
- soit été conservées comme matière de réflexion, notamment via le dispositif de veille mis en place dans le cadre du suivi du PRSE2,
- soit été relayées au sein du service de l'Etat compétent par la contribution, pour être prise en compte dans le cadre de ses missions.

Le PRSE2 est validé dans sa version finale lors du GRSE de décembre 2010.

IV. LA MISE EN ŒUVRE DU PRSE2

4.1 UNE ARTICULATION DU PRSE2 AVEC LES PLANS INTERVENANT EN SANTE ENVIRONNEMENT

Le PRSE2 s'inscrit en cohérence avec d'autres plans qui mettent en œuvre des actions en matière de santé environnement. C'est le cas notamment du Plan Régional Santé au Travail (PRST), du Plan Ecophyto 2018, du Schéma Régional Climat Air Energie.

Le PRSE2 sera inscrit dans le schéma de prévention du projet régional de santé en cours d'élaboration. Ce projet régional, qui sera opérationnel courant 2011, devrait notamment permettre de territorialiser des actions du PRSE2 par la mise en place de contrats locaux de santé avec les collectivités souhaitant développer des démarches de santé publique en matière de santé environnementale.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PRSE2, les pilotes des actions veilleront à l'articulation, la complémentarité, la mise en synergie avec les autres plans existants et avec ceux en cours d'élaboration dont ils devront intégrer les éléments et, le cas échéant, compléter les actions prévues dans le PRSE2.

La commission de coordination des politiques publiques en matière de prévention, créée depuis juillet 2010 et installée par le SGAR et le DG ARS, apportera également un éclairage sur ces questions.

4.2 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PRSE2

Le Plan Régional Santé Environnement 2 s'inscrit dans une démarche d'amélioration en continu. Des ajustements, compléments voire de nouvelles actions, pourront être intégrés en fonction des besoins sous la responsabilité du GRSE qui en suit la mise en œuvre. Le suivi régulier de ce plan, associant les différents acteurs concernés, doit permettre de le faire vivre et de renforcer la synergie entre eux, notamment ceux qui n'ont pu participer aux ateliers thématiques. Dans cette optique, le principe d'appel à projets liés ou s'intégrant aux actions prévues par le PRSE2 est envisagé.

Le PRSE2 fera l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation. Une démarche facilitée par l'identification d'indicateurs de suivi précisés dans les fiches sous actions (indicateurs de réalisation et de résultat). Un travail spécifique sera mené au lancement de chacune des actions et sous-actions pour quantifier et compléter ces indicateurs.

L'impact des actions prévues dans le PRSE2 sera appréhendé de façon globale à l'échelle des actions et/ou de chacun des cinq thèmes du PRSE2. Il s'agira d'estimer, par l'intermédiaire d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs, l'impact des actions du PRSE2.

Des éléments de suivi du PRSE2 validés lors du GRSE du 5 octobre 2010 :

- Une réunion annuelle du GRSE qui sera l'occasion d'une information et d'une communication « grand public », régionale et déclinée localement, sur les problématiques santé-environnement.
- Une réunion bi-annuelle de la cellule d'animation (les pilotes des actions participeront en tant que de besoins).
- La mise en place d'un tableau de bord du suivi, proposé par le SGAR, la DREAL et l'ARS, mis en ligne en accès réservé sur un site Internet de l'Etat. Il sera renseigné par les pilotes et copilotes.

Les pilotes informeront de l'évolution des demandes de financement et des financements des actions auprès des 3 référents Etat (SGAR, DREAL, ARS).

LES FICHES ACTIONS DU PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 2

■	THEME 1. AIR EXTERIEUR ET VIVRE DEHORS.....	18
Action 1-	Baisser les émissions de particules en améliorant la connaissance sur les particules.....	19
Action 2-	Promouvoir les modes de déplacements alternatifs et mieux réguler la mobilité.....	23
Action 3-	Perfectionner l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies.....	27
■	THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE.....	31
Action 4-	Renseigner sur la qualité de l'air intérieur	32
Action 5-	Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre.....	35
Action 6-	Diminuer l'incidence de la légionellose.....	42
Action 7-	Réduire l'exposition au radon.....	44
Action 8-	Prévenir de l'intoxication au plomb par une étude sur l'influence de la sensibilisation des professionnels de santé au dépistage.....	47
Action 9-	Réduire les intoxications au monoxyde de carbone : sensibilisation des professionnels (chauffage, cheminées, distributeurs de poêles...), CAPEB, FFB ect. au risque lié au monoxyde de carbone.....	49
Action 10-	Collecter auprès des maîtres d'ouvrage les résultats des diagnostics techniques amiante sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) [Action en attente de circulaire, en veille].....	51
■	THEME 3. EAU, SOURCE DE VIE.....	53
Action 11-	Accroître la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions diffuses.....	55
Action 12-	Augmenter la sécurité sanitaire des eaux potables	63
Action 13-	Améliorer la gestion des forages privés.....	68
Action 14-	Inciter les communes à la mise en place de schémas d'assainissement des eaux pluviales.....	73
Action 15-	Acquérir des connaissances sur les micro-algues toxiques (cyanobactéries) pouvant contaminer les baignades et l'eau potable.....	75
Action 16-	Développer un programme de recherche sur les substances médicamenteuses et perturbateurs endocriniens.....	77
■	THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS.....	79
Action 17-	Avancer dans les connaissances sur les expositions aux pesticides.....	80
Action 18-	Approcher l'exposition aux pesticides dans le panier de la ménagère.....	83
Action 19-	Limiter les pollutions dues aux pesticides et à certaines substances dangereuses.....	85
Action 20-	Informé, sensibiliser, communiquer sur les risques liés à l'utilisation des pesticides tout public.....	91
Action 21-	Enrichir la connaissance des sites-sols pollués et des risques post-accidentels nucléaires.....	93
Action 22-	Préserver les adolescents des risques dus à la musique amplifiée : Education des formateurs, information du grand public, jeunes, parents.....	99
Action 23-	Atténuer les nuisances liées au bruit généré par les transports par un suivi de l'avancement des Plans de Prévention du Bruit Environnement.....	101
■	THEME 5. INFORMATION ET FORMATION : FAIRE VIVRE LE PRSE2.....	103
Action 24-	Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public : mise en place d'un réseau d'acteurs santé environnement.....	104
Action 25-	Soutenir les manifestations régionales pour une prise en compte des questions santé environnement.....	106
Action 26-	Former des formateurs en développant un module d'éducation en santé sécurité environnement à destination des enseignants et éducateurs.....	109

THEME 1. AIR EXTERIEUR ET VIVRE DEHORS

Emission de particules

Le lien entre santé et qualité de l'air est démontré : respirer un air de qualité à l'extérieur comme à l'intérieur est un enjeu de santé environnementale. Les activités humaines, notamment les installations de chauffage et les transports routiers, génèrent des **particules** de taille et de composition diverses à effets pathogènes (problèmes cardiovasculaires, respiratoires, etc.). Les particules fines (2,5 micromètres au plus) représentent l'un des principaux facteurs de risque liés à la pollution de l'air en milieu urbain. Au niveau national, 27% des émissions de particules fines sont dues à la combustion du bois, du charbon, du fioul... Les transports représentent quant à eux 11% de cette production de particules fines. La France compte 3,5 millions de personnes souffrant d'asthme, les particules fines sont à l'origine d'allergies auprès de 30% de la population et de 42.000 morts chaque année, soit 5% des décès. (Source : Comité Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique CITEPA). Afin de poursuivre la réduction d'émissions atmosphériques polluantes, le Plan particules a été élaboré dans le cadre du deuxième Plan National Santé Environnement. Présenté en juillet 2010, ce plan propose des mesures nationales et locales pour améliorer la qualité de l'air. Il a identifié quatre sources d'émission : le secteur industriel et tertiaire résidentiel, le secteur agricole, le secteur domestique et les transports.

Déplacements alternatifs

Améliorer la santé en agissant sur les modes de transports constitue un objectif essentiel de santé environnement. Le PNSE2, repris au niveau régional, propose de favoriser les **transports actifs** et les **mobilités douces**. L'importance d'une activité physique régulière pour la santé est établie, notamment pour l'espérance de vie et la mobilité à un âge avancé. A ce titre, les transports doux, actifs (marche à pieds, vélos, rollers...) sont à privilégier. Un mode de déplacement alternatif se définit comme une solution différente aux modes de déplacements traditionnels avec l'utilisation des transports collectifs, du covoiturage, du vélo, ou de la pratique de la marche à pied... Il peut se révéler plus rapide, plus économique et plus propre. Au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une administration, le **Plan de Déplacement d'Entreprise** permet de favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et de rationaliser les déplacements liés au travail (domicile-travail, déplacements professionnels, visites ...). La démarche consiste à évaluer les coûts d'usage et les temps d'accessibilité au site de l'entreprise pour les salariés, les fournisseurs et les clients. Il permet de sensibiliser aux potentialités actuelles d'utilisation des différents modes de transports.

Allergie et air extérieur

L'air que nous respirons peut contenir des allergènes qui sont susceptibles de provoquer des réactions au niveau du système respiratoire, de la peau et des yeux. Chez les personnes sensibilisées, la pollution organique extérieure est représentée en majorité par les pollens. La corrélation entre l'intensité des symptômes et la quantité de grains de pollen présents dans l'atmosphère a été mise en évidence. Auparavant, la majorité des symptômes provoqués par le contact avec les pollens était due aux graminées ; actuellement, d'autres pollens voient leur responsabilité progresser, notamment l'**ambroisie** (plante sauvage de la famille du tournesol). Des mesures de concentration polliniques permettent des analyses diffusées auprès des professionnels de santé.

FICHES ACTION :

Action 1- Baisser les émissions de particules en améliorant la connaissance sur les particules

Action 2- Promouvoir les modes de déplacements alternatifs et mieux réguler la mobilité

Action 3- Perfectionner l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies

THEME 1. AIR EXTERIEUR ET VIVRE DEHORS**ACTION 1****BAISSER LES EMISSIONS DE PARTICULES EN AMELIORANT LA CONNAISSANCE SUR LES PARTICULES**

Référence PNSE2 : Fiche 1 « Plan Particules », Action 1 « Réduire les émissions de particules du secteur domestique »
 Action 2 « Réduire les émissions de particules des installations industrielles et agricoles »
 Action 4 « Améliorer la connaissance sur les particules »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Les niveaux de particules retrouvées dans l'air sont la conjugaison de nombreuses sources anthropiques et naturelles. Parmi les contributeurs les plus importants, on trouve le trafic routier, le secteur résidentiel et l'industrie.

Pour mieux connaître la pollution de l'air et estimer ses impacts sur la santé et les écosystèmes, il est nécessaire de savoir quelles sont les sources de pollution, de les identifier et de les quantifier pour pouvoir ensuite prendre des mesures de réduction des émissions à la source.

Un inventaire d'émission est une évaluation de la quantité d'une substance polluante émise par une source donnée pour une zone géographique et une période de temps donnée. Dans un cadastre des émissions, les données d'émissions sont localisées géographiquement.

Le bilan 2009 de la qualité de l'air en Poitou-Charentes, établi par l'ATMO, montre des épisodes de hausse de pollution par les particules en suspension (PM10) liés notamment aux besoins accrus de chauffage domestique en période de fortes baisses de température. Ces épisodes sont apparus à l'échelle du territoire national. Il n'y a donc pas de caractéristique spécifique de la région en terme d'émissions par rapport à l'échelle nationale. Cependant, on a constaté une différence entre l'est de la région (la Vienne) et l'ouest (façade atlantique) sur la durée des épisodes. Par ailleurs, le Conseil Régional de Poitou-Charentes a délibéré, lors de la session du 28 juin 2010, en faveur d'un plan régional des énergies renouvelables 2020. Ce dernier prévoit de multiplier par 10 la puissance installée en matière d'installations de chauffage au bois, combustible qui participe à la production de particules dans l'air. Enfin, la politique régionale en faveur des énergies renouvelables sera renforcée par la mise en oeuvre du futur Schéma Climat Air Energie. Il est ainsi nécessaire de développer des actions visant à limiter, voire réduire les émissions de particules.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'Etat s'est fixé un objectif majeur dans le domaine des transports : réduire de 20% les gaz à effet de serre d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, des mesures incitatives de l'Etat et de la Région Poitou-Charentes sont établies pour l'amélioration des parcs de véhicules et de leur utilisation : aides et primes à destination des collectivités, des professionnels et des particuliers pour créer, renouveler ou acheter des véhicules moins polluants (électriques, hybrides, fonctionnant au carburant vert).

OBJECTIFS REGIONAUX

Porter à connaissance la part des différents contributeurs régionaux sur les émissions de particules.

Limiter, voire réduire les émissions de particules liées au chauffage au bois, par l'identification des mesures incitatives à la mise en place de dispositifs matériels ou fonctionnels.

Réduire les émissions de CO₂, liées aux véhicules à moteurs thermiques, par l'identification des mesures incitatives à l'amélioration des parcs de véhicules et de leur utilisation.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
1-1	Avoir la connaissance des contributeurs régionaux en émission de particules (dont chauffage bois, transport routier)	ATMO Poitou-Charentes	2011- 2014
1-2	Identifier les mesures incitatives à la mise en place de dispositifs réduisant les émissions de particules pour le chauffage au bois	Région Poitou-Charentes DREAL	Début 2011-fin 2011
1-3	Identifier des mesures incitatives à l'amélioration des parcs de véhicules et de leur utilisation	ADEME DREAL	Début 2011-fin 2011

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Avoir la connaissance des contributeurs régionaux en émission de particules (dont chauffage bois, transport routier)		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Porter à connaissance la part des différents contributeurs régionaux sur les émissions de particules.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Disposer d'un inventaire régional des émissions de particules en Poitou-Charentes mis à jour tous les 3 ans. Produire tous les 3 ans un bilan des émissions de particules en Poitou-Charentes. Bilan spécifique pour le « chauffage bois ». Bilan spécifique pour le « transport routier ».	
PILOTE ATMO Poitou-Charentes	ACTEURS IMPLIQUES AREC DREAL	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 15 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Région Poitou-Charentes	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Réalisation d'un inventaire pour l'année de référence : 2007 (en 2010) 2010 (en 2013) 2013 (en 2016)	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action
Indicateurs de résultat : Bilan des émissions de particules en Poitou-Charentes avec une hiérarchisation des sources	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Identifier les mesures incitatives à la mise en place de dispositifs réduisant les émissions de particules pour le chauffage au bois		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Cette sous action a pour objectif de limiter, voire de réduire les émissions de particules liées au chauffage au bois, par l'identification des mesures incitatives à la mise en place de dispositifs matériels ou fonctionnels.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Identification des organismes susceptibles de proposer un soutien financier ou autre à la mise en place d'investissements matériels ou fonctionnels auprès des détenteurs d'installations de chauffage au bois (collectivités, entreprises, particuliers) en complément d'une évolution de la réglementation sur la qualité des équipements.	
PILOTES DREAL Région Poitou-Charentes	ACTEURS IMPLIQUES Collectivités territoriales ADEME ATMO Poitou-Charentes CRER Professionnels de l'installation et de la gestion du chauffage au bois	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE Début 2011	ECHEANCE Fin 2011	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Le guide de mesures incitatives réalisé.	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action
Indicateurs de résultat : - nombre d'organismes recensés qui proposent des mesures ; - nombre d'installations ayant reçu un soutien (financier, conseil, formation, etc.).	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Identifier des mesures incitatives à l'amélioration des parcs de véhicules et de leur utilisation		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Réduire les émissions de CO2, liées aux véhicules à moteurs thermiques, par l'identification des mesures incitatives à l'amélioration des parcs de véhicules et de leur utilisation.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Identification des organismes susceptibles de proposer un soutien financier ou autre à la mise en place de l'amélioration des parcs de véhicules et de leur utilisation auprès des collectivités, professionnels et particuliers.	
PILOTES ADEME DREAL	ACTEURS IMPLIQUES Collectivités territoriales Professionnels du domaine automobile Région Poitou-Charentes	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE Début 2011	ECHEANCE Fin 2011	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DU L'ACTION A estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Région Poitou-Charentes et ADEME (dans le cadre du FREE)	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - recensement des mesures incitatives ; - nombre d'organismes recensés proposant des mesures ; - nombre d'actions ayant reçu un soutien (financier, aide...).	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action
Indicateurs de résultat : Bilan de réductions des émissions de CO2 suite à l'amélioration des parcs de véhicules et de leur utilisation.	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

THEME 1. AIR EXTERIEUR ET VIVRE DEHORS

ACTION 2

PROMOUVOIR LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS ET MIEUX REGULER LA MOBILITE

Référence PNSE2 : Action 14 « Favoriser les transports actifs et les mobilités douces »

Référence PRSE1 : Action 5 du PRSE1 « Promouvoir les modes de déplacements alternatifs »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Le secteur des transports est le premier poste d'émission des GES (Gaz à effet de serre). Le développement des modes de transport alternatifs à la voiture constitue un enjeu majeur dans les années à venir pour lutter contre les émissions de GES, c'est également l'un des axes forts du Grenelle. En effet, la déclinaison du Grenelle de l'environnement et les objectifs du paquet énergie climat¹ rendent nécessaire un changement des habitudes en matière de déplacement, dont les liaisons domicile-travail. Cela passe par une sensibilisation de la population sur les enjeux du transport et la mise en place de modes de déplacements alternatifs et organisés dont notamment le transport actif et les mobilités douces. Les émissions de CO₂ à l'échelle de la région, ont été estimées à 6,1 millions de tonnes de CO₂ en 2007. Un comité de pilotage « vélos, routes et voies vertes », mis en place en 2002, a validé le schéma régional des vélos, routes et voies vertes avec un comité technique Etat et Région Poitou-Charentes qui se réunira annuellement.

Un taux record d'équipement en voiture

La région Poitou-Charentes se place au 1^{er} rang des régions françaises en matière de taux d'équipement des ménages en automobiles (86,34 % RP 2006 - 84,69 % RP 1999) et au 3^e rang pour ce qui est de la multi-motorisation (38,7 % RP 2006 et 1999). Le taux de multi-motorisation dépasse les 50 % dans l'espace périurbain, où la voiture est indispensable à la plupart des déplacements.

Ces taux sont à rapprocher des caractéristiques de la répartition de la population dans l'espace régional : forte population rurale associée à un phénomène d'étalement urbain important, ne bénéficiant pas de dessertes de transports collectifs.

Des axes très fréquentés

Si l'axe Poitiers-Châtellerauld a enregistré une baisse du TMJA entre 2002 et 2007 et une augmentation de la part du transport ferroviaire voyageurs (8159 voyageurs dont seulement 4 % en transport ferroviaire en 2002 et 7515 voyageurs et 6,2 % en transport ferroviaire en 2007). La majorité des axes ont enregistré des augmentations de la fréquentation routière.

Des scolaires qui marchent de moins en moins

En 1976, 84 % des enfants de 5 à 9 ans allaient à pied à l'école, en 1996, ils ne sont plus que 63 %.

¹ : Le paquet Energie-Climat désigne un plan d'action qui définit une politique européenne commune de l'énergie.

OBJECTIFS REGIONAUX

Promouvoir le report modal par l'usage de mode de transports alternatifs (mesures de l'évolution de la répartition modale).

Modifier le comportement des personnes devant se déplacer pour raison professionnelle ou de loisirs.
Offrir des possibilités de transports actifs ou de mobilités douces par une mobilisation des collectivités territoriales.

Pour les liaisons domicile-travail : réduire le nombre de personnes qui utilisent leur voiture personnelle ou utilisent exclusivement une voiture pour leurs déplacements professionnels. Optimiser l'usage des moyens de transport. Développer la prise en compte des enjeux de déplacements dans les entreprises. Développer des modes de travail diversifiés dans l'objectif de diminuer les déplacements (télétravail, télé Réunion, report modal), de se déplacer autrement. Développer la billetterie unique : train, TCU (Transports Collectifs Urbains et Transports Collectifs Ruraux).

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
2-1	Recensement des actions engagées favorisant l'utilisation des modes de transport alternatifs, constat de la situation en région Poitou-Charentes	ORT	2011-2014
2-2	Inciter les collectivités à développer le transport actif (non motorisé) et les mobilités douces (y compris en milieu rural)	Etat (DREAL, DDT) Région, Départements	2011-2014
2-3	Développer des plans de déplacements d'entreprises	DREAL	2011-2014

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Recensement des actions engagées favorisant l'utilisation des modes de transport alternatifs, constat de la situation en région Poitou-Charentes		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
Promouvoir le report modal par l'usage de mode de transports alternatifs (mesures de l'évolution de la répartition modale).	Recenser les actions régionales favorisant l'utilisation des modes de transports alternatifs. Mise à disposition d'un document synthétique listant ces actions.	
PILOTE ORT	ACTEURS IMPLIQUES Collectivités territoriales Associations d'usagers GRAINE ADEME	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 2 000 euros	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Néant	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Synthèse des actions	Sans objet	Une mise à jour tous les 2 ans des indicateurs 2009, 2011 et 2013
Indicateurs de résultat : Evolution des indicateurs : - nombre de voyages sur le réseau de Transports Collectifs Urbains et interurbain ; - nombre de VK (voyageurs km) TER ; - nombre de km de pistes cyclables ; - nombre de pédibus recensés ; - nombre de PDE-PDA ; - nombre de PDU incluant un volet mobilités actives ; - nombre d'utilisateurs des dispositifs d'autopartage.	A estimer au lancement de l'action	Les données seront agrégées au niveau régional et détaillées lorsque cela est possible.

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Inciter les collectivités à développer le transport actif (non motorisé) et les mobilités douces (y compris en milieu rural)		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
<p>Modifier le comportement des personnes devant se déplacer que ce soit pour raison professionnelle ou de loisir.</p> <p>Offrir des possibilités de transports actifs ou de mobilités douces par une mobilisation des collectivités territoriales.</p>	<p>1- Inciter au développement par les Collectivités Territoriales des Plans de déplacement Urbain ou de leur transposition en milieu rural.</p> <p>2- Faire connaître la démarche vélos routes et voies vertes initiées par l'Etat et les collectivités.</p> <p>3- Créer un observatoire du transport actif pour faire connaître les réalisations et suivre le développement de ce mode de transport.</p> <p>4- Inciter le plus grand nombre de collectivités à s'engager dans la démarche vélos routes et voies vertes pour aboutir à un schéma par département pour l'ensemble du territoire départemental et régional.</p> <p>5- Inciter au développement de pistes cyclables en milieu urbain comme en milieu rural.</p>	
PILOTES	ACTEURS IMPLIQUES	
<p>Par sous action :</p> <p>1 : Etat (DREAL, DDT)</p> <p>2 : Etat (DREAL) et Région Poitou-Charentes</p> <p>3 : Etat (A définir) et collectivités territoriales</p> <p>4 : Départements et Région Poitou-Charentes</p> <p>5 : Etat (A définir), Région Poitou-Charentes et Départements</p>	<p>Collectivités territoriales</p> <p>ADEME</p> <p>Associations pour la promotion ou l'usage de modes de déplacements autre que la voiture (cyclotouristes, club de marche, parents d'élèves, etc.)</p> <p>ORT</p>	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE	ECHEANCE	
2011	Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES	
A définir au lancement de l'action	A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation :	A estimer au lancement de l'action	
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de PDU ou de plans de déplacement en milieu rural réalisés ; - création de l'observatoire ; - longueurs de voies dédiées aux vélos routes et voies vertes. 		<ul style="list-style-type: none"> - augmenter de 15 % le nombre de plans sur la période du PRSE2 ; - créer l'observatoire en 2011 ; - augmenter de 20 % la longueur de voies.
Indicateurs de résultat :	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Développer des plans de déplacements d'entreprises		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIF	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
<p>Réduire le nombre de personnes qui utilisent leur voiture personnelle pour effectuer les liaisons domicile-travail ou utilisent exclusivement une voiture pour leurs déplacements professionnels.</p> <p>Optimiser l'usage des moyens de transport pour les liaisons domicile- travail.</p> <p>Développer la prise en compte des enjeux de déplacements dans les entreprises.</p> <p>Développer des modes de travail diversifiés dans l'objectif de diminuer les déplacements (télétravail, télé Réunion, report modal), de se déplacer autrement.</p> <p>Développer la billetterie unique : train, TCU (Transports Collectifs Urbains et Transports Collectifs Ruraux).</p>	<p>Plans de Déplacement d' Administration : développer l'exemplarité de l'Etat et réalisation de PDA dans les grosses collectivités visant à réduire les déplacements et à développer des modes de travail diversifiés.</p> <p>Apporter des moyens financiers aux entreprises qui se lancent dans les démarches de PDE.</p> <p>Inciter les collectivités à accompagner financièrement les employés qui utilisent les transports en commun dans le cadre d'un PDE.</p> <p>Créer et rendre accessible à tous un comparateur sur les moyens de transport utilisables.</p> <p>Inciter les autorités organisatrices des transports scolaires à ouvrir à tous l'usage des transports scolaires.</p> <p>Créer un observatoire des bonnes pratiques.</p>	
PILOTE DREAL	ACTEURS IMPLIQUES ADEME CCI, organisations professionnelles, Collectivités territoriales AOT DDT(M) E12S (Institut de l'Excellence Managériale)	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A définir au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de la démarche	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation :		
Nombre de PDE réalisés.	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action
Indicateurs de résultat :		
<ul style="list-style-type: none"> - réduction du nombre de véhicules personnels utilisés pour se rendre sur le lieu de travail ; - nombre de personnes impliquées par le co-voiturage ; - nombre de personnes utilisant un autre mode de transport que la voiture. 	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

THEME 1. AIR EXTERIEUR ET VIVRE DEHORS

ACTION 3

PERFECTIONNER L'INFORMATION SUR LA PREVENTION DE L'ASTHME ET DES ALLERGIES

Référence PNSE2 : Fiche 7 « Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé »

Action 22 « Prévenir les allergies »

Référence PRSE1 : Action 27 Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante envahissante dont le pollen peut provoquer des troubles allergiques parfois graves pendant sa période de floraison en général au mois d'août. Il s'agit d'une espèce qui se disperse aisément et s'implante dans les cultures de printemps, les jachères, les intercultures et colonise les secteurs de friches ou de délaissés de chantier.

Poitou-Charentes Nature a repéré 140 stations d'ambrosie réparties sur 103 communes (38 en Charente, 13 en Charente Maritime, 33 en Deux-Sèvres et 19 en Vienne).

D'autre part, la traversée de la région Poitou-Charentes par le chantier de la LGV SEA (Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique) peut être une voie de dissémination de l'ambrosie du fait des mouvements de terre et à partir des zones où des stations sont à ce jour connues. Sans omettre la nécessité d'éradiquer la plante sur les stations repérées, la non propagation du fait de ces travaux est une nécessité.

La région est couverte par des mesures de concentration polliniques sur 4 points fixes (chef de lieu de département) et un point mobile dédié au suivi des pollens de l'ambrosie. Depuis la mise en service des capteurs, les informations qui en résultent sont diffusées auprès des professionnels de santé intéressés (médecins, pharmaciens) et accessibles sur le site de l'ATMO ainsi qu'aux médias locaux.

L'aspect prévisionnel est approché par un calendrier pollinique élaboré pour le site de La Rochelle, où un projet de « pollinier sentinelle » est à l'étude. Les allergies polliniques concernent de 12 % à 15 % de la population générale. L'exploitation des données n'est pas croisée avec d'éventuelles demandes/attentes des publics.

Bien qu'il n'ait pas encore été observé d'accroissement de l'incidence de l'allergie à l'ambrosie, l'apparition de la plante doit dès à présent faire l'objet de mesures d'éradication et d'un partage de l'information accru.

OBJECTIFS REGIONAUX

Lutter contre l'*Ambrosia artemisiifolia* L. en Poitou-Charentes :

- réduire l'abondance des ambrosies sur les parcelles et sites contaminés ;
- faire baisser les émissions de grains de pollen et empêcher la grenaison des ambrosies ;
- enrayer la progression de l'invasive sur de nouvelles parcelles et de nouveaux sites.

Faire prendre en compte par les opérateurs de travaux publics dès le lancement du chantier LGV SEA :

- le repérage et l'éradication de tout plant d'ambrosie identifié sur les zones de chantier.
- la nécessité de procéder à la couverture des déblais et remblais par des géotextiles pendant les travaux puis à leur végétalisation en fin de travaux.

Evaluer l'efficacité de la diffusion actuelle des données et répondre aux attentes des publics destinataires.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
3-1	Action de prévention sur l'ambrosie : information, sensibilisation, formation des professionnels	Poitou-Charentes Nature, FREDON, ARS	2011-2014
3-2	Améliorer l'efficacité de la diffusion de données de mesures polliniques	ATMO Poitou-Charentes	Février 2011- février 2012

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :	
Action de prévention sur l'ambrosie : information, sensibilisation, formation des professionnels (dont agriculteurs, entreprises de travaux publics, collectivités)	
Degré de priorité (0 à 3) : 3	
OBJECTIFS Lutter contre l' <i>Ambrosia artemisiifolia</i> L. en Poitou-Charentes : <ul style="list-style-type: none"> - réduire l'abondance des ambrosies sur les parcelles et sites contaminés ; - faire baisser les émissions de grains de pollen et empêcher la grenaison des ambrosies ; - enrayer la progression de l'invasive sur de nouvelles parcelles et de nouveaux sites. Faire prendre en compte par les opérateurs de travaux publics dès le lancement du chantier LGV SEA : <ul style="list-style-type: none"> - le repérage et l'éradication de tout plant d'ambrosie identifié sur les zones de chantier ; - la nécessité de procéder à la couverture des déblais et remblais par des géotextiles pendant les travaux puis à leur végétalisation en fin de travaux pour empêcher le stock semencier d'ambrosie, contenu dans la terre, de germer. 	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Disposer d'informations sur les sites d'implantation. Informer les professionnels susceptibles d'influer sur la prolifération de la plante (agriculture, travaux publics, entretien d'espaces publics). Promouvoir les traitements du délaissé de chantier. Sensibiliser dans les établissements d'enseignement agricole. Informer le grand public des actions menées. Promouvoir des actions d'arrachage et de destruction. Former les entreprises à l'identification de la plante. Fournir des conseils pour l'éradication et la non dispersion des plants arrachés. Apprécier les modes opératoires qui seront proposés.
PILOTES Objectif 1 : Poitou-Charentes Nature et FREDON Objectif 2 : Poitou-Charentes Nature et ARS	ACTEURS IMPLIQUES ARS Fredon Chambres d'agriculture Fédérations départementales des entreprises de travaux publics Pépiniéristes, paysagistes ORE CETIOM Surgères, INRA Dijon AFEDA Conseils généraux (services voirie) Communes (dont celle traversées par la LGV) Autres collectivités territoriales de Poitou-Charentes DREAL DDT Réseau Ferré de France (RRF) Sous-traitants travaux publics (chantier LGV) IREPS et antennes départementales Centre régional d'allergologie Acteurs intervenant en pneumologie

ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE Objectif 1 : Eté 2011 Objectif 2 : Lors des premiers travaux du chantier de la plate-forme LGV	ECHEANCE Objectif 1 : 2 ans Objectif 2 : Durée du chantier de la plate-forme et des ouvrages RFF.	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Objectif 1 : 4 000€ par an sur 2 ans Objectif 2 : S'intègre dans le coût des chantiers (financement des formations à la charge du maître d'ouvrage).	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS Autres sources de financement à identifier	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - nombre de professionnels informés ; - nombre d'entreprises formées ; - nombre d'avis sur mode opératoire donnés.	Sans objet	Information de tous les services, collectivités et corps de métiers concernés
Indicateurs de résultat : a- nombre de stations/surface colonisées ; b- distance (km) de chantiers LGV concernée par l'action.	a- données Poitou-Charentes Nature, FREDON et ATMO Poitou-Charentes à recueillir. b- 302 km LGV SEA et 40 km de raccordement	Réduction d'au moins 30 % de la densité des pieds d'ambrosie dans les parcelles les plus fortement contaminées

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Améliorer l'efficacité de la diffusion de données de mesures polliniques (cible : professionnels de santé, personnes sensibles) <p style="text-align: right;">Degré de priorité (0 à 3) : 3</p>		
OBJECTIFS Evaluer l'efficacité de la diffusion actuelle de données. Répondre aux attentes des publics destinataires.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Mettre en place un comité de pilotage (COFIL) chargé de : <ul style="list-style-type: none"> - faire réaliser une évaluation (enquête de satisfaction) des modes de diffusion de l'information pollinique ; - rencontrer à cette occasion les partenaires ; - en déduire une évolution de la diffusion. 	
PILOTE ATMO Poitou-Charentes	ACTEURS IMPLIQUES RNSA ARS Allergologues ORE Collectivités territoriales (une à deux)	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE Février 2011	ECHEANCE Février 2012 (nouveau mode de diffusion au début de la saison pollinique 2012).	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Action d'enquête réalisée en interne A estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place du COFIL ; - élaboration du bilan ; - réactualisation d'un calendrier pollinique sur les 4 villes. 	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action
Indicateurs de résultat : Nombre de destinataires.	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE

Le temps passé au quotidien dans des locaux et espaces intérieurs (en moyenne 70 à 90 %) fait de la **qualité de l'air intérieur** une préoccupation majeure de santé publique qui concerne l'ensemble de la population, dans les différentes activités du quotidien : lieux de travail, écoles, commerces, habitat, loisirs.

L'air intérieur est, dans certains cas, 5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. Des centaines de composés volatils ont été détectés, parmi lesquels certains peuvent être toxiques, mutagènes ou cancérigènes.

L'air respiré dans ces espaces peut avoir des effets sur le confort et la santé, depuis la simple gêne à l'irritation des yeux et de la peau, jusqu'aux intoxications (monoxyde de carbone, plomb...) et au développement de pathologies.

Les effets de la pollution intérieure sur la santé ne sont aujourd'hui que partiellement connus : les liens entre l'exposition aux polluants et le développement de maladies ou symptômes n'ont pas encore été suffisamment étudiés.

Le terme d'habitat insalubre s'applique à tout immeuble dangereux pour la santé des occupants ou des voisins du fait de son état ou de ses conditions d'occupation. Une procédure de déclaration d'habitat insalubre est prévue aux articles L1331-26 et suivants du code de la santé publique.

La notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine ; c'est un concept politique et non juridique.

En Poitou-Charentes, un Pôle régional habitat indigne a été mis en place par les services de l'Etat (DREAL) ainsi qu'un programme d'intérêt général (PIG) régional d'habitat indigne. Des pages Internet sont réservées sur www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

Des pathologies et intoxications plus ou moins connues du grand public

Leur origine peut être liée aux appareils utilisés dans les locaux (chaudière, poêle...), au circuit de distribution d'eau chaude...pour l'intoxication au monoxyde de carbone (CO) et la légionellose.

L'amiante, interdit en France depuis 1997, a été massivement utilisé pendant plus d'un siècle, dans des milliers de produits à destination industrielle ou domestique. Ces fibres peuvent provoquer des maladies bénignes ou graves comme les cancers des poumons et de la plèvre, les fibroses. L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante est obligatoire pour les établissements recevant du public construits avant le 1er juillet 1997.

Le radon, moins connu du grand public, a une origine naturelle. Ce gaz radioactif constitue avec les expositions à finalité médicale, la première source d'exposition aux rayonnements ionisants de la population et le deuxième facteur de risque de cancer du poumon derrière le tabac. Un Plan d'actions sur le radon 2009-2013 est en cours d'élaboration.

FICHES ACTION :

Action 4- Renseigner sur la qualité de l'air intérieur

Action 5- Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre

Action 6- Diminuer l'incidence de la légionellose

Action 7- Réduire l'exposition au radon

Action 8- Prévenir de l'intoxication au plomb par une étude sur l'influence de la sensibilisation des professionnels de santé au dépistage

Action 9- Réduire les intoxications au monoxyde de carbone : sensibilisation des professionnels (chauffage, cheminées, distributeurs de poêles...), CAPEB, FFB ect. au risque lié au monoxyde de carbone

Action 10- Collecter auprès des maîtres d'ouvrage les résultats des diagnostics techniques amiante sur les ERP (Etablissement Recevant du Public) [Action en attente de circulaire, en veille]

THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE

ACTION 4

RENSEIGNER SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Référence PNSE2 : Fiche 3 « Qualité de l'air »

Action 7 « Mieux connaître et limiter les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments »

Action 8 « Construire sainement par la limitation des sources dans le bâti et la maîtrise des installations d'aération de ventilation et de climatisation »

Action 9 « Mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Les maladies liées à la qualité de l'environnement intérieur connaissent une croissance importante dans nos pays. Des études sur l'exposition à la pollution intérieure réalisées par la Commission européenne, l'observatoire de l'air intérieur et à une échelle régionale L'ATMO Poitou-Charentes ont révélé que les milieux intérieurs peuvent avoir de fortes incidences sur notre santé. L'air intérieur peut être, dans certains cas, 5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. Des centaines de composés volatils ont été détectés, parmi lesquels certains peuvent être toxiques, mutagènes ou cancérigènes. Cette pollution peut entraîner des allergies, irritations des voies respiratoires, intoxication voir des cancers dans les cas les plus graves. Les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées, les personnes malades y sont particulièrement sensibles. Pour autant des gestes simples peuvent réduire considérablement ces risques.

Après le domicile, les écoles maternelles et primaires représentent l'environnement intérieur le plus fréquenté en terme d'espace-temps par les enfants. Actuellement le diagnostic, même partiel, de la qualité des ventilations dans les salles de classe ne serait pas disponible en Poitou-Charentes. Dans le cadre de la campagne pilote nationale sur l'air intérieur dans les écoles et crèches, un indice de confinement, basé sur des mesures de CO2, sera calculé dans 10 établissements de la région pendant l'année scolaire 2010 / 2011. Un pré-diagnostic de chacun de ces bâtiments sera aussi mené.

Dès lors et en lien avec la circulaire N°2007-077 du 29-3-2007 relative à l'Éducation à l'environnement, il apparaît pertinent de sensibiliser les jeunes de 8 à 12 ans aux gestes de prévention et de réduction des risques. Sensibilisation aussi des personnels enseignants et administratifs sur la nécessité de veiller à la qualité de l'air intérieur des bâtiments accueillants des enfants : écoles et crèches.

OBJECTIFS REGIONAUX

Sensibilisation des personnels éducatifs et administratifs sur la qualité de l'air intérieur des locaux recevant des enfants.

Sensibiliser les enfants aux risques et aux bons gestes.

Diffuser des messages préventifs aux parents sous forme de propositions d'actions simples et concrètes.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
4-1	Mise place d'un groupe de travail sur le renouvellement de l'air intérieur : conseil régional, conseils généraux, communes, intercommunalité, pays, éducation nationale, parents d'élèves...	ATMO Poitou-Charentes, Rectorat, ARS	Début 2012- fin 2014
4-2	La qualité de l'air et ma santé ? Communiquer et sensibiliser les enfants et les parents sur les problèmes de santé liés à la pollution intérieure	Réseau CRES-CODES	2011- juin 2012

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Mise place d'un groupe de travail sur le renouvellement de l'air intérieur		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
Sensibilisation des personnels éducatif et administratifs sur la qualité de l'air intérieur des locaux recevant des enfants.	<p>Elaboration d'une affiche et/ou d'une plaquette d'information pour sensibiliser les enseignants (écoles maternelles et primaires), les personnels des crèches et les personnels administratifs à la pollution de l'air intérieur des espaces clos (conséquences de cette pollution, conseils pratiques visant à leur faire acquérir les bons réflexes sanitaires, etc.).</p> <p>Réunions d'information.</p> <p>Questionnaire d'évaluation auprès des établissements.</p> <p>Campagne de mesures pour évaluer la prise en compte des bonnes pratiques.</p>	
PILOTES ATMO Poitou-Charentes Rectorat ARS	ACTEURS IMPLIQUES Inspection académique/rectorat /Education nationale, parents d'élèves, etc. SCHS, ARS (VSEM, Promotion de la santé, Prévention des risques environnementaux) Conseil Régional Poitou-Charentes Conseils généraux Communes, intercommunalité et pays	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE Début 2012 (en fonction de la communication des résultats des mesures de la campagne pilote)	ECHEANCE Fin 2013	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A estimer au lancement de l'action : location salles et matériel pour campagne de mesures, conception/diffusion affiche et/ou dépliants, envoi questionnaire d'évaluation	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Education nationale/Région Poitou-Charentes/Conseils généraux/ARS	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation :	Brochure nationale	
<ul style="list-style-type: none"> - élaboration effective de l'affiche et/ou de la plaquette ; - diffusion du document par voie postale à tous les établissements ; - diffusion du document via les sites internet « favoris » des personnels des écoles et crèches (à sélectionner), porter à connaissance le document à travers les newsletters ou bulletins internes adressés aux personnels des écoles et crèches (à sélectionner), tenue de réunions d'information, en présence des médias (relais de l'existence du document). 		<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'exemplaires papier ? - que tous les établissements scolaires et crèches disposent d'affiches et/ou de plaquettes ; - que tous les sites internet concernés diffusent le document ; - que 50 % des newsletters et bulletins internes diffusent l'information au moins 1 fois ; - 1 réunion minimum / département - au moins 2 relais de l'information dans les médias de chaque département.
Indicateurs de résultat :	A estimer au lancement de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - nombre de participants aux réunions/nombre d'invités ; - pourcentage de satisfaction des établissements sur l'utilité de l'action ; - pourcentage de personnels ayant amélioré leur pratiques en matière de renouvellement d'air intérieur. 		<p>50%</p> <p>70%</p> <p>50%</p>

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
La qualité de l'air et ma santé ? Communiquer et sensibiliser les enfants et les parents sur les problèmes de santé liés à la pollution intérieure		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Sensibiliser les enfants aux risques et aux bons gestes. Diffuser des messages préventifs aux parents sous forme de propositions d'actions simples et concrètes.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Développer une action de sensibilisation/ animation auprès des élèves de 8 à 12 ans (Cycle 2- primaire) ou classes de 6ème – 10 établissements volontaires par département. Réaliser et diffuser une plaquette (fiches pratiques) sur les bons gestes pour réduire les risques de pollution intérieure à destination des parents. Encourager la sensibilisation et la prévention dans les écoles, en ce qui concerne les questions d'environnement intérieur.	
PILOTE Réseau IREPS et antennes départementales	ACTEUR IMPLIQUE Inspection Académique	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Juin 2012	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Préparation de l'action : 4 000 € Sensibilisation de 40 classes : 15 000 € Adaptation/diffusion de fiches pratiques (téléchargeables sur site Internet des partenaires de l'action) : 5 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de la démarche	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - élaboration de l'action ; - recensement des 10 établissements volontaires ; - mise à jour de la plaquette à destination des parents.	Circulaire n°2007-077 du 29-3-2007 – Intégration dans le cadre du programme de l'Education au Développement Durable (EDD). Adaptation d'outils pédagogiques existants « INPES ».	Action réalisée dans l'ensemble des établissements volontaires.
Indicateurs de résultat : Pourcentage de classes sensibilisées sur le nombre prévu.	Intégration des sessions pédagogiques dans le cadre du programme EDD du Cycle 2 « Gestion des environnements : la mise en valeur et les risques de dommages »	90 %

THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE

ACTION 5

PROTEGER LA SANTE DES POPULATIONS VIVANT EN HABITAT INSALUBRE

Référence PNSE2 : Fiche 8 « Lutte contre l'habitat indigne »

Action 25 « Conforter et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne »

Action 26 « Prévenir l'insalubrité due à la suroccupation »

Action 27 « Créer des mesures ciblées d'accompagnement social »

Référence PRSE1 : action 19 « Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Toutes les situations repérées dans lesquelles l'état des locaux, installations ou logements, exposent leurs occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité entrent aujourd'hui dans la définition de l'habitat indigne. Au niveau national, les maladies respiratoires ne cessent d'augmenter. Ces maladies sont souvent aggravées par des conditions d'habitat malsaines.

En Poitou-Charentes, les services sanitaires chargés de l'habitat sont d'ailleurs de plus en plus souvent alertés par des occupants de logements souffrant de pathologies respiratoires susceptibles d'être en rapport avec leur environnement intérieur. En Poitou-Charentes, le parc privé potentiellement indigne est évalué à plus de 68 000 logements soit 10 % du parc (source ANAH-MEEDDAT-Filocom 2005 d'après DGI) surtout en milieu rural ; une majorité de propriétaires occupants sont âgés de 60 ans et plus. Ce chiffre est supérieur à celui estimé à l'échelon national et recouvre des disparités entre les 4 départements de la région.

Le traitement de ces situations relève des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets, selon la nature des désordres constatés. Une organisation régionale de traitement de ces situations n'est pas possible dans la mesure où les politiques locales ne sont pas uniformes, toutefois, une harmonisation des pratiques des services en charge d'instruire les procédures qui relèvent de la police des préfets contribuerait à plus d'égalité de traitement des citoyens (propriétaires et occupants) face à leur difficulté de logement.

Enfin, les possibilités de financement mis à disposition par l'Etat ont été peu sollicitées en Poitou-Charentes en 2009. Une marche à suivre type régionale faciliterait l'accès à ces financements notamment pour la réalisation de diagnostics techniques, pour la réalisation de travaux d'office et pour l'inscription des arrêtés d'insalubrité à la conservation des hypothèques. L'aboutissement des mesures de police en serait amélioré et ainsi, la crédibilité de l'action publique dans la lutte contre l'habitat indigne en Poitou-Charentes.

La majeure partie des motifs de réclamations liées à l'habitat adressées aux ARS et SCHS concernent des problèmes d'humidité dans les logements. Les services sociaux sont concernés également pour les demandes d'accès à un logement social. De plus en plus souvent, les locataires signalent des problèmes de santé sur eux-mêmes ou sur leurs enfants. Les professionnels qui interviennent dans ces logements sont confrontés d'une part à des difficultés pour sensibiliser les différentes parties (locataires et propriétaires) concernées par ces problèmes du fait des causes souvent multiples. D'autre part, l'impact sur la santé du fait de la présence de moisissures ou champignons dans les logements est mal connu. Les DDI (DDT(M) ou DDCS ou DDCSPP) hébergent les commissions de conciliation entre propriétaires bailleurs et locataires qui rappellent en amont de la voie judiciaire les obligations respectives des uns et des autres sur les conditions minimum d'un logement habitable et également sur la manière d'occuper un logement.

Les dispositions du Code de la Santé Publique, de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et de la loi contre les exclusions et le lancement du programme d'éradication de l'habitat indigne, conduisent à traiter un nombre de plus en plus important de dossiers relatifs à l'habitat indigne. Cette notion recouvre de nombreuses situations diversifiées allant du simple manquement aux règles d'hygiène jusqu'à l'insalubrité en passant par l'indécence. Relèvent également de l'habitat indigne les problèmes de péril ainsi que le saturnisme.

Ce domaine met en action des procédures de plus en plus complexes et contraignantes impliquant de multiples acteurs publics et privés et qui concernent aussi bien des logements isolés que des quartiers entiers, que ce soit en milieu urbain ou rural. Peuvent être concernés les propriétaires occupants comme les propriétaires bailleurs. Ainsi chaque situation présente des caractéristiques juridiques, techniques, financières et sociales différentes.

OBJECTIFS REGIONAUX

Uniformiser le traitement des situations d'habitat indigne en Poitou-Charentes.

Augmenter la mobilisation des financements possibles pour la réalisation des diagnostics techniques, pour la réalisation des travaux d'office et pour l'inscription des arrêtés d'insalubrité à la conservation des hypothèques, etc.

Informers les locataires et les propriétaires sur les phénomènes liés à l'humidité (différentes causes), leurs conséquences sur la santé et les obligations de chacun.

Mieux connaître l'impact sur la santé lié à la présence de moisissures et champignons dans les logements.

Sensibiliser les professionnels travaillant dans les secteurs du social et du logement public aux thématiques de l'humidité.

Mieux faire connaître aux professionnels de santé le rôle et les actions menées par les services de l'ARS et des SCHS dans le domaine de la protection de la santé dans l'habitat.

Développer une culture commune et des messages communs.

Etudier l'opportunité de créer des postes de conseillers en environnement intérieur afin de :

- Recueillir de façon rigoureuse des informations au domicile du malade souffrant d'une pathologie respiratoire pouvant être en rapport avec un polluant domestique et effectuer un audit de leur environnement intérieur ;
- Réaliser des prélèvements d'air et de poussières selon des recommandations normalisées ;
- Proposer des méthodes d'éviction des polluants chimiques et biologiques de l'environnement intérieur pour limiter l'exposition allergénique du malade ;
- Etre en contact avec les professionnels de santé et en particulier les services de pneumologie afin d'optimiser l'enquête environnementale et ainsi répondre au mieux aux problèmes de santé soulevés ;
- Connaître les différents partenaires techniques et institutionnels ainsi que leurs fonctions respectives qui interviennent dans le domaine de l'habitat et de la santé.

Cibles prioritaires et zones prioritaires : par exemple Charente Maritime, mais reste à préciser au lancement de l'action.

- Personnes âgées propriétaires occupants en milieu rural :

Renforcer le repérage initial des logements insalubres par la mise en place d'actions pertinentes en amont de dispositifs opérationnels territorialisés (OPAH, MOUS ou PIG)

Locataires en précarité énergétique : à préciser au lancement de l'action.

Renforcer le repérage par le contrôle systématique des logements locatifs en lien avec les fonds impayés d'énergie.

@riane- BPH a vocation à être l'un des outils qui permettront à l'ARS d'identifier les signaux et quantifier les risques sanitaires liés à l'environnement à l'échelle du territoire.

Cette application a plusieurs objectifs :

- Gérer les procédures du code de la santé publique (habitat insalubre, saturnisme).
- Etre partagée par différents partenaires locaux (socle d'informations communes).
- Alimenter les données dans le cadre de la LHI et notamment celles des Observatoires de Lutte contre l'Habitat Indigne et des organismes prestataires d'aides au logement.
- Mieux identifier les marchands de sommeil potentiels.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
5-1	Formalisation d'une procédure type partagée à l'échelle de la région entre ARS, SCHS, DDT en matière de traitement des situations d'habitat indigne : du signalement à la résolution	ARS, DREAL	2011-2014
5-2	Lutter contre l'humidité des logements, mesurer l'impact sur la santé, information en direction des particuliers et professionnels	ARS, SCHS	2011-fin PRSE2
5-3	Développer la profession des conseillers médicaux en environnement intérieur	ARS	Durée PRSE2
5-4	Développement d'actions de repérage actif de l'habitat indigne	DREAL, ARS	2011-fin PRSE2
5-5	Développer l'utilisation de la base @riane-BPH (Base Partenariale de l'Habitat). Promotion de la base du ministère de la santé pour laquelle la région est territoire pilote	ARS	2011-2014

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Formalisation d'une procédure type partagée à l'échelle de la région entre ARS, SCHS, DDT en matière de traitement des situations d'habitat indigne : du signalement à la résolution (procédure, travaux d'office, financements, relogement, etc.)		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Uniformiser le traitement des situations d'habitat indigne en Poitou-Charentes. Augmenter la mobilisation des financements possibles pour la réalisation des diagnostics techniques, pour la réalisation des travaux d'office et pour la publication des arrêtés d'insalubrité à la conservation des hypothèques, etc.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Formaliser une procédure type partagée entre les acteurs de la région en charge d'instruire les procédures relevant du pouvoir de police des préfets. Formaliser une marche à suivre type pour mobiliser les fonds disponibles pour la réalisation des diagnostics techniques, pour la réalisation des travaux d'office et pour l'inscription des arrêtés d'insalubrité a la conservation des hypothèques.	
PILOTES ARS DREAL	ACTEURS IMPLIQUES ARS Poitou-Charentes DDT(M) 17, DDT 79, DDT 16, DDT 86 SCHS Niort SCHS Angoulême SCHS La Rochelle, Rochefort et Saintes SCHS Poitiers et Châtelleraut	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE 2013-2014	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Temps consacré à des réunions de travail par les professionnels.	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - élaboration effective d'une procédure partagée ; - nombre de réunions de travail ; - pourcentage de participants sur le nombre de personnes concernées à chaque réunion.	Sans objet	- avoir une procédure - 3 minimum - 50 % à chaque réunion
Indicateurs de résultat : - application en routine, par chaque organisme concerné, des procédures formalisées ; - augmentation de l'utilisation des financements disponibles (gérés par DREAL) ; - nombre d'arrêtés d'insalubrité inscrits à la conservation des hypothèques financés par la DREAL.	- chacun applique sa procédure - réflexion au lancement de la démarche, X/an	- 100% - Augmentation de 10 % ? - X + 10/an

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Lutter contre l'humidité des logements, mesurer l'impact sur la santé, information en direction des particuliers et professionnels		
Degré de priorité (0 à 3) : 2		
OBJECTIFS <p>Informer les locataires et les propriétaires sur les phénomènes liés à l'humidité (différentes causes), leurs conséquences sur la santé et les obligations de chacun.</p> <p>Mieux connaître l'impact sur la santé lié à la présence de moisissures et champignons dans les logements.</p> <p>Sensibiliser les professionnels travaillant dans les secteurs du social et du logement public aux thématiques de l'humidité.</p> <p>Mieux faire connaître aux professionnels de santé le rôle et les actions menées par les services de l'ARS et des SCHS dans le domaine de la protection de la santé dans l'habitat.</p> <p>Développer une culture commune et des messages communs.</p>	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE <p>Diffuser massivement les documents existants par messages publicitaires sur les ondes radio ou télé régionales.</p> <p>Participer à des études avec le RSEIN (Réseau Santé Environnement INTérieur).</p> <p>Elaborer un programme de formation en direction des professionnels qui interviennent à domicile (ex. : formation APPA, association de prévention de la pollution atmosphérique) et organiser des formations.</p> <p>Créer un poste CEI en Poitou-Charentes si besoins recensés.</p> <p>Optimiser le partenariat avec les professionnels de santé.</p>	
PILOTES ARS SCHS	ACTEURS IMPLIQUES Conseils généraux Hôpitaux/milieu médical DDI [DDT(M), DDCS ou DDCSPP]	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un programme de formation ; - nombre de formation réalisées. 	Sans objet	A estimer au lancement de l'action
Indicateurs de résultat : Nombre de plaintes concernant l'humidité dans les logements enregistrées dans les ARS et SCHS.	A estimer au lancement de l'action	Réduction

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Développer la profession des conseillers médicaux en environnement intérieur		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
<p>Etudier l'opportunité de créer des postes de conseillers en environnement intérieur afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recueillir de façon rigoureuse des informations au domicile du malade souffrant d'une pathologie respiratoire pouvant être en rapport avec un polluant domestique et effectuer un audit de leur environnement intérieur ; - réaliser des prélèvements d'air et de poussières selon des recommandations normalisées ; - proposer des méthodes d'éviction des polluants chimiques et biologiques de l'environnement intérieur pour limiter l'exposition allergénique du malade ; - être en contact avec les professionnels de santé et en particulier les services de pneumologie afin d'optimiser l'enquête environnementale et ainsi répondre au mieux aux problèmes de santé soulevés ; - connaître les différents partenaires techniques et institutionnels ainsi que leur fonctions respectives qui interviennent dans le domaine de l'habitat et de la santé. 	<p>Réaliser une étude auprès des médecins et centres hospitaliers en particulier les services de pneumologie sur l'importance des affections respiratoires dans la région et recueillir leur avis sur la création éventuelle d'un poste de conseiller en environnement intérieur.</p> <p>Elaborer le questionnaire d'étude.</p> <p>Etudier les possibilités de financement multipartenarial de poste de CEI .</p>	
PILOTE ARS	ACTEURS IMPLIQUES Services pneumologie Médecins SCHS ATMO Poitou-Charentes	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE A définir au lancement de l'action	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Moyens humains pour réaliser l'étude A estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation :		
a) élaboration d'un questionnaire d'étude ; b) liste des destinataires du questionnaire.	Sans objet	a) Réalisé b) Réalisée
Indicateurs de résultat :		
Nombre de retour des enquêtes.	Sans objet	A estimer au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Développement d'actions de repérage actif de l'habitat indigne		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
<p>Cibles prioritaires et zones prioritaires, par exemple Charente Maritime, mais reste à préciser au lancement de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes âgées propriétaires occupants en milieu rural : Renforcer le repérage initial des logements insalubres par la mise en place d'actions pertinentes en amont de dispositifs opérationnels territorialisés (OPAH, MOUS ou PIG). - Locataires en précarité énergétique (à préciser au lancement de l'action) : Renforcer le repérage par le contrôle systématique des logements locatifs en lien avec les fonds impayés d'énergie. 	<p>Etat des lieux des actions de repérage existantes.</p> <p>Sur les zones prioritaires définies, engager des études de repérage basées sur l'analyse des données issues du fichier fiscal FILOCOM (données uniquement statistiques non nominatives permettant de localiser des gisements de logements insalubres) impérativement complétée par le fichier des logements ayant une taxe d'habitation 7 et 8 + entretien avec les élus (vérification de terrain).</p> <p>Afin de repérer les logements locatifs insalubres, mise en place de contrôles sur demande des commissions FSL (décret décence du 30.01.2002), attribution des aides financières uniquement pour les logements décents ; suspension des aides au logement.</p> <p>Travail de partenariat à initier ou renforcer avec les services et intervenants du maintien à domicile (ADMR), CLIC, organismes de tutelle (UDAF), réseaux gérontologiques (acteurs indispensables dans le traitement des situations).</p>	
PILOTES DREAL ARS	ACTEURS IMPLIQUES DDT /départements, DDT(M) CAF MSA FSL SCHS Communes	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Moyens humains A estimer au lancement de la démarche	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Etat	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation :		
Réalisation de l'état des lieux régional	Sans objet	A estimer au lancement de la démarche
Indicateurs de résultat :		
Nombre de collectivités impliquées dans ce repérage.	Sans objet	A estimer au lancement de la démarche

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Développer l'utilisation de la base @riane-BPH (Base Partenariale de l'Habitat) Promotion de la base du Ministère de la santé pour laquelle la région est territoire pilote		
Degré de priorité (0 à 3) : 2		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
<p>@riane- BPH a vocation à être l'un des outils qui permettront à l'ARS d'identifier les signaux et quantifier les risques sanitaires liés à l'environnement à l'échelle du territoire.</p> <p>Cette application a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer les procédures du code de la santé publique (habitat insalubre, saturnisme) ; - être partagée par différents partenaires locaux (socle d'informations communes) ; - alimenter les données dans le cadre de la LHI et notamment celles des Observatoires de Lutte contre l'Habitat Indigne et des organismes prestataires d'aides au logement ; - mieux identifier les marchands de sommeil potentiels. 	<p>Sensibiliser les partenaires susceptibles de consulter ou d'alimenter la base.</p> <p>Organiser des formations en direction de ces partenaires.</p> <p>Conclure des partenariats d'accès ou d'échanges de données.</p>	
PILOTE ARS	ACTEURS IMPLIQUES SCHS, DDCS, DDT(M), Préfectures, conseils généraux, CAF, MSA, Opérateurs, collectivités locales, ADIL, etc.	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION % ETP agents ARS A estimer au lancement de la démarche	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Sans objet	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de la base (identifiants, mots de passe) ; - nombre de réunions de présentation/formation organisées. 	2 en Deux-Sèvres, 1 dans la Vienne	<ul style="list-style-type: none"> - A 100% en interne - A 100% des partenaires - 4 (minimum 1 par département)
Indicateurs de résultat :		
Utilisation effective de la base.	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> - 100 % interne - 100 % des partenaires en consultation 60 % en alimentation (attention difficultés workflow ?)

THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE

ACTION 6

DIMINUER L'INCIDENCE DE LA LEGIONELLOSE

Référence PNSE2 : Fiche 9 «Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau»

Action 30 « Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée »

Référence PRSE1 Action 1 « Réduire de 50 % l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008 »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

La légionellose est une maladie respiratoire provoquée par la bactérie du genre *Legionella* qui se développe dans les milieux aquatiques naturels ou artificiels. Elle est transmise par inhalation de micro-gouttelettes d'eau contaminée diffusées en aérosols. Aucun cas de transmission inter humaine n'a été rapporté.

Les sources de contamination les plus souvent incriminées sont les installations dont la température de l'eau est comprise entre 25 et 42°C et qui produisent des aérosols. La présence de dépôts de tartre ou de corrosion est un facteur favorisant le développement des légionelles (niche écologique, protection contre les oxydants, etc.). Les légionelles peuvent en outre coloniser d'autres micro-organismes (amibes ou autres protozoaires ciliés, etc.) dans lesquels elles survivent, se développent et contaminent le milieu après lyse de leur hôte.

Les principales installations pouvant produire des aérosols contaminés par des légionelles sont les suivantes :

- circuits de distribution d'eau chaude sanitaire alimentant par exemple des douches, des douchettes, etc. ;
- systèmes de refroidissement et tours aéroréfrigérantes humides ;
- bassins utilisés pour la détente, la balnéothérapie ou le thermalisme dans lesquels l'eau est chaude (> 30°) et dispersée sous forme d'aérosols ou aérée par des systèmes d'injection d'air (bains à remous, bains à jet, etc.) ;
- équipements médicaux pour traitements respiratoires par aérosols ;
- eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans des établissements thermaux ;
- fontaines décoratives.

Parmi toutes ces sources, les circuits d'eau chaude sanitaire et les tours aéroréfrigérantes sont les plus fréquemment impliqués dans la survenue de cas de légionellose.

Face à ce risque sanitaire important, des instructions et des recommandations ont été diffusées par le Ministère de la santé via les DDASS (ARS) aux établissements les plus sensibles depuis 1997 : établissements de santé, autres établissements recevant du public, établissements thermaux.

L'action réglementaire des services de l'Etat a été renforcée depuis 2003 : inventaire des tours aéroréfrigérantes, prise d'arrêtés préfectoraux et renforcement des contrôles.

Le plan d'action interministériel de lutte contre les légionelles pris en 2004 avait retenu comme objectif principal de réduire de 50 % l'incidence des cas de légionellose d'ici à 2008. Cet objectif a été repris par le PNSE1 et décliné dans le PRSE1 Poitou-Charentes. Enfin, la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire vient d'être réglementée par un arrêté du 1^{er} février 2010.

La maîtrise de l'incidence de cette maladie nécessite la poursuite des efforts engagés.

OBJECTIFS REGIONAUX

Développer des actions préventives

Renforcer le système de surveillance et d'alerte

Accroître les contrôles

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
6	Diminuer l'incidence de la légionellose	ARS	En cours- fin PRSE2

<p>INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :</p> <p>Diminuer l'incidence de la légionellose</p> <p style="text-align: right;">Degré de priorité (0 à 3) : 3</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Développer des actions préventives.</p> <p>Renforcer le système de surveillance et d'alerte.</p> <p>Accroître les contrôles.</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE</p> <p>Informier et sensibiliser tous les interlocuteurs concernés : concepteurs (architectes, bureaux d'études, etc.), gestionnaires d'établissements, installateurs (plombiers, société de maintenance, etc.) sur les bonnes pratiques de conception et de maintenance des installations ; diffuser les prescriptions réglementaires et les bonnes pratiques en matière de prévention du risque légionellose au fur et à mesure de la parution des textes.</p> <p>Améliorer le dépistage et le diagnostic des cas de légionelloses : sensibiliser et informer les médecins (généralistes et médecins du travail) sur la légionellose, l'obligation de déclaration et la gestion des risques sanitaires liés aux légionelles.</p> <p>Suite à la réorganisation des services de l'état :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revoir la procédure commune d'intervention (alerte et gestion des crises) en cas d'épisode de légionellose ou de dépassement du seuil de 10⁵ UFC/l d'eau de <i>legionella specie</i> sur une tour aéroréfrigérante ; - harmoniser les pratiques d'investigations et de diffusion des recommandations. <p>Partager entre les services les informations sur l'implantation géographique des TAR (géoréférencement) et sur les contrôles non conformes.</p> <p>Mener des enquêtes ciblées dans les maisons de retraite (contrôle de l'eau chaude sanitaire, etc.).</p>	
<p>PILOTE ARS</p>	<p>ACTEURS IMPLIQUES Fédération du bâtiment CAPEB SCHS Conseil de l'ordre des Médecins DIRECCTE, DDSCPP, DREAL</p>	
<p>ECHEANCIER</p>		
<p>DATE DEMARRAGE En cours, poursuite du PRSE1</p>	<p>ECHEANCE Durée du PRSE2</p>	
<p>BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 50 000 €</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS</p>	
<p>CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Etat initial</p>	<p>Objectif</p>
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <p>a) Organisation d'une rencontre avec les professionnels du bâtiment</p> <p>b) Plaquette d'information à l'attention des médecins généralistes et du travail</p> <p>c) Mise à jour de la procédure commune d'intervention</p>	<p>a) Sans objet</p> <p>b) Sans objet</p> <p>c) Procédures existantes adoptées en juillet 2008</p>	<p>a) Une réunion d'ici 2012</p> <p>b) Faire une diffusion plaquette d'ici fin 2012</p> <p>c) A actualiser pour fin 2011</p>
<p>Indicateurs de résultat :</p> <p>Nombre d'établissements recevant du public contrôlés par an.</p>	<p>8 par an</p>	<p>10 par an</p>

THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE

ACTION 7

REDUIRE L'EXPOSITION AU RADON

Référence PNSE2 : Fiche 12 « Réduire l'exposition au radon et à l'amiante naturellement présents dans l'environnement »
 Action 40 « Réduire l'exposition au radon dans l'habitat »
 Référence PRSE1 Action 17 « Réduire l'exposition au radon dans les bâtiments à usage d'habitation et mieux évaluer le risque »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, inodore et incolore, présent sur l'ensemble de la surface terrestre. Cependant, on le trouve en plus grande quantité dans les régions à assise granitique car il provient de la transformation de l'uranium, élément naturellement présent dans les roches granitiques et volcaniques. Il migre ensuite dans l'atmosphère à travers les pores du sol et les fissures des roches et dans les bâtiments par les mêmes mécanismes.

Les risques pour la santé d'une exposition au radon ont été démontrés par plusieurs études : il constitue la deuxième cause de cancer du poumon dans de nombreux pays (entre 3 et 14 % des cancers pulmonaires). La première cause identifiée de ce type de cancer restant le tabac.

En Poitou-Charentes, selon l'arrêté du 22 juillet 2004, seul le département des Deux-Sèvres est inscrit comme « prioritaire » au niveau du risque radon. Ce statut entraîne certaines obligations au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP) : mesures, diagnostics des bâtiments, travaux (en fonction des taux mesurés).

Les ERP concernés : sanitaires sociaux et médicaux sociaux, avec capacité d'hébergement, établissements d'enseignement et établissements pénitentiaires.

La loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 institue une obligation de surveillance de l'exposition au radon pour les propriétaires ou exploitants de lieux ouverts au public ou de certaines catégories d'immeubles bâtis situés dans les zones géographiques où l'exposition est susceptible de porter atteinte à la santé. Les catégories d'immeubles concernées par l'obligation de surveillance, les niveaux maximaux d'activité et les mesures nécessaires pour réduire l'exposition et assurer la santé des personnes, seront définies par décret en Conseil d'Etat. Ce décret sera probablement publié fin 2010.

De plus, une nouvelle cartographie des zones à risque est en cours d'élaboration par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire). La mise à jour des zones prioritaires devrait intervenir mi-2011. Pour la région Poitou-Charentes, la redéfinition des zones devrait donc impacter, en plus des Deux-Sèvres, les départements de la Charente et de la Vienne.

De manière générale, il apparaît que le grand public est peu ou pas informé sur le radon : ce que c'est, les risques sanitaires, la réglementation, les moyens pour diminuer les concentrations à l'intérieur des bâtiments, etc.

OBJECTIFS REGIONAUX

Sensibiliser les élus et informer les habitants de la région sur la problématique du radon (Qu'est-ce que le radon ? Quel cadre réglementaire ? Où en trouve-t-on ? Solutions à mettre en œuvre, etc.) et l'évolution réglementaire : 1 à 2 réunions par département concerné + élaboration d'un guide d'information et de gestion.

Renforcer les contrôles de conformité des établissements concernés : 80 % minimum des établissements concernés devront avoir fait l'objet de mesures en 2013.

Agir, par ce biais, sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
7-1	Evolution de la réglementation radon : communication auprès des élus des communes et renforcement des contrôles de conformité des établissements concernés	ARS	2011-2013
7-2	Communication auprès du grand public sur le radon	ARS	2011-2013

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Evolution de la réglementation radon : communication auprès des élus des communes et renforcement des contrôles de conformité des établissements concernés		
Degré de priorité (0 à 3) : 2		
OBJECTIFS Sensibiliser les élus sur le radon (Qu'est-ce que le radon ? Quel cadre réglementaire ? Où en trouve-t-on ? Solutions à mettre en œuvre, etc.) et l'évolution réglementaire : 1 à 2 réunions par département concerné + élaboration d'un guide d'information et de gestion. Renforcer les contrôles de conformité des établissements concernés : 80 % minimum des établissements concernés devront avoir fait l'objet de mesures en 2013.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Organiser des réunions d'information à l'attention des élus (communes, communauté de communes, conseil général, conseil régional) de la région en lien avec l'association des maires. Editer un guide d'information à leur destination.	
PILOTE ARS	ACTEURS IMPLIQUES CSTB DREAL SCHS concernés Association des maires CETE ASN (Autorité de sûreté nucléaire)	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE 2012 pour les réunions d'information 2013 pour les mesures	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A estimer au lancement de l'action - 3500 € (à définir plus précisément) conception et impression plaquette - affranchissement - animation à prévoir	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS/ASN	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - élaboration effective d'un guide à destination des élus responsables d'établissements ; - tenue effective de réunions.	- aucun document spécifique ; - aucune réunion organisée jusqu'ici à destination des élus uniquement.	- élaboration d'un guide pratique ; - tenue d'une à deux réunions par département concerné par la nouvelle cartographie (a priori 6 réunions maximum).
Indicateurs de résultat : Nombre d'établissements ayant réalisé des mesures par rapport au nombre d'établissements concernés.	90% des ERP concernés par la réglementation ont subi des mesures dans les Deux-Sèvres en 5 ans.	80% minimum sur les 3 départements a priori concernés par l'évolution de la réglementation.

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Communication auprès du grand public sur le radon		Degré de priorité (0 à 3) : 2
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
Informer les habitants de la région sur la problématique du radon. Agir, par ce biais, sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.	<p>Identification de personnes relais à sensibiliser : professionnels du bâtiment, professionnels de santé, etc.</p> <p>Sensibilisation de ces personnes lors de réunions d'information.</p> <p>Rédaction d'un dépliant (Qu'est-ce que le radon ? Où en trouve-t-on ? Que faut-il faire chez soi ? etc.).</p> <p>Diffusion par publipostage (courriel) du dépliant aux professionnels sensibilisés et aux communes, ADIL, antennes médico-sociales du conseil général, opérateurs (type PACT ARIM, h&d, urbanis, etc.).</p> <p>Mise en ligne Internet de la plaquette.</p>	
PILOTE ARS	ACTEURS IMPLIQUES CSTB CAPEB Fédération du bâtiment Chambres des métiers et de l'artisanat Médecins ASN DDT(M) DREAL IREPS et antennes départementales	
ECHÉANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE 2012/2013	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 6000€ Outil existant : plaquette régionale, à actualiser, à l'origine diffusée uniquement en Deux Sèvres.	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS/ASN	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> - actualisation de la plaquette existante ; - nombre de réunions de sensibilisation ; - élaboration effective d'un dépliant. 	<ul style="list-style-type: none"> - aucune ; - existence d'une plaquette régionale réalisée par les DDASS et DRASS de la région Poitou-Charentes en 2005. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion minimum par département concerné soit a priori 3 réunions minimum ; - actualisation uniquement ou refonte complète de la plaquette existante.
Indicateurs de résultat :		
<ul style="list-style-type: none"> - pourcentage du nombre de personnes venues aux réunions par rapport au nombre de personnes invitées ; - nombre de dépliants diffusés. 	<ul style="list-style-type: none"> - plaquette 2005 : 10000 exemplaires diffusés pour les Deux-Sèvres (mairies, préfecture, sous préfectures, médecins, Conseil général, CODES 79, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - 10% - 20000

THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE

ACTION 8

PREVENIR L'INTOXICATION AU PLOMB PAR UNE ETUDE SUR L'INFLUENCE DE LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE AU DEPISTAGE

Référence PNSE2 : Fiche 6 « Protéger la santé et l'environnement des enfants »

Action 17 « Réduire l'exposition des enfants et femmes enceintes en âge de procréer aux substances les plus dangereuses »

Référence PRSE1 : Action 25 « Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Le nombre de cas de saturnisme déclaré chez un enfant mineur (plombémie supérieure à 100 µg/l) en Poitou-Charentes reste bas avec 6 cas en 2009 (2 en 79, 4 en 86). En la matière, l'enquête nationale 2008-2009 de prévalence du saturnisme infantile révèle l'efficacité des mesures de prévention prises depuis la loi de lutte contre les exclusions de 1998 et l'abaissement du taux d'intoxiqués chez les enfants de 1 à 6 ans de 2,1% en 1995 à 0,1% en 2009. Toutefois, l'étude montre également que 25% des enfants de 1 à 6 ans ont une plombémie supérieure à 25 µg/l, alors que les connaissances récentes s'accordent sur l'absence de seuil de toxicité et les effets indélébiles sur le développement.

Les cas d'intoxication sévères se retrouvent parmi les enfants cumulant certains facteurs : habitat dégradé, suroccupation, environnement social défavorisé, etc.

En novembre 2004, la Direction Générale de la Santé (DGS) a confié à la Société Française de Santé Publique, (SFSP), la conception et l'édition d'un guide pratique pour accompagner les professionnels de santé dans leurs démarches de dépistage et de prise en charge du saturnisme chez l'enfant et la femme enceinte et de les inciter à la vigilance. Les professionnels de santé concernés par ce guide sont en particulier : les médecins de Protection Maternelle et Infantile (PMI), les médecins scolaires, les médecins généralistes, les pédiatres libéraux et hospitaliers, les gynécologues obstétriciens libéraux et hospitaliers, les sages-femmes, les pédopsychiatres libéraux, etc.

En Poitou-Charentes, ce guide a été diffusé en 2006 sous format papier en fonction des possibilités des DDASS (ARS), aux médecins de Protection Maternelle et Infantile (PMI), médecins scolaires, médecins généralistes, pédiatres libéraux et hospitaliers, gynécologues obstétriciens libéraux et hospitaliers, sages-femmes, etc.

Ce document vient d'être actualisé et une rediffusion est nécessaire pour améliorer la connaissance et la prise en compte par les professionnels de santé du risque d'intoxication par le plomb de leurs patients enfants et femmes enceintes. Les modalités du porté à connaissance doivent favoriser l'interactivité et faciliter l'accès aux données de références pour les praticiens ; pour cette raison, une diffusion par messagerie comprenant le renvoi vers des sites Internet de référence est privilégiée... Le nombre de cas recensés est directement lié à l'activité de dépistage des praticiens et à la détection des facteurs de risques chez leurs patients dans le cadre des actions de prévention. Par ailleurs, ces mêmes praticiens s'estiment souvent mal informés (étude auprès des praticiens en Auvergne - Invs nov. 2005).

OBJECTIFS REGIONAUX

Améliorer le dépistage du saturnisme infantile en Poitou-Charentes par la diffusion du guide « L'intoxication par le plomb de l'enfant et de la femme enceinte » aux professionnels de santé concernés.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
8	Prévenir l'intoxication au plomb par une étude sur l'influence de la sensibilisation des professionnels de santé au dépistage	ARS	2011-2014

INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :		
Prévenir de l'intoxication au plomb par une étude sur l'influence de la sensibilisation des professionnels de santé au dépistage		
Degré de priorité (0 à 3) : 2		
OBJECTIFS Améliorer le dépistage du saturnisme infantile en Poitou-Charentes par la diffusion du guide « L'intoxication par le plomb de l'enfant et de la femme enceinte » aux professionnels de santé concernés.	DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE Dresser le plan de diffusion régional. Lister les adresses de messagerie électronique des professionnels de santé concernés. Interroger les Centres AntiPoison sur les plombémies prescrites dans l'année précédant et dans celle suivant la diffusion.	
PILOTE ARS	ACTEURS IMPLIQUES CAP Bordeaux et Angers	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE 2013-2014	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Mise à disposition de moyens humains	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Envoi effectif de la plaquette. Enquête de satisfaction auprès des destinataires.	Fait en 2006, par courrier	Envoi par mail
Indicateurs de résultat : Ressenti des médecins sur cette information : <ul style="list-style-type: none"> - pourcentage de satisfaction ; - meilleure information sur la pathologie ; - prise en compte dans la pratique professionnelle. 	Sans objet	50%

THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE

ACTION 9

REDUIRE LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE : SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS (chauffage, cheminées, distributeurs de poêles...), CAPEB, FFB ect. AU RISQUE LIE AU MONOXYDE DE CARBONE

Référence PNSE2 : Fiche 1 « Plan Particules »

Action 1 « Réduire les émissions du secteur domestique »

Référence PRSE1 : Action 2 « Réduire de 30 % la mortalité par intoxication au monoxyde de carbone à l'horizon 2008 »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

En Poitou-Charentes, environ 50 intoxications au monoxyde de carbone sont recensées depuis 2007. De nombreuses campagnes d'information sur les risques liés au monoxyde de carbone ont été menées et il ne semble pas que ce dispositif soit efficace.

Les personnes âgées/fragiles représentent un public cible qu'il est difficile d'informer. Par ailleurs, lors de la réalisation de visites de logements par les techniciens sanitaires/inspecteurs de salubrité, il est souvent fait constat de la présence de poêles à pétrole. En raison de l'augmentation du prix du gaz/électricité, ces poêles sont utilisés de façon permanente et au sein de logements quelquefois confinés (grilles de ventilation bouchées).

Au niveau national, la réglementation évolue avec l'arrêté ministériel du 15 septembre 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts : lors de l'entretien annuel de la chaudière obligation de mesure du taux de monoxyde de carbone par le professionnel qualifié.

Il y a un enjeu à alerter le public, dès l'achat du matériel, sur les risques liés au monoxyde de carbone.

OBJECTIFS REGIONAUX

Sensibiliser les professionnels qualifiés de la région sur le risque monoxyde de carbone et l'évolution de la réglementation afin d'être relais auprès des particuliers.

S'appuyer sur un réseau de professionnels pour repérer des situations « à risques » et relayer des informations de bonnes pratiques.

Informers le public sur les conditions d'utilisation des poêles à pétrole et le risque associé lorsqu'il achète ce type d'équipement.

Faire remonter au niveau national cette problématique au Ministère de la santé pour toucher les groupes distributeurs.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
9	Sensibilisation des professionnels (chauffage, cheminées, distributeurs de poêles...), CAPEB, FFB ect. au risque lié au monoxyde de carbone	ARS	2011- fin 2012

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :

Réduire les intoxications au monoxyde de carbone : sensibilisation des professionnels (chauffage, cheminées, distributeurs de poêles, etc.), CAPEB, FFB etc. au risque lié au monoxyde de carbone

Degré de priorité (0 à 3) : 1

<p>OBJECTIFS</p> <p>Sensibiliser les professionnels qualifiés de la région au risque lié au monoxyde de carbone et l'évolution de la réglementation afin d'être relais auprès des particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'est ce que le monoxyde de carbone ? - où le trouve-t-on ? - quel est son impact ? - sensibilisation technique <p>S'appuyer sur un réseau de professionnels pour repérer des situations « à risques » et relayer des informations de bonnes pratiques.</p> <p>Informer le public sur les conditions d'utilisation des poêles à pétrole et le risque associé lorsqu'il achète ce type d'équipement.</p> <p>Faire remonter au niveau national cette problématique au Ministère de la santé pour toucher les groupes distributeurs.</p>	<p>DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE</p> <p>3 phases :</p> <p>Prendre contact avec la CAPEB, la Fédération du bâtiment, Qualigaz et définir le programme de sensibilisation.</p> <p>Mettre en place des réunions de sensibilisation des professionnels qualifiés dans les 4 départements de la région (ordre du jour, réservation de salles, rédaction des différentes présentations) pour relayer l'information auprès des particuliers et diffuser une plaquette existante.</p> <p>Evaluer les réunions de sensibilisation par les professionnels présents + interroger les professionnels absents afin d'identifier les raisons.</p>	
<p>PILOTE ARS</p>	<p>ACTEURS IMPLIQUES Collectivités territoriales ADEME Fédération Française du Bâtiment Chambres des métiers et de l'artisanat Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) Qualigaz</p>	
<p>ECHEANCIER</p>		
<p>DATE DEMARRAGE 1^{er} trimestre 2011 : prise de contact avec CAPEB/fédération du Bâtiment / Présentation du projet 2^{ème} trimestre 2011 : préparation des réunions dans les départements (logistique, rédaction des invitations, etc.) Saison de chauffe 2011-2012 : réunions de sensibilisation dans les 4 départements Fin 2012 : évaluation de l'action.</p>	<p>ECHEANCE Fin 2012</p>	
<p>BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A estimer au lancement de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation du document d'invitation aux réunions ; - affranchissement pour l'envoi des invitations ; - moyens humains pour l'animation des réunions. 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS</p>	
<p>CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Etat initial</p>	<p>Objectif</p>
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un programme ; - nombre de réunions de sensibilisations programmées. 	<p>Sans objet</p>	<p>Oui Au moins 4 (1 par département), en fonction des départements il pourra être prévu d'en faire plusieurs</p>
<p>Indicateurs de résultat :</p> <p>Nombre de professionnels présents aux réunions d'informations.</p>	<p>Sans objet</p>	<p>50 % des professionnels invités</p>

THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE

ACTION 10

**COLLECTER AUPRES DES MAITRES D'OUVRAGE LES RESULTATS
DES DIAGNOSTICS TECHNIQUES AMIANTE SUR LES ERP (Etablissement Recevant du Public)**

Référence PNSE2 : Fiche 3 « Qualité de l'air intérieur »
Action 10 « Réduire les expositions liées à l'amiante »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Dans le cadre de la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, des Diagnostics Techniques Amiantes(DTA) sont réalisés. Cependant, on constate une méconnaissance de l'état de réalisation des DTA obligatoires pour les ERP construits avant juillet 1997.

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a compétence pour les établissements du secteur sanitaire, mais pour le reste des autres ERP, c'est plus difficile de connaître le recensement des DTA.

Dans chaque département une instance gère les DTA : sous commissions départementales pour la protection des populations contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

500 établissements répertoriés en 17 sociaux et médico-sociaux.

Autres établissements : lycées (Région), collèges (Départements), écoles (communes).

OBJECTIFS REGIONAUX

Permettre une lisibilité globale et du partage de l'information, connaître ce qui est fait et par qui pour tout type d'établissement recevant du public.

S'assurer de la réalisation par les exploitants des Etablissements recevant du public concerné, des diagnostics techniques amiante obligatoires.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
10	Collecter auprès des maîtres d'ouvrage les résultats des diagnostics techniques amiante sur les ERP (Etablissement Recevant du Public)	En attente circulaire	2011-Durée du PRSE2

Action en veille dans l'attente de
la circulaire en cours d'écriture
sur la gestion et la mise à
disposition des DTA
pour les ERP

<p>INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :</p> <p>Collecter auprès des maîtres d'ouvrages les résultats des diagnostics techniques amiante sur les Etablissements Recevant du Public (ERP)</p> <p style="text-align: right;">Degré de priorité (0 à 3) : 1</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Permettre une lisibilité globale et du partage de l'information, connaître ce qui est fait et par qui pour tout type d'établissement recevant du public.</p> <p>S'assurer de la réalisation par les exploitants des Etablissements recevant du public concerné, des diagnostics techniques amiante obligatoires.</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE</p> <p>Se renseigner auprès des services compétents sur le suivi des diagnostics techniques amiante (DTA).</p> <p>Prendre contact avec chaque commission qui gère les DTA pour l'état des lieux des diagnostics amiante.</p>	
<p>PILOTE</p>	<p>ACTEURS IMPLIQUES</p> <p>ARS pour les ERP secteur sanitaire Commission consultative départementale de sécurité ou d'accessibilité de chaque département Collectivités territoriales : Région Poitou-Charentes, Départements, communes DREAL Rectorat</p>	
<p>ECHEANCIER</p>		
<p>DATE DEMARRAGE 2011</p>	<p>ECHEANCE Durée du PRSE2</p>	
<p>BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A estimer au lancement de l'action Mise à disposition de moyens humains</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action</p>	
<p>CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Etat initial</p>	<p>Objectif</p>
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des administrations qui collectent les DTA ; - pourcentage de DTA collectés/nombre d'ERP concernés. 	<p>Inconnu</p>	<p>Exhaustivité 100%</p>
<p>Indicateurs de résultat :</p> <p>A identifier au lancement de l'action</p>	<p>A estimer au lancement de l'action</p>	<p>A estimer au lancement de l'action</p>

Action en veille dans l'attente de la circulaire en cours d'écriture sur la gestion et la mise à disposition des DTA pour les ERP

THEME 3. EAU, SOURCE DE VIE

Espace naturel et ressources en eau

La région Poitou-Charentes compte près de 1 690 000 habitants répartis dans 1465 communes sur 25 809 km².

La ruralité Picto-Charentaise s'appuie sur un patrimoine naturel riche avec des paysages exceptionnels par leur diversité : vallées, bocages, terres boisées, mais aussi 450 km de littoral, îles, estuaires et détroits. Le territoire régional comprend des paysages singuliers, en particulier des pelouses sèches et des zones humides remarquables, dont le Marais Poitevin. Ces zones humides jouent un rôle primordial dans la régulation des équilibres naturels et le maintien de la biodiversité au sein du territoire de Poitou-Charentes et plus largement pour le littoral atlantique. Le risque de perte de biodiversité est un facteur à prendre en compte, au regard de l'évolution des activités agricoles, de l'aménagement et de l'urbanisation (pression démographique, pression foncière, développement touristique), sur le littoral et à l'intérieur des terres. Le changement climatique s'ajoute à ces facteurs.

Ces évolutions ont indéniablement amplifié la lente diminution des surfaces des milieux en eau et des zones humides. Plus de 50% des prairies permanentes ont disparu ces vingt dernières années. La région Poitou-Charentes, située sur deux grands bassins hydrographiques, Adour-Garonne au sud et Loire-Bretagne au nord, se caractérise par des nappes d'eaux souterraines de milieux essentiellement calcaires, fissurés et/ou karstifiés, en relation étroite avec les rivières, et qui se rechargent tous les ans. Les principales problématiques ne résident pas dans l'épuisement des ressources souterraines sur le long terme mais par un déséquilibre, en période d'étiage, entre la ressource en eau exploitable et la demande d'utilisation, pouvant conduire à des conflits d'usage (irrigation, l'alimentation en eau potable...) et plus généralement à l'accentuation de déficits préjudiciables aux milieux aquatiques (assecs) et aux activités économiques ayant besoin d'eau douce comme l'ostréiculture (littoral de Charente-Maritime : premier pôle conchylicole européen). Une autre problématique est constituée par la forte dégradation des ressources en eau, tant superficielles que souterraines (du fait de la relative vulnérabilité des nappes, en lien avec la surface), et des écosystèmes aquatiques (zones humides littorales et continentales).

L'eau potable : une priorité

Les 4 départements de la région sont de superficie pratiquement égale. Avec près de 560 000 habitants, le département de la Charente-Maritime est le plus peuplé. La vocation touristique marquée de la région entraîne un accroissement sensible de la population lors des périodes de congés, particulièrement en Charente-Maritime où la population dépasse le million d'habitants pendant la saison estivale. Certaines communes voient leur fréquentation multipliée par 20. Ces conditions particulières nécessitent une forte capacité d'adaptation des acteurs, des moyens de production, de distribution et de contrôle de l'eau distribuée. Le volume global annuel de prélèvement est de 480 millions de m³ d'eau dont le tiers soit 162 millions de m³ est prélevé pour la production d'eau destinée à la distribution publique. Les principales activités industrielles consommatrices d'eau de distribution sont les industries agro-alimentaires.

Les ressources en eau sont aussi très largement sollicitées par l'irrigation des cultures et accessoirement l'élevage. Les prélèvements agricoles représentent près de 60% des pompages.

Un enjeu de qualité des eaux

L'évaluation de l'état des eaux, au sens de la directive cadre sur l'eau de 2006 puis 2008, montre le déclassement de nombreuses masses d'eau à cause de pollutions par les nitrates et/ou par les pesticides. La situation la plus préoccupante concerne le bassin de la Charente avec 89 % des masses superficielles en médiocre état écologique et seulement 39% avec un objectif écologique de bon état en 2015 (contre 60% pour le bassin Adour-Garonne et 66% au niveau national). 85% des masses d'eau souterraines présentent des concentrations en nitrates et pesticides supérieures aux seuils tolérés (50mg/l nitrates et 0, 1l-1gll par substance pour les pesticides) et seul 14% ont un objectif de bon état en 2015. La pollution par les nitrates contribue à la dégradation de la qualité de l'eau et notamment celle utilisée pour l'alimentation humaine. Elle est due d'une part à l'activité agricole, d'autre part à l'assainissement.

Des efforts importants ont été menés par les collectivités, avec l'accompagnement des services de l'Etat et le soutien des agences de l'eau, ce qui a placé la région Poitou-Charentes dans une position favorable par rapport au contentieux européen relatif aux eaux résiduaires urbaines. Des efforts restent à mener pour les stations de faible capacité, ainsi qu'en matière d'assainissement non collectif et pluvial. Les pesticides, employés pour la protection des cultures, mais aussi pour des usages non agricoles (communes, réseaux routiers et ferré, particuliers,...), peuvent générer des problèmes d'alimentation en eau potable. L'impact de ces substances sur la santé tant des utilisateurs que des consommateurs et du public reste un domaine d'investigations.

Sources utilisées : DREAL, atelier 2 « Eaux et milieux naturels PRSE2, 18/06/10
ARS

FICHES ACTION :

- Action 11-** Accroître la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions diffuses
- Action 12-** Augmenter la sécurité sanitaire des eaux potables
- Action 13-** Améliorer la gestion des forages privés
- Action 14-** Inciter les communes à la mise en place de schémas d'assainissement des eaux pluviales
- Action 15-** Acquérir des connaissances sur les micro-algues toxiques (cyanobactéries) pouvant contaminer les baignades et l'eau potable
- Action 16-** Développer un programme de recherche sur les substances médicamenteuses et perturbateurs endocriniens

THEME 3. EAU, SOURCE DE VIE

ACTION 11

ACCROITRE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE EN PRESERVANT
LES CAPTAGES D'EAU POTABLE DES POLLUTIONS DIFFUSES

Référence PNSE2 : Fiche 9 « Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau »
 Action 28 « Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages »
 Action 30 « Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée »
 Fiche 10 « Lutte contre les points noirs environnementaux »
 Action 33 « Améliorer la prévention et assurer la gestion des impacts sanitaires et environnementaux post accident »
 Action 34 « Renforcer la gestion des sites et sols pollués »
 Action 36 « Evaluer l'impact sanitaire des différents modes de gestion des déchets »
 Référence PRSE1 : Action 10B « Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions diffuses »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

L'amélioration de la qualité de la ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable passe par la mise en oeuvre de programmes d'actions sur les zones de protection des captages. L'aire d'alimentation d'un captage (AAC) est le secteur en surface qui participe à l'alimentation du captage par l'infiltration directe des eaux ou par l'infiltration du cours d'eau. La délimitation de ces aires d'alimentation des captages va permettre d'organiser la lutte contre les pollutions diffuses. Par ailleurs, il est également nécessaire de définir au sein des AAC les zones les plus vulnérables aux pollutions diffuses (croisement des zones de vulnérabilité géologique avec les zones de pressions, notamment agricoles), appelées zones de protection, qui pourront faire l'objet d'arrêtés préfectoraux. Dans la région Poitou-Charentes, 46 AAC, dits captages « Grenelle », ont été identifiés comme prioritaires. La délimitation de leurs AAC/zones de protection est en cours et pourra utilement s'appuyer sur l'expérience du programme régional Re-Sources.

Lorsque la qualité des ressources en eau est trop dégradée et que ces ressources ne permettent plus de produire de l'eau potable à un coût acceptable pour les collectivités, les captages d'eaux sont généralement abandonnés au profit de ressources de meilleure qualité ou d'interconnexions avec un autre réseau de distribution. Ainsi, le nombre de captages abandonnés et son évolution au cours du temps constituent des indicateurs de dégradation de la qualité des milieux aquatiques qu'il semble important de porter à la connaissance des acteurs de l'eau dans le contexte de la directive cadre sur l'eau, qui exige à l'horizon 2015 que les masses d'eau atteignent le bon état défini par ce texte. Toutefois, les causes d'abandon de captages ne se limitent pas uniquement à une atteinte à la qualité de la ressource en eau (regroupement de réseaux pour des raisons de sécurité, etc.).

63 % des débits utilisés proviennent d'eau souterraine en nappes libres. Compte tenu de la physionomie de la production d'eau en Poitou-Charentes qui fait largement appel à ces ressources vulnérables, ce phénomène d'abandon y est particulièrement prégnant. Depuis 40 ans, 260 captages d'eau potable ont dû être fermés en Poitou-Charentes.

La base de données nationale BASIAS (Ministère chargé de l'environnement) recense de l'ordre de 11400 sites ayant accueilli une activité industrielle ou de service susceptibles d'engendrer une pollution environnementale (sol, sous-sol, ressources en eaux) dans les 4 départements de la région Poitou-Charentes. Les activités de chaque site y sont décrites, ainsi que leur historique et les produits utilisés, à partir des archives disponibles au moment de l'inventaire. Toutefois, une partie seulement des sites a pu être géolocalisée, les autres étant positionnés sur le centre de la commune.

La sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine est assurée par un dispositif qui donne globalement satisfaction. Néanmoins, dans certains contextes, des risques peuvent encore être méconnus, comme c'est le cas de certains captages proches d'anciens sites industriels.

OBJECTIFS REGIONAUX

Déterminer les points complémentaires "suffisants et nécessaires" de suivi de la qualité de l'eau dans les Aires d'Alimentation de Captages. Mieux évaluer l'impact des mesures mises en œuvre.

Evaluer précisément les changements de systèmes et de pratiques prévus dans les plans d'actions mis en œuvre dans les AAC. Définir des indicateurs "nécessaires et suffisants" et les données indispensables pour leur élaboration

Assurer une cohérence régionale d'approche. Garantir la cohérence et l'efficacité des programmes d'actions. Aider à hiérarchiser les territoires d'actions au sein des zones de protection.

Améliorer la connaissance de la contamination des ressources en eau par les pesticides. Mettre en place une expérience-pilote sur la Sèvre Niortaise pour mesurer en continu la teneur des eaux en pesticides. Pallier la variabilité temporelle des pollutions par les pesticides. Alerter les producteurs d'eau d'une pointe de contamination par les pesticides.

Expertiser, dans un objectif de reconquête de la qualité, les captages d'eau destinés à la consommation humaine qui ont été abandonnés pour des problèmes de qualité au cours des 30 dernières années/alimentant des populations de plus de 3500 habitants.

Renforcer la sécurité sanitaire des captages proches d'anciens sites industriels en disposant d'une synthèse permettant d'orienter la surveillance des captages (éléments recherchés dans les analyses), expliquer certaines anomalies chimiques décelées, voire de définir les mesures de gestion nécessaires.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
11-1	Compléter le suivi de la qualité de l'eau par des points de surveillance répartis sur les Aires d'Alimentation de Captage, complémentaires aux réseaux régionaux	Agences de l'eau	2011-2012
11-2	Définir en concertation avec les acteurs concernés des indicateurs de suivi des résultats des plans d'actions mis en œuvre dans les Aires d'Alimentation de Captage	DREAL, DRAAF, ARS, Cellule Re-Sources	1 ^{er} semestre 2011
11-3	Définir de façon concertée et harmonisée au niveau régional les zones sensibles au sein des Aires d'Alimentation de Captage et des zones de protection sur lesquelles agir	DREAL DDT	2011- 2012
11-4	Améliorer la connaissance des eaux brutes et des risques d'exposition aux pesticides	Cellule Re-Sources, ARS	2011-2014
11-5	Actualiser la connaissance de la qualité des captages abandonnés	ARS	2011-fin PRSE2
11-6	Identifier les captages d'eau potable susceptibles d'être exposés à des pollutions dues à d'anciens sites industriels	ARS, DREAL	2011-2014

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Compléter le suivi de la qualité de l'eau par des points de surveillance répartis sur les Aires d'Alimentation de Captage, complémentaires aux réseaux régionaux		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Déterminer les points complémentaires "suffisants et nécessaires" de suivi de la qualité de l'eau dans les Aires d'Alimentation de Captages. Mieux évaluer l'impact des mesures mises en œuvre.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Déterminer des premiers critères pour sélectionner les AAC à équiper. Expertiser les AAC et déterminer les points d'analyse complémentaires en concertation avec les porteurs de projets. Définition des paramètres du suivi et des modalités de prélèvement et d'analyse de l'eau sur ces points. Intégration des points complémentaires dans les réseaux existants.	
PILOTES Agences de l'Eau (chargées du suivi de la qualité des eaux)	ACTEURS IMPLIQUES BRGM Région Poitou-Charentes Départements	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE 2012 (mise en oeuvre des programmes d'actions sur les Aires d'Alimentation de Captages)	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Fonctionnement annuel : 24 000 € (30 points, 2 prélèvements, 400 € par prélèvement) Etude de mise en place : 30 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Agences de l'Eau FEDER Région Poitou-Charentes Départements Syndicats des eaux	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - nombre d'Aires d'Alimentation de Captages à équiper ; - nombre d'expertises réalisées.	Non connu	- 50 % des expertises réalisées en 2011 ; - 100% des expertises réalisées en 2012.
Indicateurs de résultat : Nombre de points supplémentaires déterminés.	Non connu	- 30 points complémentaires définis en 2012 ; - 50 % des points intégrés dans un réseau en 2012 ; - 100 % des points intégrés dans un réseau en 2013.

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Définir en concertation avec les acteurs concernés des indicateurs de suivi des résultats des plans d'actions mis en œuvre dans les Aires d'Alimentation de Captage		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
<p>Evaluer précisément les changements de systèmes et de pratiques prévus dans les plans d'actions mis en oeuvre dans les Aires d'Alimentation de Captage (AAC).</p> <p>Définir des indicateurs "nécessaires et suffisants" et les données indispensables pour leur élaboration.</p>	<p>Mettre en place un groupe technique sur les indicateurs.</p> <p>Déterminer une liste d'indicateurs de suivi des résultats commune à tous les partenaires.</p> <p>Définir l'origine des données sur les pratiques agricoles et les modalités de leur analyse et utilisation.</p>	
PILOTES DREAL DRAAF ARS Cellule Re-Sources	ACTEURS IMPLIQUES Groupe stratégique Re-Sources Organismes agricoles Porteurs de projets IAAT Poitou-Charentes ORE	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE 1er semestre 2011	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Frais de personnels A estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Budgets de fonctionnement des structures	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - groupe technique « indicateurs » créé ; - réunions de travail sur l'analyse technique des données et leur valorisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - données RPG disponibles ; - données agricoles disponibles sur quelques AAC. 	2011
<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liste d'indicateurs de suivi arrêtés par le Groupe Projet Stratégie et le Comité des financeurs ; - outils opérationnels de transfert de données, d'analyse et de valorisation ; - projet de conventions pour le transfert, l'analyse et la valorisation des données ; - signatures des conventions. 	BDD Re-Sources (250 données et indicateurs)	Fin 2011, 100 % des AAC "conventionnées"

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Définir de façon concertée et harmonisée au niveau régional les zones de vulnérabilité au sein des aires d'alimentation de captage (AAC) et des zones de protection sur lesquelles agir		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Assurer une cohérence régionale d'approche. Garantir la cohérence et l'efficacité des programmes d'actions. Aider à hiérarchiser les territoires d'actions au sein des zones de protection.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Mettre en place et animer le comité de pilotage (groupe experts prévu par la circulaire interministérielle du 26 mai 2009). Harmoniser la terminologie entre bassins Re-Sources et nouvelles AAC. Assurer la cohérence au sein du programme Re-Sources des méthodologies retenues sur les anciennes et les nouvelles AAC "eaux souterraines". Elaborer les propositions de zonages. Recueillir l'avis des porteurs de projets et du Groupe Projet Stratégie sur les zonages proposés.	
PILOTES DREAL DDT via le groupe experts (cf. circulaire).	ACTEURS IMPLIQUES Agences de l'eau ARS Cellule d'animation Re-Sources Acteurs de l'eau locaux concernés (collectivités, syndicats d'eau, usagers) BRGM	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE 2012	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 50 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Agences de l'eau, DREAL (BOP) Crédits Etat et intégration dans les diagnostics de territoires	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Note sur la terminologie Re-Sources/AAC et sur la méthodologie de détermination des AAC et zones de protection.	Sans objet	automne 2010
Indicateurs de résultat : - nombre de projets de zonages ; - nombre d'avis recueillis.	Sans objet	80 % en 2011 100 % en 2012

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Améliorer la connaissance des eaux brutes et des risques d'exposition aux pesticides		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
<p>Améliorer la connaissance de la contamination des ressources en eau par les pesticides.</p> <p>Mettre en place une expérience-pilote sur la Sèvre Niortaise pour mesurer en continu la teneur des eaux en pesticides.</p> <p>Pallier la variabilité temporelle des pollutions par les pesticides.</p> <p>Alerter les producteurs d'eau d'une pointe de contamination par les pesticides.</p>	<p>Améliorer la connaissance de la contamination des ressources en eau par les pesticides en mettant en place une expérience pilote sur un bassin versant AAC (Aire d'alimentation de captage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fédérer les porteurs de projets AAC du bassin versant afin de définir un maître d'ouvrage délégué ; - déterminer les points de mesures (5 à 6 points) à équiper en eaux souterraines et eaux superficielles ; - élaborer le cahier des charges de l'étude ; - intégrer l'étude aux programmes d'actions. <p>Intégrer aux stations d'alerte de pollutions élevées (accidentelles ou non) situées sur des eaux superficielles le paramètre « Pesticides » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser les résultats des installations existantes ; - informer les producteurs d'eau concernés et les inciter à élargir les paramètres de surveillance aux pesticides. 	
PILOTES Cellule Re-Sources ARS	ACTEURS IMPLIQUES Producteurs d'eau Experts	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Agences de l'eau FEDER Conseils généraux Financeurs du programme Re-Sources	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Capteurs passifs : - proposition aux porteurs de projets sur le bassin de la Sèvre Niortaise ; - concertation et recueil d'avis d'expert pour définir un programme d'étude ; - élaboration du cahier des charges ; - stations d'alerte.	A estimer au lancement de l'action	Réalisé
Indicateurs de résultat : - étude capteurs passifs lancée ; - note d'analyse de l'existant ; - information aux producteurs d'eau concernés.	A estimer au lancement de l'action	2011

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Actualiser la connaissance de la qualité des captages abandonnés		Degré de priorité (0 à 3) : 3
OBJECTIFS Expertiser, dans un objectif de reconquête de la qualité, les captages d'eau destinés à la consommation humaine qui ont été abandonnés pour des problèmes de qualité au cours des 30 dernières années/alimentant des populations de plus de 3500 habitants.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Mise en place d'un comité de suivi de l'action pour définir la méthodologie d'étude. Recensement des causes d'abandons des 260 captages d'AEP fermés. Selon la hiérarchisation proposée par le comité de pilotage un certain nombre de captages seront suivis sur lesquels il conviendra de : - lancer une méthodologie de mesure et de suivi de la qualité ; - établir un bilan de leur évolution quantitative et qualitative ; - étudier les possibilités de mise en sécurité vis-à-vis des pollutions et les conditions de remise en service.	
PILOTE ARS	ACTEURS IMPLIQUES ORE (opérateur) DREAL BRGM Départements Région Poitou-Charentes Les syndicats départementaux Les services d'eau et leur exploitant Agences de l'eau	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 15000€ pour le recensement des causes d'abandon des 260 captages + 6 fois le prix d'une Ressource Profonde par captage retenu Pour la réalisation et le suivi qualité : à estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Agences de l'eau, ARS, BRGM, FEDER Conseils généraux, Région Poitou-Charentes, Syndicats départementaux, services d'eaux et leur exploitant	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : a) constitution du COPIL ; b) bilan sur les causes d'abandon de tout ou partie des 260 captages ; c) élaboration de la liste de captages à suivre d'un point de vue qualitatif en lien avec les différents maîtres d'ouvrage concernés ; d) définition du protocole d'étude pour les captages retenus ; e) bouclage du budget de l'action ; f) évaluation du % de captages fermés pour cause de qualité sur le nombre de captages étudiés.	Sans objet	Réalisé : (a-b-c) : 1er semestre 2011 (d) Début 2012 (e) Fin 2011 (f) 2012
Indicateurs de résultat : Elaboration et diffusion des résultats de l'étude aux collectivités concernées.	Sans objet	Diffusion à toutes les collectivités en 2012

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Identifier les captages d'eau potable susceptibles d'être exposés à des pollutions dues à d'anciens sites industriels		
Degré de priorité (0 à 3) : 1		
OBJECTIFS L'objectif est de renforcer la sécurité sanitaire des captages proches d'anciens sites industriels en disposant d'une synthèse permettant d'orienter la surveillance des captages (éléments recherchés dans les analyses), d'expliquer certaines anomalies chimiques décelées, voire de définir les mesures de gestion nécessaires.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Mise en place et animation d'un comité de pilotage. Définition de la méthodologie d'étude. Réalisation de l'étude consistant à croiser les données de la base BDBASIAS avec l'enjeu eau potable en utilisant les cartes de vulnérabilité des aquifères, les circulations souterraines, les périmètres de protection, les BAC, etc. Il s'agira aussi de préciser les risques d'une contamination par rapport aux produits utilisés sur les sites. Résultats attendus : - cartographie des points noirs, des aquifères vulnérables, des rivières, des points de captages, BAC et périmètre de protection, etc. - fiche par captage avec indication des sites potentiellement polluant dans leur bassin d'alimentation et les produits utilisés. L'action sera priorisée dans une première étape sur les aires d'alimentation des captages « grenelle ».	
PILOTES ARS DREAL	ACTEURS IMPLIQUES Agences de l'Eau Région Poitou-Charentes BRGM	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 100 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES DREAL Conseil régional Poitou-Charentes Agences de l'eau BRGM	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - comité de pilotage effectif ; - méthodologie définie ; - synthèse produite.	Sans objet	Réalisé
Indicateurs de résultat : - nombre de captages concernés ; - nombre de sites concernés.	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

THEME 3. EAU, SOURCE DE VIE

ACTION 12

AUGMENTER LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX POTABLES

Référence PNSE2 : Fiche 9 « Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau »
 Action 28 « Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages »
 Action 30 « Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée »
 Référence PRSE1 : Action 10A « Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Les périmètres de protection établis par déclaration d'utilité publique (DUP) autour des captages utilisés pour la production d'eau potable ont pour objectif d'assurer leur protection vis-à-vis des pollutions de nature à nuire à la qualité de l'eau prélevée. En complément des actions générales de préservation du milieu, les périmètres de protection s'affirment comme l'outil réglementaire fondant la prévention et la limitation des pollutions ponctuelles et accidentelles dont les conséquences peuvent être importantes pour les collectivités (restriction des usages alimentaires de l'eau voire interruption de la distribution d'eau).

Le bilan national établi en août 2009 par la Direction Générale de la Santé montre que seulement 56,6 % des captages d'eau utilisés pour la production d'eau potable disposent de périmètres de protection, ce qui représente 66,1 % des débits produits. En Poitou-Charentes, les chiffres sont légèrement meilleurs que la moyenne nationale (70,8 % des captages soit 76,2 % des débits sont protégés).

L'accélération de la mise en place des périmètres de protection sur l'ensemble des ressources mobilisées au titre de l'adduction d'eau doit conduire à finaliser cette action dans la durée du PRSE2. La procédure de mise en place des périmètres prévoit que l'hydrogéologue agréé donne un avis sur la disponibilité et la protection des captages d'eau potable, sur la base de l'étude préalable réalisée par un bureau d'études. Une harmonisation à l'échelle régionale du cahier des charges de cadrage des études préalable ainsi que des préconisations données par les hydrogéologues dans leurs avis est souhaitable.

L'instauration des périmètres de protection se traduit par la prise d'arrêtés préfectoraux qui définissent des servitudes à mettre en œuvre, par les maîtres d'ouvrage, sous des délais fixés, comme l'achat en pleine propriété et la clôture du terrain constituant le périmètre de protection immédiate des captages d'eau potable. Afin d'assurer la sécurité sanitaire du dispositif, il importe ensuite de valider leur mise en œuvre et le cas échéant d'identifier les contraintes rencontrées dans leur application, les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrages mais aussi parfois la non prise en compte de ces dispositions par ces maîtres d'ouvrages.

Des enquêtes de terrain, effectuées notamment dans le cadre d'inspections par l'ARS, sont engagées dans ce sens et peuvent conduire le cas échéant, à la révision de l'arrêté de DUP lorsque les dispositions de l'arrêté sont devenues obsolètes. Ces démarches ont également un rôle pédagogique et de sensibilisation des personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) reconnu par ces dernières.

La réglementation des Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) de 2007 a précisé le contenu de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine que le responsable de la production/distribution d'eau doit mettre en place en complément du contrôle sanitaire de l'ARS. Cette surveillance doit lui permettre de s'assurer que l'eau qu'il distribue est en permanence une eau conforme à la réglementation en s'appuyant sur une démarche d'analyse de dangers portant notamment sur la qualité de l'eau brute, sur l'efficacité de la filière de potabilisation et la maîtrise des sous-produits de traitement éventuels pour rendre l'eau potable et enfin sur la distribution. La révision en cours de la directive européenne sur l'eau potable devrait renforcer encore cette disposition.

La région Poitou-Charentes se caractérise par des ressources en eaux majoritairement vulnérables (63 % d'eau souterraine en nappe libre, 22 % d'eau superficielle) qui doivent conduire à une grande vigilance dans la gestion des installations de production/distribution d'eau en particulier lors des mélanges d'eau de qualités différentes ou de la mise en œuvre de traitements complexes. Ces dernières années un contentieux européen sur la qualité de l'eau distribuée a concerné deux départements de la région. La situation régionale est contrastée au niveau de la configuration de la distribution de l'eau avec des syndicats d'eau de taille importante aux côtés de petites unités de gestion/distribution. Ce contexte doit conduire à élaborer des outils adaptés à chaque cas rencontré.

En Deux-Sèvres, les parties prenantes de l'adduction d'eau lancent un diagnostic de la surveillance de la qualité des EDCH exercée par les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE). Il paraît intéressant de suivre cette initiative qui permet d'augmenter la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la relayer dans les autres départements.

OBJECTIFS REGIONAUX

Protéger les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et accidentelles.

Améliorer la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Permettre une meilleure appropriation des démarches d'analyse de dangers par les PRPDE de la région Poitou-Charentes.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
12-1	Protéger les captages des pollutions ponctuelles et accidentelles	ARS, DREAL	2011-fin PRSE2
12-2	Améliorer la surveillance effectuée par les responsables de la production / distribution d'eau potable	ARS (UT VSEM et service P2RSE)	2011-fin PRSE2

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :	
Protéger les captages des pollutions ponctuelles et accidentelles	
Degré de priorité (0 à 3) : 3	
OBJECTIFS Protéger les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et accidentelles.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE 1. Achever la mise en place des périmètres de protection pour atteindre 100 % de captages protégés sur la région. 2. Elaborer un cahier des charges régional des études préalables à la mise en oeuvre ou la révision des périmètres de protection de manière notamment à énumérer les données obligatoirement nécessaires à l'avis de l'hydrogéologue agréé et un document destiné aux hydrogéologues agréés de la région de manière à harmoniser les préconisations contenues dans les avis. Pour ce faire on pourra s'appuyer sur les documents existants par ailleurs dans les départements ou les régions, ainsi que sur les guides méthodologiques mis au point ces dernières années (Ministère, Agences de l'Eau, BRGM, etc.). 3. Inciter les commissions locales de l'eau à optimiser l'efficacité des périmètres de protection. 4. Communiquer vis à vis des gestionnaires et des maîtres d'ouvrage sur l'intérêt de la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable. 5. Identifier les arrêtés de DUP devant être révisés. 6. Rechercher, dans l'intérêt de la préservation des ressources en eaux, une synergie entre la politique développée par les départements dans le domaine des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable. 7. Mettre en place un outil mutualisé et intégré pour réaliser des inspections. 8. Réaliser des inspections des périmètres de protection des captages d'eau potable.
PILOTES ARS : objectifs 1, 2, 4, 5, 7 et 8 de la sous action opérationnelle DREAL : objectif 3 et 6 de la sous action opérationnelle	ACTEURS IMPLIQUES PRPDE Conseils généraux Agences de l'eau BRGM Commissions locales de l'eau Hydrogéologues agréés Services de l'Etat en fonction des compétences
ECHEANCIER	
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 70 000 € (objectifs 1,2,4 7,8)	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS, DREAL, Agences de l'eau

CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) cahier des charges pour les études préalables ; b) plaquette destinée aux hydrogéologues agréés ; c) nombre d'inspections réalisées ; d) nombre d'arrêtés nécessitant une révision ; e) réalisation d'une plaquette de sensibilisation des PRPDE dressant le bilan de l'avancement des périmètres sur la région en insistant sur les freins et leviers de leur instauration. 	<ul style="list-style-type: none"> (a, b, e) sans objet c) 6 inspections par an d) non connu 	<ul style="list-style-type: none"> a) réalisation au 1^{er} semestre 2012 b) Fin 2011 c) 10 inspections par an d) recensement pour 2012 e) réalisation fin 2011
<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - % de captages ; - % de débit délivrant de l'eau protégée par des périmètres de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> 70% 76% 	<ul style="list-style-type: none"> 100% 100%

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Améliorer la surveillance effectuée par les responsables de la production/distribution d'eau potable		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
Améliorer la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Permettre une meilleure appropriation des démarches d'analyse de dangers par les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE) de la région.	Mettre en place un comité de pilotage de l'action. Recenser sur la région les unités de gestion d'eau qui mettent en place une démarche d'analyse des dangers. Sensibiliser les PRPDE à la démarche d'analyse de dangers. Elaborer un référentiel régional relatif à l'analyse des dangers dans le domaine des eaux d'alimentation du prélèvement des eaux brutes aux robinets des usagers. Proposer et faciliter l'appropriation des outils d'aide à la mise en place de la démarche par les PRPDE.	
PILOTE ARS (UT VSEM et service P2RSE)	ACTEURS IMPLIQUES PRPDE Conseils généraux Agences de l'eau Laboratoires agréés	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 15000 € par département et par année de programme	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS Conseils généraux Agences de l'eau PRPDE	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - mise en place du COPIL ; - rédaction du référentiel.	Sans objet	- 1er semestre 2011 - début 2012
Indicateurs de résultat : - pourcentage d'Unités de Gestion de l'Eau sensibilisées ; - pourcentage d'UGE ayant défini leur surveillance sanitaire sur la base d'une analyse de dangers adaptée aux caractéristiques de leurs installations de production/distribution.	En cours d'estimation	- sensibiliser 100% des UGE - 5% en 2011 et 10% en 2012

THEME 3. EAU, SOURCE DE VIE

ACTION 13

AMELIORER LA GESTION DES FORAGES PRIVES

Référence PNSE2 : Fiche 9 « Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau »

Action 28 « Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages »

Action 30 « Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée »

Action 31 « Assurer une gestion durable de la disponibilité en eau »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

La réalisation de forages par des particuliers peut être à l'origine à la fois de risques environnementaux mais également sanitaires. En effet, une mauvaise réalisation de l'ouvrage peut être à la source de contamination des nappes souterraines dont certaines sont stratégiques pour l'alimentation en eau des populations. De plus, la multiplication des prélèvements individuels n'est pas de nature à contribuer à une gestion pérenne et équilibrée de la ressource en eau, alors que la région est classée en très grande partie en zone de répartition des eaux.

La réglementation (décret du 2/07/08) prévoit la déclaration en mairie de ces ouvrages « à usage domestique » (prélèvements inférieurs à 1000 m³/an). Cette déclaration s'accompagne d'une analyse réduite lorsque l'eau est destinée à l'alimentation, analyse qui peut être insuffisante dans certains cas pour évaluer les risques sanitaires liés à la consommation d'eau. A ce jour, il n'existe pas d'évaluation de ce dispositif en Poitou-Charentes. En outre, certaines pratiques, telle une connexion avec le réseau public, peuvent entraîner la contamination de l'eau distribuée par ce réseau. Pour prévenir de telles contaminations, la réglementation prévoit désormais le contrôle des installations privatives en matière de forages domestiques et géothermiques.

Par « eau de pluie », on entend l'eau de pluie collectée en aval de toiture. Après ruissellement sur le toit et stockage en cuve, un développement bactérien est possible. Il s'agit donc d'une eau non potable, car contaminée microbiologiquement (principalement à l'occasion du passage sur le toit) et chimiquement (pesticides dans la pluie, métaux ou amiante présents sur le toit, etc.).

L'usage d'eau de pluie à l'intérieur de l'habitat implique la coexistence d'un réseau d'eau de pluie (non potable) avec le réseau public de distribution d'eau potable. La présence de ces deux réseaux expose la population à des risques sanitaires en raison de la possibilité d'interconnexion entre eux qui présentent 2 types de risques :

- les occupants du bâtiment peuvent être amenés à consommer, sans le savoir, de l'eau de pluie,
- la population alimentée par le réseau public de distribution peut également consommer de l'eau contaminée par un phénomène de retour d'eau (par dépression lors de travaux sur le réseau public par exemple).

Les expériences de "double réseaux" ont montré, tant en France qu'à l'étranger, que la séparation totale de réseaux ne peut être assurée à long terme et/ou à grande échelle dès lors qu'un double réseau existe dans l'habitat. Le développement à grande échelle de la récupération de l'eau de pluie dans l'habitat induit donc un risque de contamination de l'eau potable à l'échelle de l'habitat mais aussi potentiellement à l'échelle d'une unité de distribution. Les usages autorisés de l'eau de pluie sont définis réglementairement et toute connexion entre le réseau d'eau de pluie et le réseau d'eau potable est interdite.

L'utilisation d'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles est autorisée à titre expérimental pour le lavage du linge, sous réserve de mise en œuvre de dispositifs de traitement de l'eau adaptés et d'une déclaration auprès du ministère en charge de la santé. L'installateur conserve la liste des installations concernées, tenue à disposition du ministère en charge de la santé.

L'utilisation d'eau de puits ou forages privés à l'intérieur des habitations pose le même type de risques sanitaires que celle de l'eau de pluie collectée à l'aval des toitures.

OBJECTIFS REGIONAUX

Améliorer la connaissance des prélèvements de forages à usage domestique dans la région.
Sensibiliser aux enjeux liés à une bonne conception et à une utilisation raisonnée des forages privés.
Limiter les risques sanitaires liés aux forages privés encourus par les usagers.

Sensibiliser aux enjeux liés à une bonne conception et à une utilisation raisonnée des forages privés.
Améliorer la sécurité sanitaire des ouvrages

Prévenir la contamination des réseaux d'eau potable par retour d'eau dus à l'utilisation d'eau de pluie et d'eaux de puits privés à l'intérieur des bâtiments.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
13-1	Identifier les forages domestiques et informer leurs propriétaires des bonnes pratiques	DDT	2011-2014
13-2	Informier sur les bonnes pratiques et la réglementation relatives aux forages privés	DREAL	2011-2014
13-3	Elaborer des documents d'information et de communication pour prévenir des risques de contamination des réseaux intérieurs d'eau potable dus à l'utilisation d'eau de pluie et / ou de puits ou forages privés	ARS	2011-2014

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Identifier les forages domestiques et informer leurs propriétaires des bonnes pratiques		
Degré de priorité (0 à 3) : 2		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
<p>Améliorer la connaissance des prélèvements de forages à usage domestique dans la région.</p> <p>Sensibiliser aux enjeux liés à une bonne conception et à une utilisation raisonnée des forages privés.</p> <p>Limiter les risques sanitaires liés aux forages privés encourus par les usagers.</p>	<p>Réalisation d'un état des lieux des déclarations.</p> <p>Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de communication auprès de différents publics cible (particuliers, collectivités, professionnels concernés par la réalisation de forages) sur les bonnes pratiques et obligations réglementaires liées aux forages privés (se reporter à la sous-action 6.2).</p> <p>Evaluation de la mise en oeuvre du plan de communication par le biais d'une enquête.</p> <p>L'action sera priorisée sur les communes concernées par les aires d'alimentation des captages « Grenelle ».</p>	
PILOTE DDT	ACTEURS IMPLIQUES DREAL Agences de l'eau Collectivités territoriales	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 50 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Agences de l'eau, FEDER	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - état des lieux ; - plan de communication ; - évaluation de la communication. 	Sans objet	A estimer au lancement de l'action
Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de communes disposant de déclarations et nombre de déclarations associées ; - nombre de personnes enquêtées. 	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Informersur les bonnes pratiques et la réglementation relatives aux forages privés		
Degré de priorité (0 à 3) : 2		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
Sensibiliser aux enjeux liés à une bonne conception et à une utilisation raisonnée des forages privés. Améliorer la sécurité sanitaire des ouvrages.	Mise en place de différents outils de communication adaptés aux publics cible (grand public, collectivités, professionnels concernés par la réalisation de forages, bureaux d'étude) : - organisation de journées d'information destinées aux professionnels ; - conception/édition/diffusion de supports de communication des procédures à suivre et des bonnes pratiques pour les forages domestiques. Une attention particulière sera portée aux forages utilisés pour la géothermie.	
PILOTE DREAL	ACTEURS IMPLIQUES BRGM Agences de l'Eau DDT MISE	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 50 000 euros	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Agences de l'eau, DREAL, BRGM (Appui Police de l'eau)	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - journées d'information ; - supports de communication.	Sans objet	A estimer au lancement de l'action
Indicateurs de résultat : - nombre de participants aux journées ; - nombre de supports de communication diffusés.	Sans objet	A estimer au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Elaborer des documents d'information et de communication pour prévenir des risques de contamination des réseaux intérieurs d'eau potable dus à l'utilisation d'eau de pluie et/ou de puits ou forages privés		
Degré de priorité (0 à 3) : 2		
OBJECTIFS Prévenir la contamination des réseaux d'eau potable par retour d'eau dûs à l'utilisation d'eau de pluie et d'eaux de puits privés à l'intérieur des bâtiments.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Réunir les parties prenantes. Sensibiliser les installateurs sur les risques sanitaires liés à l'utilisation d'eau de pluie à l'intérieur des bâtiments. Sensibiliser les particuliers sur les risques sanitaires liés à l'utilisation d'eau de pluie à l'intérieur des bâtiments et leur donner une vision globale des économies d'eau (changements des comportements vis-à-vis de la consommation d'eau).	
PILOTE ARS	ACTEURS IMPLIQUES DREAL Agences de l'eau PRPDE CAPEB Agences immobilières Notaires Associations de consommateurs Commissions locales de l'eau	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 20 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS, Agences de l'eau, DREAL	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - réunion d'échange avec les parties prenantes ; - action régionale d'information vis-à-vis des professionnels ; - action d'information vis-à-vis des consommateurs.	Sans objet	- une réunion en 2011 - fin 2012 - fin 2010
Indicateurs de résultat : Nombre de personnes ou structures informées.	Sans objet	50 personnes ou structures informées

THEME 3. EAU, SOURCE DE VIE

ACTION 14**INCITER LES COMMUNES A LA MISE EN PLACE DE SCHEMAS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Référence PNSE2 : Fiche 9 « Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau »
Action 29 « Réduire les apports de certaines substances dans le milieu aquatique »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Des efforts conséquents ont été menés par les collectivités en matière d'assainissement collectif, permettant d'améliorer sensiblement la qualité des eaux. Le maintien du respect des exigences de qualité appelle de leur part une action soutenue et des investissements significatifs.

La problématique de la gestion des eaux pluviales est apparue pendant longtemps comme un enjeu secondaire. Néanmoins, la prise de conscience croissante de l'importance de ce sujet, du fait notamment d'une meilleure connaissance de leurs impacts environnementaux et sanitaires, a conduit le législateur à renforcer le dispositif réglementaire appelant les collectivités à mieux maîtriser les eaux pluviales et les eaux de ruissellement (article 48 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006).

Alors que les schémas d'assainissement pluvial peinent à démarrer, compte-tenu entre autres de leur impact sur le budget des collectivités, les SDAGE 2010-2015 Adour-Garonne et Loire-bretagne ont souligné l'importance de la problématique des rejets pluviaux qui sont incriminés dans des pollutions bactériologiques de sites sensibles comme les zones de baignade ou conchylicoles.

OBJECTIFS REGIONAUX

Garantir la qualité de l'eau.
Réduire les expositions environnementales.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
14	Inciter les communes à la mise en place de schémas d'assainissement des eaux pluviales	DDT	En cours- 2015

<p>INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :</p> <p>Inciter les communes à la mise en place de schémas d'assainissement des eaux pluviales</p> <p style="text-align: right;">Degré de priorité (0 à 3) : 2</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Garantir la qualité de l'eau.</p> <p>Réduire les expositions environnementales.</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE</p> <p>Inciter à la mise en place de schémas d'assainissement des eaux pluviales par les communes.</p> <p>Accompagner les collectivités dans la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification d'urbanisme.</p> <p>Ces démarches de sensibilisation pourront se concrétiser par exemple par la diffusion de supports de communication, par des journées d'information (rencontres avec d'autres élus engagés, visites de sites, conférences, etc.).</p> <p>L'action sera prioritairement engagée dans les secteurs comportant des sites sensibles comme les sites de loisirs nautiques, les exploitations conchylicoles, etc.</p>	
<p>PILOTE DDT</p>	<p>ACTEURS IMPLIQUES Collectivités territoriales Agences de l'eau</p>	
<p>ECHEANCIER</p>		
<p>DATE DEMARRAGE En cours</p>	<p>ECHEANCE 2015</p>	
<p>BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A estimer au lancement de l'action</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Agences de l'eau</p>	
<p>CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Etat initial</p>	<p>Objectif</p>
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - journée d'information ; - supports de communication. 	<p>Sans objet</p>	<p>A estimer au lancement de l'action</p>
<p>Indicateurs de résultat :</p> <p>Nombre de collectivités sensibilisées.</p>	<p>Sans objet</p>	<p>A estimer au lancement de l'action</p>

THEME 3. EAU, SOURCE DE VIE

ACTION 15

ACQUERIR DES CONNAISSANCES SUR LES MICRO-ALGUES TOXIQUES (cyanobactéries)
POUVANT CONTAMINER LES BAINNADES ET L'EAU POTABLE

Référence PNSE2 : Fiche 9 «Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau»

Action 29 « Réduire les apports de certaines substances dans le milieu aquatique»

Référence PRSE1 : Action 13 « Diminuer le risque sanitaire dû à la baignade »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Le développement de cyanobactéries dans les eaux de baignade, de loisirs nautiques ou dans des eaux utilisées pour la production d'eau potable constitue un problème sanitaire émergent. En effet les cyanobactéries (algues bleues) sont, dans certaines conditions et selon leurs types, susceptibles de produire différentes toxines (dermatotoxines, hépatotoxines, neurotoxines) et d'être à l'origine de troubles somatiques de nature et d'intensité variables tels que des démangeaisons, des gastro-entérites aiguës, voire des atteintes neurologiques. Ces troubles surviennent à la suite d'une ingestion ou par contact. Les baignades et les loisirs nautiques constituent les activités les plus exposées aux risques sanitaires liés aux cyanobactéries mais les ressources superficielles pour la production d'eau potable peuvent aussi être concernées. Le développement des efflorescences algales est favorisé notamment par l'eutrophisation des plans d'eaux, les températures élevées et une faible agitation du milieu.

Sur la base d'instructions ministérielles, un programme d'évaluation et de gestion des risques sanitaires face à des situations de prolifération de micro-algues (cyanobactéries) a été mis en oeuvre dès 2001 pour la Charente et à partir de 2003 pour les 3 autres départements de la région Poitou-Charentes. Ce suivi qui concerne les eaux superficielles utilisées pour les loisirs et la production d'eau potable, prévoit la recherche de la présence de cyanobactéries puis la réalisation de comptages cellulaires et l'identification des espèces et enfin, si nécessaire la recherche et la quantification de toxines.

OBJECTIFS REGIONAUX

Renforcer le suivi et la gestion des efflorescences de micro-algues toxiques dans les eaux douces superficielles utilisées pour les loisirs et la production d'eau potable.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
15	Acquérir des connaissances sur les micro-algues toxiques (cyanobactéries) pouvant contaminer les baignades et l'eau potable	ARS	2011- fin PRSE2

INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :		
Acquérir des connaissances sur les micro-algues toxiques (cyanobactéries) pouvant contaminer les baignades et l'eau potable		
Degré de priorité (0 à 3) : 1		
OBJECTIFS Renforcer le suivi et la gestion des efflorescences de micro-algues toxiques dans les eaux douces superficielles utilisées pour les loisirs et la production d'eau potable.	DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE Poursuivre le recensement des sites à risques (activités nautiques notamment). Poursuivre et renforcer le programme de surveillance des développements de micro-algues toxiques initié en 2003 particulièrement sur les sites à risques en fonction de l'évolution des connaissances sur les sites et sur les espèces de micro-algues et leurs toxines. Mettre en place un tableau de bord permettant de suivre les sites présentant des concentrations supérieures aux recommandations du CSHPF. Elaboration et diffusion de documents d'information et de sensibilisation sur le suivi des cyanobactéries notamment pour informer le corps médical sur les liens causes/effets, à proximité des sites à risques.	
PILOTE ARS	ACTEURS IMPLIQUES Agences de l'eau Laboratoire Ecobio CNRS / Université de Rennes Communes concernées par des sites à risques	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 30 000 € par an	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS, Agences de l'eau, collectivités	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - mise en place du tableau de bord ; - recensement des sites à risques ; - nombre ou % de sites suivis (par rapport au nombre de sites à risques recensés) ; - production des documents d'information et de sensibilisation.	- Sans objet - En cours - 100% - Aucune production	- A créer pour 2012 - Fin recensement en 2012 - Maintien à 100% - Réalisation d'ici 2012
Indicateurs de résultat : Nombre de documents d'information et de sensibilisation diffusés.	Sans objet	« Toucher » tous les responsables d'eau potable et baignades

THEME 3. EAU, SOURCE DE VIE

ACTION 16

DEVELOPPER UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES SUBSTANCES MEDICAMENTEUSES ET PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Référence PNSE2 : Fiche 13 « Risques émergents »

Action 47 «Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

L'effet sur la santé des substances médicamenteuses et des perturbateurs endocriniens est à ce jour peu connu en raison du manque de données en termes analytique et épidémiologique. Ces paramètres émergents ne font pas l'objet de limites de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine.

L'étude AFSSA réalisée en 1999, dans trois bassins pilotes du territoire national a mis en évidence la présence d'un certain nombre de molécules identiques. Toutefois, le faible nombre d'analyses en sortie de station de traitement et leur caractère instantané n'ont pas permis de conclure sur l'efficacité des stations de traitement.

A ce jour, quelques programmes de recherches ont été lancés par des distributeurs d'eau, mais uniquement sur des filières très spécifiques.

L'ARS Poitou-Charentes dispose de quelques données analytiques en eau brute et eau traitée, mais majoritairement sur des eaux superficielles.

L'efficacité, en terme d'abattement, des filières classiques de traitement (coagulation, floculation, filtration, désinfection), les plus simples étant majoritaires dans la région, est inconnue.

L'ESIP et le laboratoire IANESCO disposent d'unités de recherche, implantées dans la région, qui pourraient travailler spécifiquement sur ce thème, soit sur site, soit sur pilote.

OBJECTIFS REGIONAUX

Améliorer la connaissance de l'efficacité des filières de traitement vis-à-vis des substances médicamenteuses et des perturbateurs endocriniens tout en sollicitant les pôles « recherche » implantés dans la région Poitou-Charentes.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
16	Développer un programme de recherche sur les substances médicamenteuses et perturbateurs endocriniens	ARS	2011- fin PRSE2

INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :		
Développer un programme de recherche sur les substances médicamenteuses et perturbateurs endocriniens		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Améliorer la connaissance de l'efficacité des filières de traitement vis-à-vis des substances médicamenteuses et des perturbateurs endocriniens tout en sollicitant les pôles « recherche » implantés dans la région Poitou-Charentes.	DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE Mettre en place un comité de pilotage de l'action. Elaborer une synthèse des principales molécules rencontrées dans les eaux des captages (recherche biblio). Etudier l'abattement des molécules à chaque étape d'une filière de traitement. Etudier le devenir de chaque molécule (formation de sous-produits, etc.). Etudier l'efficacité des filières face à des mélanges de molécules.	
PILOTE ARS	ACTEURS IMPLIQUES ESIP Poitiers IANESCO Région Poitou-Charentes PRPDE	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 50 000 € sans identification des sous produits générés par les traitements . 100 000 € avec identification des sous produits.	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES 15 000 € accordés par la Région Poitou-Charentes (programme IANESCO CRITT)	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Liste de molécules étudiées par type de filière.	Sans objet	Etude des molécules les plus présentes dans l'eau brute des captages.
Indicateurs de résultat : Rapport de synthèse présentant le taux d'abattement par filière et par molécule.	Sans objet	Diffusion du rapport auprès des PRPDE, délégués, laboratoires, etc.

THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS

Les pesticides

Le terme « pesticide » désigne les substances ou préparations utilisées pour la prévention, le contrôle ou l'élimination d'organismes jugés indésirables (plantes, animaux, champignons, bactéries). Dans le langage courant, le terme « pesticide » est généralement associé à un usage agricole, or le terme générique englobe également les usages domestiques, urbains, d'entretien de la voirie et des espaces verts... Pour ces usages, on emploie le terme « **produit phytosanitaire** ». Mais il existe d'autres catégories d'usages : désinfectants, produits de protection (du bois, anti moisissures...), produits antiparasitaires. Ces derniers composent la famille des « **biocides** ». Les pesticides regroupent l'ensemble de ces produits phytosanitaires et biocides d'origine naturelle (sulfate de fer...) ou de synthèse. Les pesticides ont permis d'assurer la maîtrise des ressources alimentaires (augmentation des rendements, fin des famines) et l'amélioration de la santé publique (lutte contre les insectes, vecteurs de maladie), mais les dangers que ces produits pouvaient engendrer pour l'environnement, la biodiversité et la santé humaine sont vite apparus.

En Poitou-Charentes, l'ensemble des cours d'eau et les nappes les plus vulnérables sont concernés par la présence de substances actives. Présence également dans l'air de traces de différents composés volatils, en milieu rural comme en milieu urbain. Les études menées depuis 10 ans sous l'égide du GRAP (1) ont permis de développer les mesures de pesticides dans les rivières et dans les nappes de la région. Les mesures réalisées au niveau national montrent la présence de traces de certaines substances dans certaines denrées alimentaires. Toutefois, les teneurs observées restent le plus souvent largement inférieures aux limites maximales (LMR : Limites Maximales de Résidus) autorisées.

Les principales actions sur les pesticides sont contenues dans le **plan national Ecophyto 2018** qui cible essentiellement la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. D'autres actions sont également menées dans le cadre de l'Observatoire des Résidus de Pesticides (ORP). En complément et cohérence, le PRSE2 propose des mesures destinées à développer les connaissances et limiter la contamination en pesticides.

Source : (1) GRAP Groupe Régional d'Action pour la réduction des Pesticides <http://www.pesticides-poitou-charentes.fr>

Le bruit

Le bruit est un thème environnemental majeur depuis plusieurs années, inscrit au Grenelle Environnement, il fait l'objet d'un plan gouvernemental de réduction des nuisances sonores. Il est considéré par la population française comme une atteinte à la qualité de vie. C'est une nuisance qui se retrouve sur le lieu de travail, dans la rue ou à domicile et les transports en seraient la source principale (80 %). Le seuil de 65 dB(A) est généralement considéré comme le seuil où apparaît une forte gêne et à partir duquel l'appareil auditif est en danger. L'impact des niveaux sonores élevés (supérieurs à 85 dBA) sur l'organe de l'audition est démontré. Les adolescents pratiquent l'écoute prolongée de musique amplifiée à partir de système individuel (lecteurs baladeurs MP3/MP4/MP5) et fréquentent des lieux musicaux où sont générés des niveaux sonores très élevés (discothèques, salles de concerts...). L'oreille est un organe très fragile qui ne peut pas supporter pendant de longues périodes des sons à niveau très élevé. L'apparition d'acouphènes peut alors survenir et s'accompagner de pertes auditives sévères. Ce danger est méconnu des jeunes qui peuvent, en cas de déficit auditif acquis, se voir écarter de toute vie sociale ou professionnelle.

Au niveau régional, dès 1999 un programme de sensibilisation a été mené jusqu'en 2001, puis une action inscrite dans le PRSE1 « Protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée ».

FICHES ACTION :

Action 17- Avancer dans les connaissances sur les expositions aux pesticides

Action 18- Approcher l'exposition aux pesticides dans le panier de la ménagère

Action 19- Limiter les pollutions dues aux pesticides et à certaines substances dangereuses

Action 20- Informer, sensibiliser, communiquer sur les risques liés à l'utilisation des pesticides tout public

Action 21- Enrichir la connaissance des sites-sols pollués et des risques post-accidentels nucléaires

Action 22- Préserver les adolescents des risques dus à la musique amplifiée : éducation des formateurs, information du grand public, jeunes, parents

Action 23- Atténuer les nuisances liées au bruit généré par les transports par un suivi de l'avancement des Plans de Prévention du Bruit Environnement (PPBE)

THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS**ACTION 17****AVANCER DANS LES CONNAISSANCES SUR LES EXPOSITIONS AUX PESTICIDES**

Référence PNSE2 : Action 6 « Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Le transfert des pesticides dans l'air est variable de 25 à 75 % selon la nature du produit, les modes d'utilisation, la nature des sols, la climatologie. Le transfert dans l'atmosphère peut survenir au moment du traitement : par dérive (transport par le vent) ou par évaporation des gouttelettes ou bien après traitement, par volatilisation depuis la surface d'application ou par érosion éolienne.

Les voies d'exposition sont :

l'ingestion de particules de sol (poussières ou aliments cultivés mal lavés), d'aliments contaminés par des résidus de pesticides, essentiellement des fruits et légumes, mais aussi d'eau contaminée par des résidus de pesticides ;

l'inhalation d'air ;

le contact cutané (voie d'exposition est peu fréquente pour la population générale).

Aux expositions chroniques dont les niveaux moyens sont du même ordre de grandeur en tout point du territoire, il convient aussi de prendre en compte les expositions aiguës auxquelles sont soumis les riverains d'exploitation agricole lors des épandages.

Des études émanant de divers groupes de recherche ont été menées en France depuis la fin des années 80 et se poursuivent à l'heure actuelle. La contamination de l'air par les pesticides commence à être aujourd'hui mieux connue grâce aux mesures réalisées par des réseaux de surveillance gérés par des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), dont ATMO Poitou-Charentes. Ces données permettent de constater la présence de pesticides dans toutes les phases atmosphériques, en concentrations variables dans le temps (caractère parfois saisonnier, lien avec les périodes d'application) et l'espace (proximité des sources). Des composés peu volatils ou interdits (lindane par exemple) sont encore parfois détectés. Ces mesures mettent en évidence la présence de substances aussi bien en zone urbaine qu'en zone agricole (en dehors du transfert des zones agricoles vers les zones urbaines) montrant ainsi que l'utilisation de pesticides pour des usages non agricoles a un impact sur la qualité de l'air ambiant.

En Poitou-Charentes, sur une préconisation du Plan Régional de la Qualité de l'Air, la surveillance des pesticides dans l'air a débuté en 2002. Il convient d'améliorer la connaissance dans le comportement de ces molécules afin de suivre les effets des divers plans de réduction engagés tant au niveau national que régional. Il s'agit d'un élément indispensable pour évaluer l'exposition de la population aux pesticides.

OBJECTIFS REGIONAUX

Améliorer la connaissance sur les pesticides en Poitou-Charentes.

Suivre les effets des plans de réduction.

Evaluer le niveau d'exposition de la population Picto-charentaise aux pesticides et identifier (hiérarchiser) les populations les plus impactées.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
17-1	Améliorer la connaissance de la concentration dans l'air en pesticides au niveau régional	ATMO Poitou-Charentes	2011-2014
17-2	Améliorer la connaissance sur l'exposition aux pesticides de la population générale et particulièrement celle vivant à proximités des zones d'épandages	ATMO Poitou-Charentes	2011-2014

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Améliorer la connaissance de la concentration dans l'air en pesticides au niveau régional		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
Améliorer la connaissance sur les pesticides en Poitou-Charentes. Suivre les effets des plans de réduction.	Réaliser des campagnes de mesures dans l'air ambiant sur différents types de cultures. Poursuite des campagnes de mesures dans l'air ambiant sur un site permanent référence pour un suivi à long terme. Réaliser des campagnes de mesures à proximité immédiate des épandages de pesticides près des habitations. Assurer le suivi d'un inventaire des émissions dans l'atmosphère des pesticides.	
PILOTES ATMO Poitou-Charentes	ACTEURS IMPLIQUES GRAP Ecophyto Chambres d'agriculture MSA Région Poitou-Charentes	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 35 000 €/an (coût d'analyses pour 3 sites de mesures).	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Collectivités territoriales, Etat	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - nombre de sites de mesures réalisés par an ; - fréquence de mise à jour de l'inventaire des émissions pesticides.	2 à 3	Au moins 2 3 ans
Indicateurs de résultat : - bilan sur le lien entre concentrations et pratiques agricoles ; - évaluation des plans (sur les concentrations air ambiant).	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Améliorer la connaissance sur l'exposition aux pesticides de la population générale et particulièrement celle vivant à proximité des zones d'épandages		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Evaluer le niveau d'exposition de la population picto-charentaise aux pesticides et identifier (hierarchiser) les populations les plus impactées.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Avoir une information sur l'exposition aux pesticides dans l'air ambiant en tout point du territoire. Identifier les zones du territoire régional les plus exposées aux pesticides. Produire un/des indicateur/s de la pression en pesticides au sens des effets sur la santé.	
PILOTES ATMO Poitou-Charentes	ACTEURS IMPLIQUES Observatoire Régional de la santé Centre Hospitalier de Poitiers Université de Poitiers (Ensemble des partenaires à mobiliser)	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 20 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Cartographie de l'exposition aux pesticides sur la santé en Poitou-Charentes.	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action
Indicateurs de résultat : A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS**ACTION 18****APPROCHER L'EXPOSITION AUX PESTICIDES DANS LE PANIER DE LA MENAGERE**

Référence PNSE2 : Fiche 2 « Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau »

Fiche 6 « protéger la santé et l'environnement des enfants »

Action 18 « Mieux gérer les risques liés aux reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Les sources d'exposition aux pesticides sont multiples : air, eau alimentation. Les travaux menés sur l'air en Poitou-Charentes révèlent la présence de traces de différents composés volatils, en milieu rural comme en milieu urbain.

L'exposition aux pesticides dans l'eau de consommation est bien connue (cf. site ARS : <http://www.ars.sante.fr>, plaquette d'information biennale sur la qualité des eaux potables, fiche d'information annuelle aux abonnés jointe à la facture d'eau). Des questions se posent sur l'exposition aux pesticides via l'alimentation alors qu'elle est reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé comme la principale source d'exposition aux pesticides pour les non professionnels.

Selon un sondage IFOP réalisé en septembre 2008, 80 % des Français se disent inquiets ou très inquiets de la présence de pesticides dans leur alimentation. Le Baromètre Perception Alimentaire (MAAP / CREDOC 2009) indique également que « Le risque qui inquiète le plus est celui concernant les traitements sur les cultures ». Dans le même temps, il est observé une méconnaissance des expositions « relatives » aux pesticides dans les différents compartiments de l'environnement ainsi que du fondement et de l'application des exigences de qualité applicables aux aliments (hormis dans l'eau potable).

On constate des difficultés pour mener une étude relative à l'exposition des individus par l'alimentation. Les résidus de pesticides sont susceptibles d'être retrouvés dans les produits d'origine végétale ou animale composant l'alimentation quotidienne. Il ressort des études menées en France par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) que les Limites Maximales de Résidus (LMR) sont parfois dépassées pour certaines denrées végétales, principalement les fruits et les légumes. Un dépassement de la LMR, s'il signifie que les bonnes pratiques agricoles n'ont pas été respectées, n'implique pas pour autant un dépassement de la DJA (dose journalière admissible).

Des Apports Journaliers Maximum Théoriques (AJMT) peuvent être calculés, avec le modèle de consommation française, à partir des dépassements de LMR observés.

La complexité d'un protocole ayant pour objet de caractériser l'exposition des populations liées à l'alimentation est incontestable, d'autant qu'il faut prendre en compte les circuits de production et de distribution des produits alimentaires, notamment des fruits et légumes.

OBJECTIFS REGIONAUX

Apprécier l'exposition aux pesticides dans le panier de la ménagère.

Informers la population :

- sur les normes de qualité dans les aliments ;
- sur les teneurs en pesticides dans les aliments ;
- sur les contrôles des denrées alimentaires exercés ;
- sur les sites de mise à disposition d'information.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
18	Approcher l'exposition aux pesticides dans le panier de la ménagère	DIRECCTE, ARS	2011- fin PRSE2

INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :
Approcher l'exposition aux pesticides dans le panier de la ménagère
 (Approche méthodologique)
Degré de priorité (0 à 3) : 3

<p>OBJECTIFS</p> <p>Apprécier l'exposition aux pesticides dans le panier de la ménagère.</p> <p>Informers la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les normes de qualité dans les aliments ; - sur les teneurs en pesticides dans les aliments ; - sur les contrôles des denrées alimentaires exercés ; - sur les sites de mise à disposition d'information. 	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE</p> <p>Mettre en place un comité de pilotage (COPIL) de l'action qui, pour le premier objectif, devra rechercher les études existantes et déterminer la faisabilité de l'étude.</p> <p>S'il estime l'étude faisable devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valider les hypothèses de travail, la liste des molécules retenues ; - valider le ou les modèles utilisés ; - identifier les biais, aléas, limites. <p>S'il estime l'étude non réalisable :</p> <p>Saisir les ministères concernés pour demander la réalisation d'une étude nationale par l'Agence de sécurité sanitaire nationale de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).</p> <p>Pour le deuxième objectif : Rechercher et, le cas échéant, valoriser les documents existants ou rédiger les documents d'information qui pourraient être mis à disposition du public.</p>
---	---

<p>PILOTES DIRECCTE ARS</p>	<p>ACTEURS IMPLIQUES DRAAF CIRE ORS DDPP DDCSPP</p>
--	---

ECHEANCIER	
<p>DATE DEMARRAGE 2011</p>	<p>ECHEANCE Durée du PRSE2</p>
<p>BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 50 000 €</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES DRAAF, DIRECCTE, ARS</p>

CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place du COPIL ; - bouclage du budget de l'action ; - rédaction du cahier des charges de l'étude. 	<p>Sans objet</p>	<p>Réalisé</p>
<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de l'étude ; - réalisation et/ou mise à disposition de documents d'information. 	<p>Sans objet</p>	<p>Réalisé</p>

THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS**ACTION 19****LIMITER LES POLLUTIONS DUES AUX PESTICIDES ET A CERTAINES SUBSTANCES DANGEREUSES**

Référence PNSE2 : Fiche 2 « Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau »

Action 5 « Réduire les rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau »

Fiche 9 « Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau »

Action 28 « Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages »

Action 29 « Réduire les apports de certaines substances dans le milieu aquatique »

Référence PRSE1 : Action 11 « Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Limiter les pollutions dues aux pesticides s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Grenelle 2 et la modification conséquente de l'article du Code rural et de la pêche maritime (L253-3) qui prévoit que l'autorité administrative peut interdire l'utilisation des pesticides dans les zones particulières fréquentées par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables, notamment les parcs, les jardins publics, les terrains de sport, les enceintes scolaires et les terrains de jeux, ainsi qu'à proximité d'infrastructures de santé publique.

La directive cadre sur l'eau fixe des objectifs clairs et ambitieux d'atteinte du bon état des eaux. Elle s'accompagne également notamment d'une réduction voire de la suppression des rejets de substances classées comme dangereuses et/ou prioritaires. Le ministère chargé de l'environnement a engagé dans ce sens un programme de recherche de ces substances dans les effluents liquides (programme Recherche et Réduction de Substances Dangereuses dans l'Eau) qui vise exclusivement les entreprises relevant de la nomenclature des installations classées soumises à autorisation. L'opération, débutée en 2002, a visé dans une première étape à mieux connaître les substances susceptibles d'être rejetées par secteur d'activité. La seconde étape, lancée en 2009, vise d'une part à assurer une surveillance pérenne de ces substances, d'autre part d'engager les actions de réduction et/ou de suppression de rejets de ces substances.

Entre 2004 et 2006, environ 70 industriels de Poitou-Charentes soumis à autorisation ont participé à la campagne de recherche des substances dangereuses dans leurs rejets aqueux. Depuis 2009 est lancée la deuxième phase de ce programme qui vise à imposer à 200 industriels soumis à autorisation la recherche et la quantification des substances dangereuses dans leurs rejets aqueux, puis, le cas échéant de réduire ou de supprimer le rejet de certaines substances. D'autres installations ou activités sont susceptibles de rejeter de telles substances à l'état de traces. Bien qu'émisses en faible quantité, leur dangerosité n'est pas à sous-estimer compte-tenu de leur caractère toxique, persistant et bio-accumulable. Le manque de connaissance ne permet néanmoins pas d'apprécier l'importance de la problématique dans la région Poitou-Charentes.

OBJECTIFS REGIONAUX

Mettre en application les objectifs de la directive européenne sur l'utilisation des pesticides (2009/128/CE) afin de protéger la santé des enfants. Informer, sensibiliser et mobiliser des cibles identifiées pour supprimer dès 2011 tout usage de pesticides et/ou biocides sur les lieux fréquentés par des enfants ou des élèves et le réduire très fortement sur leurs secteurs non fréquentés par des méthodes alternatives.

Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les industriels soumis à autorisation et engager des actions de réduction, ou suppression, de certaines de ces substances dans les rejets.

Permettre aux exploitants de mieux connaître leurs rejets et réduire les expositions environnementales.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
19-1	Supprimer l'usage des pesticides dans les lieux publics et les lieux fréquentés par les enfants	Rectorat, DRJS DRAAF, Région Poitou-Charentes	Automne 2010-2012
19-2	Renforcer la prise en compte de la réglementation sur le désherbage des espaces publics communaux pour assurer une meilleure protection des milieux aquatiques	DRAAF, Région Poitou- Charentes	2011-2014
19-3	Mettre en œuvre le programme RSDE (Recherche et Réduction de Substances Dangereuses dans l'Eau) pour les rejets des industriels soumis à autorisation (ICPE)	DREAL	2009-2014
19-4	Sensibiliser les entreprises (PME, PMI, TPE), ne relevant pas de la nomenclature des installations classées à la problématique et à la bonne gestion de leurs rejets	Agences de l'eau, CCI, Chambres des métiers	2011-2014

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :**Supprimer l'usage des pesticides dans les lieux publics et les lieux fréquentés par les enfants****Degré de priorité (0 à 3) : 3**

<p>OBJECTIFS</p> <p>Mettre en application au plus tôt les objectifs de la directive européenne sur l'utilisation des pesticides (2009/128/CE) afin de protéger la santé des enfants.</p> <p>Pour supprimer dès 2011 tout usage de pesticides et/ou biocides sur les lieux fréquentés par des enfants ou des élèves et le réduire très fortement sur leurs secteurs non fréquentés (ex : raticides dans les bâtiments) par des méthodes alternatives : Informer, sensibiliser et mobiliser les cibles suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les directeurs d'établissements d'enseignement, proviseurs, doyens d'Université, et leurs responsables de l'entretien des espaces verts, stades. 2. Les collectivités ou structures (communes, départements, régions, universités) chargées de la gestion des installations des établissements d'enseignement ou utilisées par eux. 3. Les gestionnaires des crèches et centres aérés (collectivités, entreprises, associations). 4. Recenser les utilisations et les méthodes alternatives de gestion des espaces et les mettre à disposition des gestionnaires. 5. Informer et sensibiliser les fédérations sportives concernées par l'utilisation de sites de plein air (foot, rugby, athlétisme, etc.). 6. Intégrer dans une charte avec les jardineries l'objectif de mettre hors de portée des enfants les produits contenant des pesticides et/ou biocides. 7. Sensibiliser les directeurs des hôpitaux et centres de soins (maisons médicalisées, maisons de retraite, etc.) qui sont fréquentées par des personnes vulnérables (malades). 	<p>DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE</p> <p>1.2.3. Courrier de sensibilisation aux responsables d'établissements d'enseignement accueillant des élèves ou des jeunes enfants et aux collectivités gestionnaires. Courrier incluant une demande de tout mettre en oeuvre pour supprimer dès 2011 l'usage de pesticides dans l'enceinte des établissements.</p> <p>NB: espaces verts et stades situés à l'intérieur de l'enceinte des établissements d'enseignement et/ou gérés directement par eux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Arrêter la liste des établissements concernés et de leurs gestionnaires. 4. Rédiger les fiches techniques "Etablissements scolaires" et "gestion des terrains de sports". Insérer ces fiches techniques sur le site Terre saine Poitou-Charentes et en informer les responsables d'établissements et gestionnaires. 5. Organiser une rencontre avec la DRJS pour les associer au projet. Définir la/les méthode(s) de sensibilisation des fédérations (rencontres spécifiques, point d'information dans les réunions, plaquettes, etc.). Réaliser les actions arrêtées. 6. Intégrer la proposition dans la Charte Terre saine "Jardinierie" à élaborer. 7. Etablir la liste des établissements concernés. Note de sensibilisation à partir des études santé et/ou des textes réglementaires. Envoyer un courrier de sensibilisation aux responsables d'établissements de santé, incluant une demande de tout mettre en oeuvre pour supprimer dès 2011 l'usage de pesticides dans l'enceinte des établissements.
<p>PILOTES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rectorat pour les directions d'établissements pour l'éducation nationale, DRAAF pour les directions d'établissements pour l'enseignement agricole. 2. 3. 4. 6. 7. Région Poitou-Charentes 5. Région Poitou-Charentes et Direction Régionale Jeunesse et Sport (DRJS) 	<p>ACTEURS IMPLIQUES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Directeurs d'établissements d'enseignement, proviseurs, doyens d'Université. 2. Communes, Départements, Région Poitou-Charentes. 3. Agence Régionale de Santé, Départements CCI et entreprises, Communes 3. 4. Etat : Jeunesse et sports (DDCSPP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) DRJSCS 4. Fédérations sportives 6. Groupe de travail Zone Non Agricole 7. ARS, Ordre des médecins
ECHEANCIER	
<p>DATES DEMARRAGE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3, 6. Automne 2010 4. Été 2010 5. Début 2011 7. 2011 	<p>ECHEANCE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. Mars 2011 4. Automne 2010 5. Fin 2011 6. juin 2011 7. 2012
<p>BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3 (courriers communes)- Courriers : 4 000 € 3. Courriers entreprises et associations : 1 000€ 4, 5, 7- A estimer au lancement de l'action 6. Aucun 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. Frais de fonctionnement des structures.

CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE

Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <p>1. 2. 3. Nombre d'établissements concernés ; Nombre d'établissements/collectivités informés. 4. A définir au lancement de l'action 5. Réunion de préparation avec la DRJS et organisation de la rencontre (par exemple) avec les fédérations. 6. Note de présentation de la mesure 7. Liste des établissements concernés; notes d'information réalisées</p>	<p>1. 2. 3. Inconnu</p>	<p>1. 100 % établissements 2. 1466 communes, 4 départements et 1 région informés 3. 100 % établissements 5. Réalisée 6. Réalisée 7. Liste début 2011, notes réalisées mi 2011</p>
<p>Indicateurs de résultat :</p> <p>1. 2. 3. Nombres d'établissements ayant supprimé les pesticides. 4. Fiches techniques en ligne 5. Nombre et taux de participations des fédérations ; plans de communication pour sensibiliser les associations ; nombre et taux d'associations locales contactées 6. Mesure intégrée à la Charte Terre saine "Jardinerie". 7. Nombre et taux de courriers envoyés</p>	<p>1. 2. 3. Inconnu 4. 0%</p>	<p>1. 2. 3. Etablissement "Zéro pesticides": 80 % en 2011 et 100 % en 2012 4. 100% 5. 100 % de fédérations informées et sensibilisées ; 100 % de plans de communication en direction des associations réalisés par les fédérations ; 50 % d'associations sensibilisées en 2011 ; 80 % d'associations sensibilisées en 2012. 6. Réalisée 7. Fin 2011</p>

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Renforcer la prise en compte de la réglementation sur le désherbage des zones non agricoles pour assurer une meilleure protection des milieux aquatiques		
Degré de priorité (0 à 3) :3		
OBJECTIFS Améliorer la protection de la santé des utilisateurs et des habitants. Rappeler aux applicateurs en zones non agricoles la réglementation liée à l'utilisation des pesticides et la nécessité d'utiliser des moyens de protection. Inciter les collectivités à utiliser des méthodes alternatives aux pesticides.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Réaliser une communication sur le respect de la réglementation en zones non agricoles. S'assurer, par les plans de contrôle inter-services mis en place au niveau des départements, de la mise en oeuvre par les collectivités des protections individuelles pour la santé des applicateurs, et de la signalisation des zones traitées pour la protection de la santé des habitants.	
PILOTES DRAAF Région Poitou-Charentes	ACTEURS IMPLIQUES FREDON, Chambre Régionale d'Agriculture, Agences de l'Eau, Conseil général 79, ARS, ORS, ORE, DIR	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Après publication des nouveaux textes sur les Zones Non Agricoles	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Proposition sera faite par le groupe technique (Région Poitou-Charentes)	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Proposition sera faite par le groupe technique (Région Poitou-Charentes)	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - Elaboration des supports de communication.	- Fiche technique FREDON ; - Site du GRAP ; - Site Terre Saine ; - Formation CNFPT ; - Courriers « arrêté fossé » envoyés.	- actualisation de la fiche technique FREDON ; - article sur site Internet de la DRAAF ; - nombre de visite sur le site de la DRAAF (500) ; - autres objectifs à déterminer par le groupe technique.
Indicateurs de résultat : - Nombre de communications réalisées.	- 300 courriers "arrêté fossé"; - 1 fiche technique sur le site "Terre Saine".	- 500 connexions en une année sur le site Internet de la DRAAF (partie réglementation phytosanitaire) ; - Autres à déterminer par le groupe technique.

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Mettre en œuvre le programme RSDE (Recherche et Réduction de Substances Dangereuses dans l'Eau) pour les rejets des industriels soumis à autorisation (ICPE)		
Degré de priorité (0 A 3) : 3		
OBJECTIFS Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les industriels soumis à autorisation (ICPE) et engager le cas échéant des actions de réduction, voire de suppression, de certaines de ces substances dans les rejets.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE L'action se déroule en deux phases : <ul style="list-style-type: none"> - phase 1 : diagnostic des rejets suivant un programme d'analyses prescrit aux industriels par voie d'arrêtés préfectoraux complémentaires (surveillance de 6 mois) ; - phase 2 : en fonction des résultats de la campagne de surveillance initiale, étude technico-économique pour la réduction des rejets de substances prioritaires dans l'eau et surveillance pérenne des rejets. 	
PILOTE DREAL	ACTEURS IMPLIQUES Industriels Agences de l'eau	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2009	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Coût supporté par les industriels.	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Financement Agences de l'eau à environ 50 % du coût des analyses de la surveillance.	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'arrêtés préfectoraux complémentaires prescrits pour les industriels prioritaires /nombre d'industriels prioritaires ; - nombre d'arrêtés préfectoraux complémentaires prescrits pour les autres industriels soumis à autorisation/nombre d'industriels visés pour l'action RSDE ; - nombre d'études technico-économiques analysées/Nombre d'études technico-économiques reçues. 	<p style="text-align: center;">10%</p> <p style="text-align: center;">3%</p> <p style="text-align: center;">Sans objet</p>	<p style="text-align: center;">100% (2011)</p> <p style="text-align: center;">100% (2013)</p> <p style="text-align: center;">100% (2013)</p>
Indicateurs de résultat : A identifier au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Sensibiliser les entreprises (PME, PMI, TPE) ne relevant pas de la nomenclature des installations classées à la problématique et à la bonne gestion de leurs rejets		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Permettre aux exploitants de mieux connaître leurs rejets. Réduire les expositions environnementales.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Compte-tenu de la complexité de la problématique et de l'importance du parc de PME/PMI, il n'est pas envisageable de procéder à des recherches de substances dans les rejets liquides. Une démarche de sensibilisation est privilégiée et nécessitera comme étapes : <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des PME/PMI concernées ; - l'élaboration d'un plan de communication ; - l'évaluation du plan sur un échantillon représentatif via une enquête. 	
PILOTES Agences de l'eau Chambres consulaires (CCI, CM)	ACTEURS IMPLIQUES Industriels Syndicats professionnels DREAL EI2S (Institut de l'Excellence Managériale)	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 30 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Agences de l'eau, CCI, FEDER	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - plan de communication ; - enquête d'évaluation.	Sans objet	Réalisé
Indicateurs de résultat : Nombre de PME/PMI sensibilisées.	Sans objet	A estimer au lancement de l'action

THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS**ACTION 20****INFORMER, SENSIBILISER, COMMUNIQUER SUR LES RISQUES LIES
A L'UTILISATION DES PESTICIDES TOUT PUBLIC**

Référence PNSE2 : Fiche 2 « Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau »

Action 5 « Réduire les rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau »

Action 6 « Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Comme toutes les régions françaises à vocation agricole, le Poitou-Charentes est un grand consommateur de pesticides. Or ces substances peuvent gravement affecter la santé de leurs utilisateurs qui les manipulent directement : agriculteurs mais aussi agents chargés de l'entretien des espaces verts, voirie, bords des axes de transport ou du traitement des charpentes, jardiniers amateurs, etc. Mais elles occasionnent aussi des pollutions environnementales plus ou moins durables dans l'air, dans l'eau, dans le sol ainsi que dans de nombreuses denrées alimentaires d'origine végétale ou animale si bien que c'est toute la population qui peut aussi en être victime.

OBJECTIFS REGIONAUX

La France est le premier consommateur de pesticides en Europe. On peut penser que l'abus d'usage de pesticides s'enracine en grande partie dans un vécu culturel français entretenu par des représentations sanitaires vertueuses des pesticides véhiculées par la rumeur ou sous forme d'informations trompeuses qui s'inscrivent dans la quête de l'amélioration du gain. L'objectif recherché est donc d'obtenir une prise de conscience des risques résultant d'un usage inconsidéré ou mal contrôlé de ces substances dont la toxicité est maintenant bien reconnue.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
20	Informé, sensibiliser, communiquer sur les risques liés à l'utilisation des pesticides tout public	FREDON, IFREE, Région Poitou-Charentes	2011-2012

INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :		
Informers, sensibiliser, communiquer sur les risques liés à l'utilisation des pesticides grand public		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE	
La France est le premier consommateur de pesticides en Europe. Les jardiniers et « utilisateurs du dimanche » ne sont pas sensibilisés aux risques encourus par l'utilisation de produits phytosanitaires. L'objectif recherché est d'obtenir une prise de conscience des risques résultant d'un usage inconsidéré ou mal contrôlé de ces substances dont la toxicité est maintenant bien reconnue.	Mise en place d'un groupe de communication chargé de collecter et de diffuser les informations relatives aux usages et aux risques liés aux pesticides auprès du grand public. Il peut s'agir : <ul style="list-style-type: none"> - de portails d'information interactifs ; - d'interventions par voie médiatique : radios, TV, presse régionale ; - d'ateliers pédagogiques hors temps scolaire ; - de campagnes d'affichage en ville ou dans des cabinets médicaux. 	
PILOTES FREDON IFREE Région Poitou-Charentes	ACTEURS IMPLIQUES ORE (opérateur), ORS, collectivités (Conseil régional, Conseils généraux, communautés de communes, communes), associations de protection de la nature, associations de consommateurs, Espace MENDES-France, ARS, DREAL, DRAAF, rectorat, inspections académiques, établissements d'enseignement (primaires et secondaires, publics et privés, de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole), associations de jardiniers amateurs	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE Fin 2011	ECHEANCE 2012	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Nombre et types de canaux de communication.	Faire un état des lieux en fonction des publics visés	A déterminer par le groupe technique
Indicateurs de résultat : Nombre de communiqués Nombre d'enfants sensibilisés	A déterminer par le groupe technique	A déterminer par le groupe technique

THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS

ACTION 21

ENRICHIR LA CONNAISSANCE DES SITES-SOLS POLLUES ET DES RISQUES POST-ACCIDENTELS NUCLEAIRES

Référence PNSE2 : Fiche 10 « Lutte contre les « points noirs environnementaux »

Action 33 « Améliorer la prévention et assurer la gestion des impacts sanitaires et environnementaux post accident »

Action 34 « Renforcer la gestion des sites et sols pollués »

Action 36 « Evaluer l'impact sanitaire des différents modes de gestion des déchets »

Fiche 6 « Protéger la santé et l'environnement des enfants »

Action 19 « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

En France, deux sites Internet relatifs au « **sites et sols pollués** » sont en accès libre :

- BASOL qui recense les sites pollués ayant conduit à une action des pouvoirs publics, que ce soit la prescription d'étude, de surveillance des sites ou de travaux de réhabilitation. En Poitou-Charentes, 66 sites sont recensés.
- BASIAS qui dresse l'inventaire des anciens sites industriels et activités de service susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. 11413 sites sont répertoriés dans la région. Ils se répartissent sur 1119 des 1462 communes que compte le Poitou-Charentes.

Ces bases devraient être des outils pour les maires en ce qui concerne la délivrance des permis de construire, l'aménagement et l'urbanisation des communes, notamment au travers des PLU (Plan Locaux d'Urbanisme) et des SCOT (Schéma de COhérence Territoriale). Cette prise en compte devrait éviter les constructions ou aménagements incompatibles avec le niveau de pollution d'anciens sites industriels ou d'anciennes activités de service et l'usage futur de ces anciens sites. Afin d'optimiser la connaissance et l'information des maires et la prise en compte des données « sites et sols pollués » dans les différents documents d'urbanisme, une plaquette d'information sera réalisée et diffusée.

L'identification des établissements accueillant les enfants et les adolescents, notamment les établissements scolaires, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels ou de service, est une des priorités du PNSE2. Elle s'appuie sur le croisement entre la carte des anciens sites industriels et activités de services et celles des crèches et établissements scolaires (publics et privés). La démarche de repérage des établissements scolaires concernés est achevée pour la Charente et les Deux-Sèvres soit 12 sites identifiés (7 en Charente et 5 en Deux-Sèvres). Le croisement pour la Charente-Maritime et la Vienne doit se faire dans une 2ème phase. Ce recensement est suivi d'une campagne de diagnostics des sols pour détecter d'éventuelles pollutions afin de préciser si des risques sanitaires existent pour les enfants accueillis. Cette campagne de diagnostics va débuter pour la Charente et les Deux-Sèvres en 2010.

Les déchets d'activités de soins, « déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire », représentent potentiellement un risque (infectieux, chimique et toxique, radioactif, mécanique) pour les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets mais aussi l'environnement. Ils sont considérés comme des déchets dangereux. Les établissements de santé publics et privés ainsi que les professionnels de santé en exercice libéral sont responsables de l'élimination des différents déchets générés par leurs activités. D'autre part, les déchets d'activités de soins à risques nécessitent des conditions d'élimination spécifiques dues aux risques qu'ils peuvent présenter notamment en matière de contamination infectieuse. Les déchets médicaux diffus sont produits par le secteur des professionnels en exercice libéral (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, chirurgiens-dentistes, auxiliaires médicaux, podologues, vétérinaires, etc.) et les laboratoires d'analyses médicales ainsi que par les particuliers en auto-soins. Ils sont caractérisés par la production de faibles quantités de déchets, très dispersées géographiquement : les cabinets de soins, les domiciles des patients, les laboratoires d'analyse. La production annuelle régionale s'élève à environ 2 628 tonnes dont 2 371 tonnes produites par les établissements publics et 257 tonnes de déchets « diffus ». Ils sont collectés par une douzaine de sociétés. Le PREDASRI avait souligné notamment la nécessité de sensibiliser les producteurs de déchets sur leur responsabilité et d'étudier les solutions pour prendre en charge les déchets produits par les personnes en auto-soins.

Périodiquement, des déchets de soins sont éliminés avec les déchets ménagers. Ils se retrouvent notamment au niveau de la collecte des déchets ménagers ainsi que dans les centres de tri. Ils sont susceptibles de provoquer des accidents par coupure ou piqûre. Il est donc important de rappeler très régulièrement aux différents producteurs leurs obligations réglementaires et de vérifier la conformité des filières de récupération et d'élimination afin de progresser vers une gestion plus performante de ces déchets.

La présence d'une **centrale nucléaire** à Civaux, dans le département de la Vienne, implique la réalisation des plans de sécurité tant pour la mise en sûreté des installations (Plan d'Urgence Interne) que pour la protection des populations avoisinantes (Plan Particulier d'Intervention, PPI). Dans le cadre de la réflexion nationale conduite par l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur les mesures qui seraient nécessaires pour accompagner la levée des mesures de protection des populations, la Préfecture de la Vienne a été désignée, avec deux autres préfectures, pour être pilote, sur ce sujet, de groupes de travail élargis à la société civile. Dans ce contexte, l'ARS Poitou-Charentes a été désignée pour piloter le groupe de travail « Suivi Sanitaire ». Ces éléments serviront à élaborer un guide national qui sera lui-même à décliner en plan local (complémentaire au PPI actuel).

OBJECTIFS REGIONAUX

Assurer une sensibilisation des maires au thème sols et sites potentiellement pollués dans l'aménagement du territoire.

Réaliser les diagnostics des sols des sites identifiés afin de vérifier la présence de polluants (hydrocarbures, solvants, métaux lourds) et proposer les éventuelles mesures à mettre en œuvre.

Collecter l'ensemble des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) détenus par les patients en automédication conformément au Plan d'Actions du PRREDD 2 (en cours de finalisation au 29.09.2010).

Rédiger les fiches action relatives au suivi sanitaire post-accidentel nucléaire.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
21-1	Sensibilisation des maires au thème : sols et sites potentiellement pollués dans l'aménagement du territoire	DREAL	2011
21-2	Diagnostiquer les sols dans les lieux recensés accueillant des enfants et des adolescents	DREAL	2010-2015
21-3	Améliorer la collecte et l'élimination des déchets à risques infectieux qui se retrouvent dans les déchets ménagers	ARS, Région Poitou-Charentes	2011-fin PRSE2
21-4	Elaboration de la partie sanitaire du guide départemental des risques post- accidentels nucléaires (Civaux). Expérimentation	ARS	2011-2012

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Sensibilisation des maires au thème : sols et sites potentiellement pollués dans l'aménagement du territoire		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE	
Assurer une sensibilisation des maires au thème : sols et sites potentiellement pollués dans l'aménagement du territoire.	Editer une plaquette d'information à destination des maires afin de les sensibiliser à la problématique sites et sols pollués.	
PILOTE DREAL	ACTEURS IMPLIQUES Collectivités locales Préfecture de région Région Poitou-Charentes	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Fin 2011	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 3 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES DREAL	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Plaquette d'information	Sans objet	Réalisation de la plaquette
Indicateurs de résultat : Diffusion de la plaquette	Sans objet	100 % des plaquettes diffusées aux maires des communes visées dans BASIAS, diffusion fin 2012

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Diagnostiquer les sols dans les lieux recensés accueillant des enfants et des adolescents		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Réalisation de diagnostics des sols et propositions d'éventuelles mesures.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Réaliser les diagnostics des sols des sites identifiés afin de vérifier la présence de polluants (hydrocarbures, solvants, métaux lourds) et proposer les éventuelles mesures à mettre en œuvre.	
PILOTE DREAL	ACTEURS IMPLIQUES BRGM Collectivités locales Rectorat/Inspection Académique ADEME Etablissements concernés/Maîtres d'ouvrage SGAR	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2010 pour 16 et 79 A partir de 2012 pour 17 et 86 selon la date d'identification des sites.	ECHEANCE 2013 pour 16 et 79 2015 pour 17 et 86	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Opération financée au niveau national par le MEEDDM	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES MEEDDM	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - nombre de diagnostics réalisés ; - nombre de sites identifiés.	Sans objet	100%
Indicateurs de résultat : Nombre de sites devant faire l'objet de mesures particulières.	Sans objet	A définir au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Améliorer la collecte et l'élimination des déchets à risques infectieux qui se retrouvent dans les déchets ménagers (information et contrôles des filières de soins)		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Collecter l'ensemble des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) détenus par les patients en automédication conformément au Plan d'Actions du PRREDD 2 (en cours de finalisation au 29.09.2010).	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Informer les patients en ambulatoire et/ou auto-soins de leur responsabilité. En lien avec les établissements publics définir une procédure d'information/sensibilisation des patients en ambulatoire ou auto-soins dès la prescription médicale. Contrôler les filières d'élimination des DASRI. Mettre en place un programme d'inspection des sociétés de collecte et des établissements publics. Favoriser la mise en place de points d'apport volontaires pour les particuliers dans les pharmacies et les déchèteries. Impliquer les représentants des différents ordres de professionnels.	
PILOTES ARS Région Poitou-Charentes	ACTEURS IMPLIQUES Conseils généraux EPCI ADEME Conseil de l'ordre médecins, pharmaciens, vétérinaires, centres hospitaliers, sociétés de collecte, Associations de patients (diabétiques, etc.)	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION 50 000 €	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES ARS, Région Poitou-Charentes, ADEME, Conseils généraux	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - rapport d'enquête auprès des centres de tri ; - rédaction de la plaquette et du protocole de sensibilisation des patients ; - mise à disposition de l'outil d'inspection ;	Sans objet	- rapport d'enquête : fin 2012 ; - rédaction de la plaquette : mi 2012 ; - outil d'inspection : début 2011
Indicateurs de résultat : - nombre d'incidents par an déclarés en centres de tri ; - nombre d'établissements impliqués ; - nombre de points d'apports volontaires créés.	A estimer au lancement de l'action	A estimer au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Elaboration de la partie suivi sanitaire du guide départemental des risques post- accidentels nucléaires (Civaux). Expérimentation		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Rédiger les fiches action relatives au suivi sanitaire post-accidentel.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Prise en charge médicale des populations. Evaluation du risque sanitaire et mise en place d'un suivi sanitaire. Recensement des populations. Diffusion de l'information (niveaux radiologiques, conduites à tenir, etc.).	
PILOTES ARS Poitou-Charentes	ACTEURS IMPLIQUES Préfecture ASN IRSN SAMU CIRE DDCS Conseil départemental de l'ordre des médecins, URLM, etc ; UFC Que choisir, Fédérations de parents d'élèves, etc.	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE Début 2011	ECHEANCE Décembre 2012	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION A estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES Réalisation régaliennne	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Pour les 3 fiches action : - mise en place des Centres d'Accueil et d'Information ; - suivi sanitaire des intervenants ; - prise en charge sanitaire de la population dans la Zone de Protection des Populations.	Eléments de la réflexion nationale.	Rédaction des trois fiches.
Indicateurs de résultat : Description des tâches à réaliser pour chacune des fiches.	Eléments de la réflexion nationale.	Pour chacune des fiches : rédaction des tâches afférentes.

THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS**ACTION 22****PRESERVER LES ADOLESCENTS DES RISQUES DUS A LA MUSIQUE AMPLIFIEE :
EDUCATION DES FORMATEURS, INFORMATION DU GRAND PUBLIC, JEUNES, PARENTS**

Référence PNSE2 : Fiche 6 « Protéger la santé et l'environnement des enfants »

Action 21 « Renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores aigus liés à l'écoute de musiques amplifiées »

Référence PRSE1 : Action 28 « Protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

L'écoute et la pratique des musiques actuelles représentent un loisir des adolescents et jeunes adultes très largement répandu. En Poitou-Charentes, 45 % de l'ensemble des équipes artistiques sont des groupes de musique, les concerts représentent la moitié de l'offre en matière de spectacle.

Les niveaux sonores qui sont utilisés mais aussi l'accroissement du temps d'écoute sont reconnus comme présentant un risque élevé de traumatisme et par conséquent font craindre des atteintes progressives et irréversibles du système auditif.

Une enquête IPSOS/JNA révèle que 37 % des 15-19 ans ont au moins un indice fréquent de troubles de l'audition dans la vie quotidienne 23 % des 15-19 ans et 27 % des 20-24 ans déclarent avoir des difficultés à suivre ou à participer à des conversations, 74 % des 20-24 ans fréquentent couramment les discothèques et 77 % des 15-19 ans utilisent fréquemment un baladeur (Source : Enquêtes IPSOS/JNA/AG2R 2001 et 2003).

De 1999 à 2001, une action de sensibilisation dans les lycées, à l'aide d'un dispositif de spectacle éducatif a reçu une évaluation globalement très positive. Depuis, d'autres démarches de sensibilisation nationales et régionales ont vu le jour et diversifient les modes de sensibilisation. En Poitou-Charentes, des démarches ont été menées par des professionnels des musiques actuelles en direction des scolaires, musiciens amateurs, élèves de conservatoires, professionnels et spectateurs.

Le Poitou-Charentes doit poursuivre et amplifier son implication dans ce processus en mobilisant tous les acteurs, précédemment impliqués ou non, susceptibles d'être en contact avec les publics concernés par ces risques.

OBJECTIFS REGIONAUX

Inciter les acteurs du monde éducatif à intégrer la prévention des risques auditifs liés aux musiques actuelles dans leurs actions.

Favoriser la connaissance des risques auditifs liés aux musiques actuelles auprès des professionnels (musiciens, techniciens de la diffusion) et des amateurs (loisir ou en professionnalisation).

Favoriser une responsabilisation des publics et un changement de comportement.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
22	Préserver les adolescents des risques dus à la musique amplifiée : éducation des formateurs, information du grand public, jeunes, parents	Pôle Régional des Musiques Actuelles, Rectorat	Septembre 2012-septembre 2015

INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :		
Préserver les adolescents des risques dus à la musique amplifiée : éducation des formateurs, information du grand public, jeunes, parents		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Inciter les acteurs du monde éducatif à intégrer la prévention des risques auditifs liés aux musiques actuelles dans leurs actions. Favoriser la connaissance des risques auditifs liés aux musiques actuelles auprès des professionnels (musiciens, techniciens de la diffusion) et des amateurs (loisir ou en professionnalisation). Favoriser une responsabilisation des publics et un changement de comportement.	DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE Créer un outil de mise à disposition de connaissances (malette pédagogique) concernant les risques auditifs liés aux musiques amplifiées. Construire un programme d'intervention vers les conservatoires.	
PILOTES Pôle Régional des Musiques Actuelles Rectorat (Sous réserve de validation)	ACTEURS IMPLIQUES Inspection académique IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) DRJSCS Région Poitou-Charentes Collectivités territoriales Conservatoires IREPS et antennes départementales	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE Septembre 2012 (une fois bilan PRMA des actions engagées)	ECHEANCE 3 ans	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Construction en cours en lien avec pilotes. A estimer au lancement de l'action	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Mise à disposition de l'outil pédagogique.	Sans objet	Réalisée
Indicateurs de résultat : - nombre de sessions de formation ; - nombre de sessions d'information.	Sans objet	A définir au lancement de l'action

THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS**ACTION 23****ATTENUER LES NUISANCES LIEES AU BRUIT GENERE PAR LES TRANSPORTS PAR UN SUIVI DE L'AVANCEMENT DES PLANS DE PREVENTION DU BRUIT ENVIRONNEMENT (PPBE)**

Référence PNSE2 : Action 15 : « Réduire les nuisances liées au bruit généré par les transports »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

La circulaire du 23/07/2008 du Ministère de l'écologie prévoit l'élaboration des PPBE dans chaque département. Les Plans de Prévention du Bruit Environnement (PPBE) constituent des diagnostics de l'exposition de la population au bruit et définissent les mesures de réduction des points noirs du bruit.

Les PPBE devraient être établis en 2010 et prévoir les mesures de résorption des points noirs du bruit.

Avant juillet 2013 sont concernées les infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules, les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 60 000 passages de trains et les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

OBJECTIFS REGIONAUX

Assurer un suivi de l'avancement d'élaboration et de la mise en œuvre des Plans de Prévention du Bruit Environnement (PPBE).

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
23	Atténuer les nuisances liées au bruit généré par les transports par un suivi de l'avancement des Plans de Prévention du Bruit Environnement (PPBE)	DREAL	2010- fin PRSE2

INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :		
Atténuer les nuisances liées au bruit généré par les transports par un suivi de l'avancement des Plans de Prévention du Bruit Environnement (PPBE)		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS	DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE	
Assurer un suivi des PPBE qui constituent des diagnostics de l'exposition de la population au bruit et définissent les mesures de réduction des points noirs du bruit.	Suivi de l'élaboration et la mise en oeuvre des PPBE des 4 départements de la région à partir des 5 étapes suivantes : - identification des zones bruyantes ; - définition des mesures de réduction ; - établissement des PPBE ; - mise en oeuvre du PPBE ; - évaluation.	
PILOTE DREAL Poitou-Charentes	ACTEURS IMPLIQUES Directions Départementales des Territoires : Charente, Deux-Sèvres, Vienne Direction Départementale des Territoires et de la mer de Charente-Maritime	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2010	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Intégré dans le cadre de la coordination des PPBE. A estimer au lancement de l'action.	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES DREAL	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : Nombre de PPBE réalisés	Sans objet	4 (un par département)
Indicateurs de résultat : Nombre d'actions de réduction mises en oeuvre	Sans objet	Défini dans le cadre des PPBE par les gestionnaires

THEME 5. INFORMATION ET FORMATION : FAIRE VIVRE LE PRSE2

Au cœur des questions de santé publique, les problématiques de santé environnement concernent l'ensemble de la population tous âges et toutes activités du quotidien confondus. Les actions mises en œuvre dans le cadre des précédentes thématiques du Plan Régional Santé Environnement 2 Poitou-Charentes comportent une dimension d'information et de sensibilisation.

L'enjeu d'information sur les questions de santé environnement constitue un élément phare pour favoriser la modification des pratiques des décideurs publics, des professionnels et de la population. Le partage de l'information entre les acteurs et avec la population est une condition pour s'inscrire dans une démarche de prévention et d'efficacité.

La formation permet également de créer un dispositif dynamique qui intègre de plus en plus de professionnels et de jeunes sensibilisés aux problématiques santé-environnement. Ce sont des conditions de mise en œuvre d'un Plan Régional Santé Environnement 2 vivant en région Poitou-Charentes.

FICHES ACTION :

Action 24-Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public : mise en place d'un réseau d'acteurs santé environnement

Action 25-Soutenir les manifestations régionales pour une prise en compte des questions santé environnement

Action 26-Former des formateurs en développant un module d'éducation en santé sécurité environnement à destination des enseignants et éducateurs

THEME 5. INFORMATION ET FORMATION : FAIRE VIVRE LE PRSE2**ACTION 24****FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION EN SANTE ENVIRONNEMENT ET FAVORISER LE DEBAT PUBLIC :
MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'ACTEURS SANTE ENVIRONNEMENT**

Référence PNSE2 : Fiche 16 « Formation et information »

Action 57 « Eduquer les jeunes en santé environnement travail »

Action 58 « Développer des outils d'information en santé environnement travail et en mesurer l'impact »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Les questions de santé environnement sont multiples, souvent complexes pour le grand public et font intervenir de nombreux acteurs (producteurs de données ou experts). L'accès à l'information se trouve limité par le manque de coordination et de mise en synergie des acteurs.

OBJECTIFS REGIONAUX

Faciliter l'accès à l'information et à la connaissance en santé environnement par la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des moyens.

Offrir à chacun la possibilité de s'informer, de se forger une opinion et de participer au débat public.

Une mise en réseau des acteurs santé environnement pour un carrefour d'accès à l'information.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
24	Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public : mise en place d'un réseau d'acteurs santé environnement	Région Poitou-Charentes, SGAR	2011-2014

INTITULE ACTION OPERATIONNELLE :		
Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public : mise en place d'un réseau d'acteurs santé environnement		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Faciliter l'accès à l'information et à la connaissance en santé environnement par la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des moyens. Offrir à chacun la possibilité de s'informer, de se forger une opinion et de participer au débat public. Une mise en réseau des acteurs santé environnement pour un carrefour d'accès à l'information.	DESCRIPTION DE L'ACTION OPERATIONNELLE L'action vise à créer un réseau des acteurs « santé environnement » en Poitou-Charentes. Les objectifs principaux du réseau visent : <ul style="list-style-type: none"> - à organiser un accès facilité à l'information et à l'expertise de chacun des membres via le développement d'un <u>portail d'information sur Internet</u> ; - à créer un <u>lieu d'échange</u> favorisant la mutualisation des moyens et des initiatives en faveur de l'information et de la sensibilisation des publics. Les objectifs, les valeurs, les méthodes de travail et l'organisation sont précisés dans <u>une charte</u> qui formalise l'adhésion au réseau. Une plate-forme d'information : <ul style="list-style-type: none"> - organise l'accès aux informations et compétences existantes au niveau national, régional et local. Il organise la synergie des principaux sites régionaux d'information (ARS, ORE, ORS, GRAP, ATMO, ORST, les acteurs de l'IREPS et de ses antennes départementales... - pourra proposer des informations spécifiques, créées à l'initiative de ses membres (tableau de bord santé environnement, etc.) ; - a minima sur les thèmes couverts par le PRSE2. 	
PILOTES Région Poitou-Charentes SGAR	ACTEURS IMPLIQUES ORE (opérateur) ORS, ARS, DREAL, IREPS et antennes départementales etc.	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Développement du site : 30 à 40 000 € Animation / production du réseau : budget annuel variable selon les objectifs	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - nombre de chartes signées - nombre d'assemblées du réseau - existence du site (oui/non)	Sans objet	A définir au lancement de l'action
Indicateurs de résultat : - nombre de produits d'informations ou publications disponibles à partir du site ; - nombre de systèmes d'informations inter connectés ; - traitement des thèmes du PRSE2 (oui / non – liste) ; - nombre d'actions d'information ou de sensibilisation portées par le Réseau.	Sans objet	A définir au lancement de l'action

THEME 5. INFORMATION ET FORMATION : FAIRE VIVRE LE PRSE2**ACTION 25****SOUTENIR LES MANIFESTATIONS REGIONALES POUR UNE PRISE EN COMPTE
DES QUESTIONS SANTE ENVIRONNEMENT**

Référence PNSE2 : Fiche 16 « Formation et information »

Action 57 « Eduquer les jeunes en santé environnement travail »

Action 58 « Développer des outils d'information en santé environnement travail et en mesurer l'impact »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Sur tout le territoire Picto-Charentais, de nombreuses manifestations existent autour de la santé environnement et/ou abordant le thème général du développement durable/prise en compte de l'environnement.

Constat d'une population qui ne connaît pas le Plan Régional Santé Environnement, PRSE2, ses objectifs et les actions conduites ou quand, elle le connaît, qui a des interrogations.

OBJECTIFS REGIONAUX

Informier, expliquer, « vulgariser », anticiper le PRSE2 et les actions conduites dans des manifestations déjà existantes.

Disposer de supports expliquant le PRSE2 et les actions. Montrer les actions conduites en région Poitou-Charentes.

Sensibiliser et rendre le citoyen acteur et responsable de sa santé (environnement), quelque soit son profil.

SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES

n°	Intitulé de la sous action opérationnelle	Pilote	Echéancier
25-1	Identification des manifestations régionales existantes sur lesquelles s'appuyer pour une valorisation des actions santé environnement	ARS, DREAL	2011-2014
25-2	Mise à disposition d'outils d'information santé environnement	ARS, DREAL	Début 2011-2014

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Identification des manifestations régionales existantes sur lesquelles s'appuyer pour une valorisation des actions santé environnement		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Informer, expliquer, « vulgariser », anticiper le PRSE2 et les actions conduites dans des manifestations déjà existantes.	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Recenser toutes les manifestations existantes en s'appuyant sur les connaissances du réseau (appui gouvernance à 5). Repérer, cibler les manifestations où il y a pertinence à expliquer le PRSE. Développer un outil agenda. Cibler les manifestations.	
PILOTES ARS DREAL	ACTEURS IMPLIQUES Tous les représentants de la gouvernance à 5.	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Moyens humains mis à disposition. A estimer au lancement de l'action.	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - questionnaire de recensement ; - manifestations avec communication sur PRSE ; - nombre de manifestations mentionnées sur agendas avec participation et communication sur PRSE.	Sans objet, pas d'état des lieux de manifestations existantes	1 nombre de manifestations arrêté pour communiquer sur la santé-environnement
Indicateurs de résultat : - liste de toutes les manifestations ; - repérage et sélection des manifestations avec communication sur PRSE.	Sans objet	A estimer au lancement de l'action

INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :		
Mise à disposition d'outils d'information santé environnement		
Degré de priorité (0 à 3) : 3		
OBJECTIFS Disposer de supports expliquant le PRSE et les actions, montrer les actions conduites en région. Sensibiliser et rendre le citoyen (quelque soit son profil) acteur et responsable de sa santé (environnement).	DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE Réaliser une structure itinérante d'expositions facile à transporter, démonter, installer. Editer des marques-pages et cartes des postales, Quizz (avec des visuels adaptés au public), déclinés selon les actions du PRSE2.	
PILOTES ARS DREAL	ACTEURS IMPLIQUES Les pilotes des actions du PRSE2	
ECHEANCIER		
DATE DEMARRAGE Début 2011	ECHEANCE Durée du PRSE2	
BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Conception et édition des cartes. Appel à des stagiaires écoles (ex. ICOMTEC) 40 000 € par an (coût à affiner, à noter 5000 exemplaires de cartes et de marques pages = environ 900 € HT)	SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action	
CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE		
Indicateurs de suivi	Etat initial	Objectif
Indicateurs de réalisation : - structure réalisée et utilisée ; - nombre de cartes éditées ; - nombre de marques page édités ; - quizz réalisé.	Sans objet	A définir au lancement de l'action
Indicateurs de résultat : Supports diffusés/nombre de manifestations avec supports mis à disposition.	Sans objet	A définir au lancement de l'action

THEME 5. INFORMATION ET FORMATION : FAIRE VIVRE LE PRSE2**ACTION 26****FORMER DES FORMATEURS EN DEVELOPPANT UN MODULE D'EDUCATION EN SANTE SECURITE ENVIRONNEMENT A DESTINATION DES ENSEIGNANTS ET EDUCATEURS**

Référence PNSE2 : Action 55 « Développer la formation en santé environnement travail des professionnels de santé »
 Action 56 « Développer la formation en santé environnement travail dans l'enseignement supérieur et technique »
 Action 57 « Eduquer les jeunes en santé environnement travail »

CONTEXTE REGIONAL ETAT DES LIEUX

Face à l'augmentation des risques sanitaires et environnementaux, la culture du risque est en passe de devenir une grande cause nationale. La région Poitou-Charentes n'est pas à l'abri de tels risques qu'il s'agisse d'accidents majeurs d'origine climatique ou de pollutions chroniques, diffuses ou répétées d'origine agricole ou industrielle. Elle dispose d'atouts structurels adaptés dont la mutualisation des ressources et compétences permettrait la mise en place d'un pôle éducatif à vocation nationale et destiné à combler ce déficit culturel.

OBJECTIFS REGIONAUX

Faire évoluer les pratiques enseignantes vers l'apprentissage à la gestion des risques en s'appuyant sur des situations sanitaires et environnementales concrètes d'actualité.

Eduquer les élèves et apprenants de tous niveaux et dans toutes les disciplines concernées à la prévention, à la gestion et la prise de risques.

ACTION OPERATIONNELLE

n°	Intitulé de l'action opérationnelle	Pilote	Echéancier
26	Former des formateurs en développant un module d'éducation en santé sécurité environnement à destination des enseignants et éducateurs	SGAR, IFREE	2011- fin PRSE2

<p>INTITULE SOUS ACTION OPERATIONNELLE :</p> <p>Former des formateurs en développant un module d'éducation en santé sécurité environnement à destination des enseignants et éducateurs</p> <p style="text-align: right;">Degré de priorité (0 à 3) : 3</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Faire évoluer les pratiques enseignantes vers l'apprentissage à la gestion des risques en s'appuyant sur des situations sanitaires et environnementales concrètes d'actualité.</p> <p>Eduquer les élèves et apprenants de tous niveaux et dans toutes les disciplines concernées à la prévention, à la gestion et la prise de risques.</p>	<p>DESCRIPTION DE LA SOUS ACTION OPERATIONNELLE</p> <p>Mise en place d'un groupe d'expertise pour définir un/des modules de sensibilisation et ou formation en santé environnement.</p> <p>2011 pour des interventions ponctuelles en formation continue.</p> <p>2012 pour expérimenter le projet dans le cadre des masters "Education et Formation des Enseignants".</p> <p>2014 pour création d'un éventuel master EDUCARISQUE élargi à la diversité des risques et conduisant à la formation de conseillers éducatifs en gestion des risques.</p>	
<p>PILOTES SGAR IFREE</p>	<p>ACTEURS IMPLIQUES Université (IRIAF, IUFM, CeRCA, CHRU, ESIP), Rectorat, CNDP, CNED, BRGM, INPES, Calyxis, ORE, ORS, Mutuelles d'Assurances et Prévention MAIF, MAE, Sécurité Routière, Mutuelles de Santé et ADOSEN, GRAINE, SDIS, CESR, CROS , ARS Région Poitou-Charentes IREPS et antennes départementales</p>	
<p>ECHEANCIER</p>		
<p>DATE DEMARRAGE 2011 pour la mise en place d'un groupe de réflexion sur la constitution du pôle de formation</p>	<p>ECHEANCE Durée du PRSE2</p>	
<p>BUDGET NECESSAIRE A LA REALISATION DE L'ACTION Mise à disposition de moyens humains 10 000 € par an</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES A identifier au lancement de l'action</p>	
<p>CRITERES DE SUIVI DE L'ACTION OPERATIONNELLE</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Etat initial</p>	<p>Objectif</p>
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <p>Mise en place du module de formation</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Réalisée</p>
<p>Indicateurs de résultat :</p> <p>A identifier au lancement de l'action</p>	<p>A estimer au lancement de l'action</p>	<p>A estimer au lancement de l'action</p>

ANNEXE 1 : LISTE DES ACTIONS ET SOUS ACTIONS OPERATIONNELLES DU PRSE2

■ THEME 1. AIR EXTERIEUR ET VIVRE DEHORS

Action 1- Baisser les émissions de particules en améliorant la connaissance sur les particules

- 1-1 Avoir la connaissance des contributeurs régionaux en émission de particules (dont chauffage bois, transport routier)
- 1-2 Identifier les mesures incitatives à la mise en place de dispositifs réduisant les émissions de particules pour le chauffage au bois
- 1-3 Identifier des mesures incitatives à l'amélioration des parcs de véhicules et de leur utilisation

Action 2- Promouvoir les modes de déplacements alternatifs et mieux réguler la mobilité

- 2-1 Recensement des actions engagées favorisant l'utilisation des modes de transport alternatifs, constat de la situation en région Poitou-Charentes
- 2-2 Inciter les collectivités à développer le transport actif (non motorisé) et les mobilités douces (y compris en milieu rural)
- 2-3 Développer des plans de déplacements d'entreprises

Action 3- Perfectionner l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies

- 3-1 Action de prévention sur l'ambrosie : information, sensibilisation, formation des professionnels
- 3-2 Améliorer l'efficacité de la diffusion de données de mesures polliniques

■ THEME 2. ESPACES INTERIEURS ET LIEUX DE VIE

Action 4- Renseigner sur la qualité de l'air intérieur

- 4-1 Mise place d'un groupe de travail sur le renouvellement de l'air intérieur
- 4-2 La qualité de l'air et ma santé ? Communiquer et sensibiliser les enfants et les parents sur les problèmes de santé liés à la pollution intérieure

Action 5- Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre

- 5-1 Formalisation d'une procédure type partagée à l'échelle de la région entre ARS, SCHS, DDT en matière de traitement des situations d'habitat indigne : du signalement à la résolution
- 5-2 Lutter contre l'humidité des logements, mesurer l'impact sur la santé, Information en direction des particuliers et professionnels
- 5-3 Développer la profession des conseillers médicaux en environnement intérieur
- 5-4 Développement d'actions de repérage actif de l'habitat indigne
- 5-5 Développer l'utilisation de la base @riane-BPH (Base Partenariale de l'Habitat). Promotion de la base du ministère de la santé pour laquelle la région est territoire pilote

Action 6- Diminuer l'incidence de la légionellose

Action 7- Réduire l'exposition au radon

- 7-1 Evolution de la réglementation radon : communication auprès des élus des communes et renforcement des contrôles de conformité des établissements concernés
- 7-2 Communication auprès du grand public sur le radon

Action 8- Prévenir de l'intoxication au plomb par une étude sur l'influence de la sensibilisation des professionnels de santé au dépistage

Action 9- Réduire les intoxications au monoxyde de carbone : sensibilisation des professionnels (chauffage, cheminées, distributeurs de poêles...), CAPEB, FFB ect. au risque lié au monoxyde de carbone

Action 10- Collecter auprès des maîtres d'ouvrage les résultats des diagnostics techniques amiante sur les ERP (Etablissement Recevant du Public) [Action en attente de circulaire, en veille]

■ THEME 3. EAU, SOURCE DE VIE

Action 11- Accroître la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions diffuses

- 11-1 Compléter le suivi de la qualité de l'eau par des points de surveillance répartis sur les Aires d'Alimentation de Captage, complémentaires aux réseaux régionaux
- 11-2 Définir en concertation avec les acteurs concernés des indicateurs de suivi des résultats des plans d'actions mis en œuvre dans les Aires d'Alimentation de Captage
- 11-3 Définir de façon concertée et harmonisée au niveau régional les zones sensibles au sein des Aires d'Alimentation de Captage et des zones de protection sur lesquelles agir
- 11-4 Améliorer la connaissance des eaux brutes et des risques d'exposition aux pesticides
- 11-5 Actualiser la connaissance de la qualité des captages abandonnés
- 11-6 Identifier les captages d'eau potable susceptibles d'être exposés à des pollutions dues à d'anciens sites industriels

Action 12- Augmenter la sécurité sanitaire des eaux potables

12-1 Protéger les captages des pollutions ponctuelles et accidentelles.

12-2 Améliorer la surveillance effectuée par les responsables de la production / distribution d'eau potable

Action 13- Améliorer la gestion des forages privés

13-1 Identifier les forages domestiques et informer leurs propriétaires des bonnes pratiques

13-2 Informer sur les bonnes pratiques et la réglementation relatives aux forages privés

13-3 Elaborer des documents d'information et de communication pour prévenir des risques de contamination des réseaux intérieurs d'eau potable dus à l'utilisation d'eau de pluie et / ou de puits ou forages privés

Action 14- Inciter les communes à la mise en place de schémas d'assainissement des eaux pluviales

Action 15- Acquérir des connaissances sur les micro-algues toxiques pouvant contaminer les baignades et l'eau potable

Action 16- Développer un programme de recherche sur les substances médicamenteuses et perturbateurs endocriniens

■ THEME 4. VIVRE MIEUX : MAITRISER DES NUISANCES ET POLLUTIONS

Action 17- Avancer dans les connaissances sur les expositions aux pesticides

17-1 Améliorer la connaissance de la concentration dans l'air en pesticides au niveau régional

17-2 Améliorer la connaissance sur l'exposition aux pesticides de la population générale et particulièrement celle vivant à proximités des zones d'épandages

Action 18- Approcher l'exposition aux pesticides dans le panier de la ménagère

Action 19- Limiter les pollutions dues aux pesticides et à certaines substances dangereuses

19-1 Supprimer l'usage des pesticides dans les lieux publics et les lieux fréquentés par les enfants

19-2 Renforcer la prise en compte de la réglementation sur le désherbage des espaces publics communaux pour assurer une meilleure protection des milieux aquatiques

19-3 Mettre en œuvre le programme RSDE pour les rejets des industriels soumis à autorisation

19-4 Sensibiliser les entreprises (PME, PMI, TPE), ne relevant pas de la nomenclature des installations classées à la problématique et à la bonne gestion de leurs rejets

Action 20- Informer, sensibiliser, communiquer sur les risques liés à l'utilisation des pesticides tout public

Action 21- Enrichir la connaissance des sites-sols pollués et des risques post-accidentels nucléaires

21-1 Sensibilisation des maires au thème : sols et sites potentiellement pollués dans l'aménagement du territoire

21-2 Diagnostiquer les sols dans les lieux recensés accueillant des enfants et des adolescents

21-3 Améliorer la collecte et l'élimination des déchets à risques infectieux qui se retrouvent dans les déchets ménagers (information et contrôles des filières de soins)

21-4 Elaboration de la partie sanitaire du guide départemental des risques post-accidentels nucléaires (Civaux). Expérimentation

Action 22- Préserver les adolescents des risques dus à la musique amplifiée : Education des formateurs, information du grand public, jeunes, parents

Action 23- Atténuer les nuisances liées au bruit généré par les transports par un suivi de l'avancement des Plans de Prévention du Bruit Environnement (PPBE)

■ THEME 5. INFORMATION ET FORMATION : FAIRE VIVRE LE PRSE2

Action 24- Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public : mise en place d'un réseau d'acteurs santé environnement

Action 25- Soutenir les manifestations régionales pour une prise en compte des questions santé environnement

25-1 Identification des manifestations régionales existantes sur lesquelles s'appuyer pour une valorisation des actions santé environnement

25-2 Mise à disposition d'outils d'information santé environnement

Action 26- Former des formateurs en développant un module d'éducation en santé sécurité environnement à destination des enseignants et éducateurs

ANNEXE 2 : LES ACTIONS DU PRSE1 PROPOSEES A RECONDUIRE POUR LE PRSE2 LORS DE L'EVALUATION DU PRSE1

Source : Document pédagogique CAREPS, évaluation du PRSE1 Poitou-Charentes, mai 2010

Atelier 1. Qualité de l'air, transports et mobilité douce

Actions PRSE1 à reconduire	Choix de l'atelier
Action 1: Réduire de 50% l'incidence de la légionellose	Action 1 Réduire l'incidence de la légionellose
Action 5: Promouvoir les modes de déplacements alternatifs	Action 2 - Promouvoir les modes de déplacements alternatifs et mieux réguler la mobilité
Action 39: Développer les systèmes d'alerte et renforcer le réseau national de toxico-vigilance	Non reconduite car action pertinente au niveau national

Atelier 2. Eaux et milieux naturels

Actions PRSE1 à reconduire	Choix de l'atelier
Action 10A : Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles de non-conformité	Action 2- Améliorer la sécurité sanitaire des eaux destinées à par la consommation humaine
Action 10B : Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions diffuses	Action 1- Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions diffuses
Action 11 : Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses	Action 3- Limiter les pollutions des eaux dues aux pesticides et à certaines substances dangereuses
Action 13 : Diminuer le risque dû à la baignade	Action 6- Qualité des eaux et risque sanitaire des activités de loisirs

Atelier 3. Facteurs (substances – nuisances) pouvant présenter des risques pour la santé

Actions PRSE1 à reconduire	Choix de l'atelier
Action 3 : Maîtriser les risques sanitaires liés aux températures extrêmes	Non reconduite car traitée dans le Plan canicule
Action 27 : Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies	Action 1- Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies
Action 28 : Protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée	Action transmise à l'atelier 5

Atelier 4. Air intérieur, habitat dégradé ou insalubre, accueil des enfants

Actions PRSE1 à reconduire	Choix de l'atelier
Action 2 : Intoxication au monoxyde de carbone	Action 1- Réduction de l'intoxication au monoxyde de carbone
Action 17 : Réduire l'exposition au radon dans les bâtiments à usage d'habitation et mieux évaluer le risque	Action 2- Réduire l'exposition au radon
Action 19 : Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre	Action 3- Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre
Action 25 : Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués	Action 4- Prévention de l'intoxication au plomb

Atelier 5. Information, communication, sensibilisation, éducation et formation

Actions PRSE1 à reconduire	Choix de l'atelier
Action 1 : Réduire de 50% l'incidence de la légionellose	Reconduite par l'atelier 1
Action 2 : Réduire de 30% la mortalité par intoxication au monoxyde de carbone à l'horizon 2008	Reconduite par l'atelier 4
Action 5 : Promouvoir les modes de déplacement alternatifs	Reconduit par l'atelier 1
Action 17 : Réduire l'exposition au radon dans les bâtiments à usage d'habitation et mieux évaluer le risque	Reconduite par l'atelier 4
Action 19 : Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre	Reconduit par l'atelier 4
Action 27 : Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies	Reconduite par l'atelier 3
Action 28 : Protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée	Reconduite par l'atelier 5 (action transmise par l'atelier 3)
Action 39 : Développer les systèmes d'alerte et renforcer le réseau national toxico-	Non reconduite car action pertinente au niveau national
Action 43 : Développer l'information des différents acteurs de la prévention dans l'entreprise	Non reconduite car traitée en partie dans le PRST en cours d'élaboration
Action 44 : Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public	Reconduite par l'atelier 5

FICHE 1 « PLAN PARTICULES »

Action 1 Réduire les émissions de particules du secteur domestique

Action 2 Réduire les émissions de particules des installations industrielles et agricoles

Action 3 Mieux réguler la mobilité et réduire les émissions atmosphériques unitaires de chaque mode de transport

Action 4 Améliorer la connaissance sur les particules

FICHE 2 « REDUCTION DES SUBSTANCES TOXIQUES DANS L'AIR ET DANS L'EAU »

Action 5 Réduire les rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau (Décline l'engagement 138a du Grenelle)

Action 6 Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides (phytosanitaires et biocides)

FICHE 3 « QUALITE DE L'AIR INTERIEUR »

Action 7 Mieux connaître et limiter les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments

Action 8 Construire sainement par la limitation des sources dans le bâti et la maîtrise des installations d'aération, de ventilation et de climatisation

Action 9 Mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics

Action 10 Réduire les expositions liées à l'amiante

FICHE 4 « REDUIRE L'EXPOSITION AUX SUBSTANCES AYANT UN EFFET CANCERIGENE MUTAGENE OU REPROTOXIQUE (CMR) EN MILIEUX DE TRAVAIL »

Action 11 Développer des actions d'incitation et d'aide à la substitution de substances toxiques en milieu de travail et favoriser le développement de procédés alternatifs

Action 12 Renforcer le suivi des expositions professionnelles

FICHE 5 « SANTE ET TRANSPORTS »

Action 13 Prendre en compte l'impact sur la santé des différents modes de transport

Action 14 Favoriser les transports actifs et les mobilités douces

Action 15 Réduire les nuisances liées au bruit généré par les transports

Action 16 Améliorer la santé et le confort des usagers et des travailleurs des transports

FICHE 6 « PROTEGER LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT DES ENFANTS »

Action 17 Réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes ou en âge de procréer aux substances les plus dangereuses

Action 18 Mieux gérer les risques liés aux reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens

Action 19 Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants

Action 20 Améliorer la prise en compte de la sensibilité particulière des enfants, des femmes enceintes ou en âge de procréer dans l'expertise des risques

Action 21 Renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores aigus liés à l'écoute de musiques amplifiées

FICHE 7 « PROTEGER LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT DES PERSONNES VULNERABLES DU FAIT DE LEUR ETAT DE SANTE »

Action 22 Prévenir les allergies

Action 23 Développer la profession de conseillers « habitat-santé » ou « en environnement intérieur »

Action 24 Améliorer la prise en charge des pathologies potentiellement dues à l'environnement

FICHE 8 « LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE »

Action 25 Conforter et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne

Action 26 Prévenir l'insalubrité due à la suroccupation

Action 27 Créer des mesures ciblées d'accompagnement social

FICHE 9 « PROTÉGER LA POPULATION DES CONTAMINATIONS ENVIRONNEMENTALES LIÉES À L'EAU »

- Action 28 Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages (Décline l'engagement 101 du Grenelle)
- Action 29 Réduire les apports de certaines substances dans le milieu aquatique
- Action 30 Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée
- Action 31 Assurer une gestion durable de la disponibilité en eau

FICHE 10 LUTTE CONTRE LES « POINTS NOIRS ENVIRONNEMENTAUX »

- Action 32 Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on observe une surexposition à des substances toxiques
- Action 33 Améliorer la prévention et assurer la gestion des impacts sanitaires et environnementaux post accident
- Action 34 Renforcer la gestion des sites et sols pollués (Décline les engagements 241 et 242 du Grenelle)
- Action 35 Réhabiliter ou gérer les zones contaminées, notamment outre-mer
- Action 36 Évaluer l'impact sanitaire des différents modes de gestion des déchets

FICHE 11 « DIMINUER L'IMPACT DU BRUIT »

- Action 37 Intégrer la lutte contre le bruit dans une approche globale
- Action 38 Renforcer la police du bruit
- Action 39 Se doter d'outils permettant d'appréhender l'impact sanitaire du bruit

FICHES 12 « RÉDUIRE L'EXPOSITION AU RADON ET À L'AMIANTE NATURELLEMENT PRÉSENTS DANS L'ENVIRONNEMENT »

- Action 40 Réduire l'exposition au radon dans l'habitat
- Action 41 Gérer les expositions à l'amiante environnemental

FICHE 13 « RISQUES ÉMERGENTS »

- Action 42 Améliorer le dispositif de surveillance et d'alerte
- Action 43 Lancer un programme pluriannuel de biosurveillance de la population française couplé à une enquête de santé plus large et incluant le dosage des polluants émergents
- Action 44 Renforcer la concertation sur les risques liés aux nouvelles technologies
- Action 45 Organiser l'information et la concertation sur les ondes électromagnétiques
- Action 46 Renforcer la réglementation, la veille et l'expertise et la prévention des risques sur les nanomatériaux
- Action 47 Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement

FICHE 14 « RECHERCHE »

- Action 48 Afficher clairement le domaine santé environnement travail dans les politiques scientifiques des différents opérateurs de recherche et renforcer les moyens humains et financiers
- Action 49 Structurer et coordonner la recherche en santé environnement travail et renforcer les outils nécessaires
- Action 51 Renforcer la recherche sur les contaminants de la chaîne alimentaire
- Action 52 Favoriser la recherche technologique et l'innovation pour l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement

FICHE 15 « EXPERTISE »

- Action 53 Rationaliser les conditions et pratiques d'expertise scientifique en appui aux décisions de politiques publiques
- Action 54 Renforcer les capacités d'expertise scientifique en santé environnement travail

FICHE 16 « FORMATION ET INFORMATION »

- Action 55 Développer la formation en santé environnement travail des professionnels de santé
- Action 56 Développer la formation en santé environnement travail dans l'enseignement supérieur et technique
- Action 57 Éduquer les jeunes en santé environnement travail
- Action 58 Développer des outils d'information en santé environnement travail et en mesurer l'impact

ANNEXE 4 : GLOSSAIRE DU PRSE2

A

AAC : Aire d'Alimentation de Captage
AASQA : Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL : Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
AE : Agence de l'Eau
AEP : Alimentation en Eau Potable
AFEDA : Association Française d'Etude des Ambroisies
AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé
AJMT : Apport Journalier Maximum Théorique
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail
AREC : Association pour le Respect de l'Environnement et du Cadre de vie
ARS : Agence Régionale de Santé (ex DRASS, DDASS...)
ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire
ATMO Poitou-Charentes : Centre Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air

B

BDD : Base De Données
BPH : Base Partenariale de l'Habitat
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

C

CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CALYXIS : Pôle d'Expertise du Risque
CAP : Centre Anti-Poison
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAPTV : Centre Anti-Poison et Toxicovigilance
CAREPS : Centre Rhône-Alpes d'Epidémiologie et de Prévention Sanitaire
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CEI : Conseiller en Environnement Intérieur
CERCA : Centre de Recherche sur la Cognition et l'Apprentissage
CERE : Centre d'Enseignement de Recherche en Environnement et Santé
CERFA : Centre d'Enregistrement et de Révision des Formulaires Administratifs
CESR : Conseil Economique et Social Régional
CETE : Centre d'Etude Technique de l'Equipement
CETIOM : Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains
CG : Conseil Général
CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire
CIRE : Cellule Inter-Régionale d'Epidémiologie
CLIC : Contrat Local Initiatives Climat
CMR : Cancérigènes, Mutagènes ou Reprotoxiques
CNDP : Centre National de Documentation Pédagogique

CNED : Centre National d'Enseignement à Distance
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
COPIL : Comité de Pilotage
CR : Conseil Régional
CRAMCO : Caisse Régionale Assurance Maladie du Centre-Ouest
CRER : Centre Régional des Energies Renouvelables
CRITT : Centres Régionaux pour l'Innovation et le Transfert de Technologie
CROS : Comité Régional Olympique et Sportif
CSHPF : Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France
CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

D

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (maintenant ARS)
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDI : Direction Départementale Interministérielle
DDSCPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT : Direction Départementale des Territoires
DDT(M) : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGAL : Direction Générale de l'Alimentation
DGCCRF : Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGS : Direction Générale de la Santé
DIR : Direction Interdépartementale des Routes
DIRECCTE : Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DJA : Dose Journalière Admissible
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (maintenant ARS)
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex DRIRE, DIREN, DRE)
DRJS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DTA : Diagnostic Technique Amiante
DUP : Déclaration d'Utilité Publique

E

EDCH : Eaux Destinées à la Consommation Humaine
EDD : Education au Développement Durable
EI2S : Environnement Industries, Une Synergie Solidaire
ENS : Espaces Naturels Sensibles
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPI : Equipement de Protection Individuelle
ERP : Etablissement Recevant du Public
ESIP : Ecole Supérieur d'Ingénieurs de Poitiers
ETP : Equivalent Temps Plein

F

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FFB : Fédération Française du Bâtiment

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
FREE : Fonds Régional d'Excellence Environnementale
FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

G

GES : Gaz à Effet de Serre
GRAINE : Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement
GRAP : Groupe Régional d'Action pour la Réduction des Pesticides

H - I

HPST : Hôpital, Patients, Santé, Territoires
IAAT Poitou-Charentes : Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire Poitou-Charentes
IANESCO Chimie : Institut d'Analyses et d'Essais en Chimie de l'Ouest
ICOMTEC : Institut de la Communication et des Technologies Numériques
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IFOP : Institut Français d'Opinion Publique
IFREE : Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement
IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
INMA : Institut National de Médecine Agricole
INPES : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INRETS : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité
IREPS : Instance Régionale en Education et Promotion de la Santé
IRIAF : Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financiers
IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres

L

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
LGV : Ligne à Grande Vitesse
LMR : Limite Maximale de Résidus

M

MAE : Mutuelle Assurance Elève
MEEDDAT : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
MEEDDM : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer
MISE : Mission Inter Services de l'Eau
MOUS insalubrité : Maîtrise d'Oeuvre Urbaines et Sociales (spécifiques aux cas d'insalubrité du logement)
MSA : Mutualité Sociale Agricole

O

OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPECST : Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques
ORE : Observatoire Régional de l'Environnement
ORP : Observatoire des Résidus de Pesticides

ORS : Observatoire Régional de la Santé
ORST : Observatoire Régional de la Santé au Travail
ORT : Observatoire Régional des Transports

P

PCB : Polychlorobiphényles
PDA : Plan de Déplacement d'Administration
PDALPD : Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDE : Plan de Déplacement d'Entreprise
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNSE : Plan National Santé Environnement
PME : Petite et Moyenne Entreprises
PMI : Petite et Moyenne Industries
PM10 : Particule en suspension dans l'air, d'un diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres.
PPBE : Plan de Prévention du Bruit Environnement
PRPDE : Personne Responsable de la Production ou de la Distribution de l'Eau
PREDASRI : Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
PREDIT : Programme de Recherche et d'Innovation dans les Transports Terrestres
PROA : Programme Régional pour une Offre Alimentaire
PRREDD : Plan Régional de Réduction et d'Elimination des Déchets Dangereux
PRSE2 : Plan Régional Santé Environnement (2010-2014)
PRST : Plan Régional Santé au Travail
PST : Programme Social Thématique

R

RFF : Réseau Ferré de France
RNSA : Réseau National de Surveillance Aérobiologique
RSDE : Recherche Substances Dangereuses dans l'Eau
RSEIN : Réseau Santé Environnement Intérieur

S

SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente
SCHS : Service Communal d'Hygiène et de Santé
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEA : Sud Europe Atlantique
SFSP : Société Française de Santé Publique
SGAR : Secrétariat Général des Affaires Régionales
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

T

TCU : Transport Collectif Urbain
TMJA : Trafic Moyen Journalier Annuel
TPE : Très Petite Entreprise

U - V - Z

UDAF : Union Nationale des Associations Familiales
UGE : Unités de Gestion de l'Eau
URML : Union Régionale des Médecins Libéraux
VSEM : Vigilance et Sécurité de l'Environnement et des Milieux
ZNA : Zone Non Agricole
ZPP : Zone de Protection des Populations
ZSCE : Zone Soumise à Contrainte Environnemental